ISSN-L 2026-5824

Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

NATURE & FAUNE

Volume 29, Numéro 1

Améliorer l'égalité entre les sexes dans la gestion des ressources naturelles de l'Afrique

Format de la publication Nature & Faune: Ebenezer Nannor Kwame Anim. RONNAN SERVICES (ebenezernkanim@gmail.com). 2014

Image de couverture
Une oratrice à Zinguinchor, au Sénégal
Courtoisie d'Angie Rowe © Tostan

BUREAU REGIONAL DE LA FAO POUR L'AFRIQUE

Nature & Faune

Améliorer la gestion des ressources naturelles pour la sécurité alimentaire en Afrique

Volume 29, Numéro 1

Améliorer l'égalité entre les sexes dans la gestion des ressources naturelles de l'Afrique

Editeur: Foday Bojang
Editeur adjoint: Ada Ndeso-Atanga
Bureau Régional de la FAO pour l'Afrique

nature-faune@fao.org
http://www.fao.org/africa/resources/nature-faune/fr/

Bureau Régional de la FAO pour l'Afrique
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Accra, 2014

Comité de Lecture

Christel Palmberg-Lerche
Généticien des forets
Rome, Italie

Mafa Chipeta
Conseiller en sécurité alimentaire
Limbe, Malawi

Kay Muir-Leresche
Économiste des politiques/Spécialiste en économie des ressources agricoles et naturelles
Rooiels Cape, Afrique du Sud

Jeffrey Sayer
Ecologiste/expert en politique de conservation des ressources naturelles
Cairns, N. Queensland, Australie

Sébastien Le Bel
Spécialiste de la faune
Montpellier, France

Fred Kafeero
Spécialiste des ressources naturelles
Rome, Italie

August Temu
Expert en formation agroforestière et forestière
Arusha, Tanzania

Jean Prosper Koyo
Conseiller en ressources naturelles renouvelables
Pointe Noire, République du Congo

Douglas Williamson
Spécialiste de la faune
Angleterre, Grande-Bretagne. Royaume-Uni

El Hadji M. Sène,
Spécialiste de la gestion des ressources forestières et de la foresterie en zone sèche
Dakar, Sénégal

Ousmane Guindo
Spécialiste en Politiques du commerce & du marketing agricoles, et en gestion des ressources naturelles
Asmara, Érythrée

Conseillers: Atse Yapi, Christopher Nugent, Fernando Salinas, René Czudek

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

ISSN: 2026 - 5824

© FAO, 2014

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à www.fao.org/contact-us/licence-request ou adressée par courriel à copyright@fao.org.

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org.

Contenu

A l'attention de nos lecteurs
Bukar Tijani 1

Éditorial
Tacko Ndiaye 3

Chronique spéciale
La parité hommes-femmes dans le secteur agroforestier : incidences pour la recherche-action
Ann Degrande et Djalalou-Dine A.A. Arinloye 7

Article d'Opinion
La participation des femmes aux organisations rurales: Pourquoi est-elle importante pour améliorer les moyens d'existence et la gestion durable des ressources naturelles
Susan Kaaria et Martha Osorio 13

Les fermes-écoles et la Coopération Sud-Sud : une collaboration au service de l'autonomisation des femmes africaines
Peter A. Anaadumba et Festus K. Akinnifesi 19

Articles

Risques sanitaires associés à la production maraîchère périurbaine par les petites agricultrices en Afrique de l'ouest
Anthony Youdeowei 26

Les femmes et les politiques et pratiques foncières agricoles : Exemples en provenance de l'Afrique de l'est
Sebastian Grey, Edward Kilawe et Eugene Rurangwa 30

Examen de la culture et de la parité dans le contexte de la gestion forestière: Le cas de Nyimba dans l'est de la Zambie
Roselyne M. Mwila 36

Un impact décisif sur la durabilité des ressources naturelles: La prise en compte des principaux enjeux genre dans la post capture en pêche
Yvette Diei-Ouadi, Katrien Holvoet, et Aina Randrianantoandro 42

Le genre au centre de la gestion des ressources naturelles et du développement de l'élevage
Tacko Ndiaye et Cheikh Ly 49

L'Initiative de la Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel : une opportunité de renforcer la parité hommes-femmes dans la gestion des ressources naturelles en Afrique
Nora Berrahmouni et Foday Bojang 55

Pays à la Une: La République-Unie de Tanzanie
Anja Fasse et Etti Winter 59

Activités et Resultas de la FAO

La femme nourrit les familles même en temps de crise: L'égalité des sexes serait-elle un facteur clé pour le développement agricole de l'Afrique?
Nadia Nsabimbona 65

Nouvelles **69**

Annonce **73**

Thème et date limite pour la soumission des manuscrits pour le prochain numéro **75**

Directives à l'intention des auteurs, Abonnement et Correspondance **76**

Photo courtoisie de Panos / Hamish Wilson

A l'attention de nos lecteurs

Bukar Tijani[1]

Le thème central de ce numéro de Nature & Faune est : « Améliorer l'égalité hommes-femmes dans la gestion des ressources naturelles de l'Afrique ». Il passe en revue la situation, y compris les réalisations et les défis en rapport avec la pertinence, l'équité, et l'égalité dans les rôles que les hommes et les femmes jouent dans la gestion des ressources naturelles. Il est de notoriété publique qu'en général les femmes sont les perdantes dans la plupart des cas. Au cours d'années récentes, les questions de parité ont été au centre des consultations de haut niveau en Afrique et ailleurs dans le monde. Le récent Sommet des Chefs d'état et de gouvernement de l'Union africaine à Malabo en Guinée équatoriale a entériné le thème suivant pour le Sommet de l'Union africaine prévu pour janvier 2015 : Année de l'autonomisation des femmes et du développement de l'Afrique pour la concrétisation de l'Agenda 2063. L'année 2015 coïncide également avec la Conférence Beijing +20 qui commémorera le 20ème anniversaire de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing et examinera l'avancement de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing. Le présent numéro de Nature & Faune est une contribution de l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'agriculture (FAO) à ces processus, traduisant le ferme engagement de la FAO à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Vous trouverez dans ce numéro des articles succincts soulignant les divers aspects des approches recommandées pour améliorer l'égalité entre les hommes et les femmes dans la gestion des ressources naturelles renouvelables en Afrique.

Il est important de reconnaitre que les hommes peuvent jouer un rôle important pour renforcer la participation des femmes et ainsi améliorer la gestion des ressources naturelles. Les quatorze articles de cette édition tentent d'apporter des réponses à des questions telles que : « Quels aspects de la gestion des ressources naturelles peuvent être améliorés en impliquant tant les femmes que les hommes de manière plus efficace ? ». Le présent numéro reconnait que dans certains aspects de la gestion des ressources, les femmes sont meilleures que les hommes ; tandis que dans d'autres, les hommes le sont. Comme décrit dans l'article sur la pêche après capture par Yvette Diei-Ouadi, Katrien Holvoet et Aina Randrianantoandro, il ne s'agit pas d'un jeu à somme nulle dans lequel ni les hommes ou les femmes sont perdants ou gagnants. Il s'agit plutôt d'une situation où les hommes et les femmes se mettent ensemble pour créer un impact plus important. Les spécialistes du secteur des ressources naturelles reconnaissent ces attributs naturels et mentionnent souvent comment mieux les exploiter et atténuer la tendance à soit les ignorer, ou à les supprimer dans une poursuite dogmatique de l'égalité mécanique.

Le présent numéro du magazine comporte des articles sur des cas de réussite relatifs au genre. Par exemple, Nadia Nsabimbona relate les activités positives et les réalisations des femmes du Zimbabwe, du Niger et du Tchad). Vous y trouverez également des articles qui évoquent les défis énormes qu'il faut surmonter. Ces articles tentent d'inspirer toutes les parties concernées en soulignant comment nous pouvons concrétiser une partie du vaste potentiel des ressources naturelles renouvelables de l'Afrique. Benjamin DeRidder attire l'attention sur ce qui se passe à Lima au Pérou, défendant un point de vue selon lequel un focus sur le genre est inévitable si l'on veut réaliser une transformation agricole effective intelligente face au climat en Afrique. Dans l'éditorial, Tacko Ndiaye passe en revue quelques réalisations et défis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing depuis son adoption il y a près de vingt ans concernant la gestion des ressources naturelles renouvelables de l'Afrique.

Dans l'Article spécial, Ann Degrande et Djalalou-Dine Arinloye discutent des questions entourant la participation des femmes à l'agroforesterie. Les femmes sont souvent étroitement liées aux avantages à tirer de cette activité et l'article souligne les défis auxquels elles sont confrontées et cite des exemples qui ont amélioré leur participation à la gestion. Leur article reconnait que le pouvoir de décision et de gestion des femmes en rapport avec les systèmes de production est complexe et très spécifique au contexte dans lequel elles évoluent. Malgré la

[1] *Bukar Tijani, Sous-Directeur général/Représentant régional pour l'Afrique, Bureau régional pour l'Afrique, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'agriculture, P. O. Box GP 1628 Accra, Ghana.*
Tél: (233) 302 675000 Poste. 2101/ (233) 302 610 930; Fax: 233 302 668 427 Courriel: ADG-RAF@fao.org

participation active des femmes à diverses pratiques agroforestières (ex. gestion des arbres fixateurs d'azote et fourragers, domestication des arbres fruitiers indigènes), leur niveau de participation et les avantages qu'elles en retirent sont souvent restreints par les normes culturelles et les ressources limitées.

Ce point de vue est corroboré par Susan Kaaria et Martha Osorio dans un Article d'opinion. Kaaria et sa collègue identifient maints facteurs qui entravent la participation des femmes aux organisations rurales et suggèrent des stratégies pour rendre cette participation plus effective. Ces facteurs restrictifs incluent les normes socioculturelles, les multiples charges de travail des femmes, l'accès limité aux biens financiers, l'environnement juridique et politique discriminatoire, et enfin et surtout, l'accès inégal à l'éducation. Elles soulignent toutefois que la participation n'est pas une fin en soi dans la mesure où elle n'est qu'un des nombreux moyens d'atteindre l'objectif de la gestion durable des ressources naturelles renouvelables pour la sécurité alimentaire et la durabilité environnementale.

Toujours dans la rubrique Articles d'opinion, Peter Anaadumba et Festus Akinnifesi explorent le rôle de la Coopération Sud-Sud dans l'expansion des Fermes-écoles dans la Région Afrique, et comment leur utilisation conjointe a bénéficié aux petits agriculteurs, et surtout aux agricultrices. Dans un autre article, le Professeur Anthony Youdeowei tente de mettre en lumière certains des risques de santé auxquels les petites cultivatrices de légumes, en particulier en Afrique de l'ouest, sont exposées dans le cadre de la production agricole périurbaine.

Le ton de ce numéro de Nature & Faune s'efforce d'offrir une approche réaliste de l'amélioration de la gestion des ressources naturelles, plutôt que d'être alarmiste en présentant une image exagérément négative des défis auxquels nous sommes confrontés. Pour mieux comprendre chaque situation, il est crucial de faire une distinction prudente entre la nature des diverses questions, qu'elles soient d'ordre social, culturel, technique ou institutionnel, comme illustré par Roselyne Mwila dans son article sur la région orientale de la Zambie. Créer un amalgame de tous les problèmes peut être un inconvénient puisque l'on perdrait ainsi la clarté et les problèmes pourraient paraître trop compliqués à résoudre. Dans cet état d'esprit, Tacko Ndiaye et Cheikh Ly attirent l'attention sur les déclarations régionales et internationales sur l'égalité entre les sexes dans les secteurs de l'agriculture et de la gestion des ressources naturelles, y compris le développement de l'élevage. Dans la même veine, Sebastian Grey, Edward Kilawe et Eugene Rurangwa présentent des considérations, exemples et recommandations importantes pour l'intégration de la parité dans les politiques et pratiques de tenure foncière agricole en Afrique de l'est. Pour leur part, Nora Berrahmouni et Foday Bojang partagent leurs expériences du travail effectué sur l'Initiative de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS). Les auteurs insistent sur l'opportunité et le potentiel qu'offre l'IGMVSS pour l'amélioration de la parité dans la gestion des ressources naturelles de l'Afrique. Anja Fasse et Etti Winter présentent sous un jour nouveau la parité dans le contexte de l'agroforesterie dans l'Article 'Pays à la une' sur la Tanzanie. Elles donnent un aperçu du pays, vu à travers l'agroforesterie, dans l'éventail de moyens d'existence des ménages dirigés par les femmes en zone rurale tanzanienne.

Je vous laisse avec une pensée et une invitation à la plus grande et plus importante assemblée du secteur forestier : Le Congrès forestier mondial, qui se tiendra du 7 au 11 septembre 2015 à Durban en Afrique du sud. C'est une opportunité rare pour les femmes et les hommes en Afrique de participer à la définition d'une vision pour les forêts. C'est la première fois que le congrès se tient sur le continent africain. La section Annonces contient des informations détaillées sur ce rassemblement dont la thématique sera : « Les forêts et les populations : Investir dans un avenir durable ». Ce congrès offre une plateforme de choix pour présenter le partenariat entre les femmes et les hommes africains qui œuvrent de concert pour renforcer la parité dans la gestion des ressources naturelles de l'Afrique.

Éditorial

Où en sommes-nous avec l'égalité entre les sexes dans la gestion des ressources naturelles en Afrique vingt ans après Beijing?

Tacko Ndiaye[1]

Il y a vingt ans, le Programme d'action de Beijing a établi une feuille de route détaillée pour « *éliminer tous les obstacles à la participation active de la femme dans toutes les sphères de la vie privée ou publique via la parité dans les domaines économiques, sociaux, culturels et en ce qui concerne le pouvoir décisionnel en matière de politique ».* Le programme soulignait le rapport étroit existant entre les moyens d'existence des femmes et leur subsistance quotidienne, et leur accès aux ressources naturelles et aux écosystèmes durables. Il a remis en cause la déforestation, la désertification, la sécheresse et l'épuisement des ressources côtières, marines et du sol, la pollution et les déchets toxiques, et les habitudes de consommation et de production non durables et leurs corolaires d'impacts nuisibles sur l'environnement et sur la santé et le bien-être des femmes, le tout sur une grande échelle. Le Programme d'action a mis en exergue l'urgence d'aborder les inégalités sexospécifiques dans la gestion des ressources naturelles et dans la sauvegarde de l'environnement. Dans le secteur des ressources naturelles, nous avons saisi cette opportunité pour évaluer certaines des réalisations et les défis de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing depuis son adoption vingt ans plus tôt.

Au fil de la décennie écoulée, on a assisté à des efforts concertés à l'échelon international dans les dimensions multiples et complexes de la gestion des ressources naturelles, afin d'assurer que les femmes non seulement bénéficient de ces ressources mais sont également capables de contribuer de manière effective à leur gestion. L'importance intersectorielle de la parité hommes-femmes et la jouissance des droits humains de la femme sur les ressources naturelles est aussi indéniable que leur droit à l'alimentation, à l'habitat et à la santé. Par exemple, le droit des femmes à la terre est inextricablement lié à leur accès à d'autres ressources et biens productifs tels que l'habitat, la propriété, l'eau, les pêches, l'élevage et le crédit, et leur utilisation et contrôle par ces dernières. Toutefois en raison de leurs rôles sociaux exclusifs pour ce qui est de puiser l'eau et de ramasser le bois de chauffe et d'autres produits forestiers non ligneux, les femmes sont si occupées qu'elles ont très peu de temps libre pour jouir des opportunités d'instruction, de formation, d'emploi décent et de création de revenu en dehors du foyer. L'accès égal aux ressources naturelles, à la propriété et aux droits d'héritage et leur utilisation, sont des indicateurs importants de l'autonomisation des femmes comme stipulé par le Programme d'action de Beijing (PAB) adopté en 1995 lors de la 4ème Conférence mondiale de Beijing sur les femmes.

Les progrès normatifs réalisés dans la gestion sexospécifiquement équitable des ressources naturelles sont généralisés, toutefois, le rythme de la mise en œuvre a été lent et inégal. En Afrique, il est important du point de vue structurel que l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes soient prises en compte dans la gestion des ressources naturelles telles que la terre, l'eau et les forêts. La récente Conférence ministérielle africaine sur Beijing+20 qui a eu lieu à Addis Abeba du 17 au 19 novembre 2014 a réitéré l'engagement politique de haut niveau pour la prise en compte des questions de genre dans la gestion des ressources naturelles. La Conférence a adopté la Déclaration d'Addis Abeba sur *'l'accélération de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing pour des changements porteurs de transformation en faveur des femmes et des filles en Afrique'* qui a demandé l'adoption et la mise en œuvre de lois garantissant les droits fonciers des femmes et à la fourniture d'incitations pour que les agricultrices gèrent mieux les ressources naturelles. La Déclaration a également abordé la question de l'accès, de la propriété et du contrôle par les femmes d'autres facteurs et moyens de production tels que la main d'œuvre, le financement, le crédit, la technologie, les marchés et d'autres intrants de production. Elle a souligné le besoin de faciliter la participation effective des femmes aux chaines de valeur agricoles et les avantages qu'elles en retirent qui dépendent fortement de la gestion des ressources naturelles.

[1] *Tacko Ndiaye, Fonctionnaire principale (Parité, équité et développement rural), Bureau régional de la FAO pour l'Afrique, Gamel Abdul Nasser Road, P. O. Box GP 1628 Accra, Ghana.*
Tél : (+233) 302 675 000 Poste. 41610 ;
(+233) 302 668 427 ; Cell: (+233) 544 745 436
Courriel : Tacko.Ndiaye@fao.org

En ce qui concerne les **terres**, l'Afrique est dotée d'un ensemble de cadres juridiques nationaux, régionaux et internationaux qui prévoient des dispositions pour que les femmes possèdent, utilisent, accèdent, contrôlent, transfèrent, héritent et prennent des décisions concernant la terre. Ces dispositions englobent également les droits des femmes à obtenir le droit foncier et à participer de manière significative à la formulation et à la mise en œuvre des lois et politiques foncières. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, CEDAW, ratifiée par 51 pays Africains, protège les femmes contre la discrimination en rapport avec les questions foncières, l'habitat et la propriété. La Convention invite les états parties à assurer le droit des femmes à un traitement égal en ce qui concerne les réformes agraires ainsi que les plans d'établissement agricole.

Le *Protocole à la Charte africaine des droits humains et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique* appelé *Protocole de Maputo*, interdit toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et encourage l'égalité des droits à la terre et à la propriété pour les femmes et les hommes. La Déclaration Solennelle pour l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique faite par les Chefs d'état de l'Union africaine en juillet 2004, appelle les gouvernements à promouvoir activement la mise en œuvre des législations afin de garantir les droits des femmes sur les terres, propriétés et héritages. La *Déclaration de Syrte sur les questions et défis fonciers en Afrique*, adoptée durant le Sommet des Chefs d'état et de gouvernement de l'Union africaine (UA) en juillet 2009, a appelé les gouvernements africains à « prendre des dispositions pour l'accès équitable à la terre et aux ressources connexes pour tous les usagers des terres et à renforcer la sécurité de la tenure foncière pour les femmes ». La terre est également une dimension majeure dans la Décennie africaine de la femme (2010-2020). Divers pays tels que l'Éthiopie, le Rwanda et l'Ouganda ont promulgué des législations foncières qui abordent le thème de la discrimination sexospécifique en matière de propriété foncière. Ces pays s'efforcent d'officialiser les propriétés foncières à travers l'établissement de titres conjoints et d'enregistrement, accordant ainsi aux maris et aux femmes les mêmes droits à la terre, ou des droits d'héritage garantis et égaux pour les femmes et les hommes.

Toutefois, 20 ans après Beijing, les femmes sont toujours confrontées à des barrières structurelles à l'application complète de leurs droits fonciers. Ces obstacles incluent des normes juridiques et une application inadéquates aux niveaux national et local, des normes et attitudes patriarcales, la coexistence de systèmes de régimes fonciers coutumiers et juridiques, l'accès difficile à l'information sur les droits fonciers, et l'accessibilité et le caractère abordable des services d'administration foncière et des systèmes juridiques. Par exemple, des recherches menées par la FAO ont montré que les disparités sexospécifiques en matière de propriétés foncières en Afrique subsaharienne sont diverses, variant de femmes détenant moins de 5 pour cent des propriétés foncières au Mali, à plus de 30 pour cent dans les pays tels que le Botswana, le Cap vert et le Malawi (FAO, Situation de l'alimentation et de l'agriculture 2010-2012). La situation a empiré avec le phénomène de l'accaparement des terres à travers le continent, rendant les terres plus rares et privant les femmes de leurs droits fonciers, tandis que les dédommagements pour les terres accaparées sont généralement versés aux hommes en tant que détenteurs des titres fonciers. La propriété foncière est également souvent associée à la reconnaissance en tant qu'agriculteurs. Sans cette reconnaissance, les femmes éprouvent de plus grandes difficultés à accéder à d'autres services importants pour la production alimentaire tels que les services de vulgarisation et le crédit.

Dans le domaine de l'**eau**, l'accès limité à l'eau potable pour les ménages et pour l'utilisation dans la production agricole et autre, demeure un défi de taille pour l'Afrique. Par exemple, il est estimé que près de 51 pour cent (300 millions de personnes) dans les pays d'Afrique subsaharienne n'ont pas accès à un approvisionnement en eau potable, les zones rurales étant les plus touchées. La proportion de ménages ruraux situés à moins de 15 minutes de marche d'une source d'eau potable est de 8 pour cent en Érythrée, 15% en Somalie et 25% ou moins, au Burkina Faso, au Burundi, en République démocratique du Congo et au Mozambique. Toutefois, la quantité d'eau limitée n'est pas accessible équitablement par les hommes et les femmes et leur collecte est d'abord un travail de femme, ce qui restreint le temps qu'elles peuvent consacrer à améliorer leur condition et leur statut. Pour résoudre ce problème, le Conseil des ministres africains chargé de l'eau (AMCOW) a développé sa Politique et Stratégie pour l'intégration du genre dans

le secteur de l'eau en Afrique[2] en 2011, dans le cadre des efforts de l'Union africaine pour soutenir l'intégration du genre dans le développement. Tirant parti des divers cadres juridiques et politiques qui ont longuement abordé les questions de genre dans le secteur de l'eau, la politique présente un cadre d'orientation à l'AMCOW, aux états membres de l'UA et aux autres acteurs, pour intégrer le genre dans leurs politiques, programmes, actions et investissements relatifs à l'eau. La Vision africaine de l'eau pour 2025[3] réclame également une « *utilisation et gestion équitables et durables des ressources en eau pour la réduction de la pauvreté, le développement socioéconomique, la coopération régionale et l'environnement*[4] ». La Vision identifie plusieurs cibles en ce qui concerne la gestion sexospécifique des ressources en eau et la participation des femmes aux processus de décision : 30% des politiques nationales sur l'eau doivent intégrer les questions de parité avant la fin de l'année 2015 et 100% des politiques nationales sur l'eau doivent être sexospécifiques avant 2015.

De toute évidence, nous sommes très loin d'atteindre ces objectifs. Souvent, la pénurie d'eau signifie que les femmes et les filles sont privées de leurs droits à l'éducation, à la santé et aux opportunités économiques en raison de la surcharge de travail et le temps requis pour aller chercher l'eau. En outre, les femmes restent largement marginalisées dans les processus décisionnels en rapport avec la gouvernance de l'eau. L'analyse sociale et du genre effectuée au niveau de la source d'eau de la communauté, au niveau du sous-bassin, ou au niveau des micro-bassins versants, peut aider à comprendre les problèmes et l'impact potentiel des politiques de l'eau sur différents groupes de femmes et d'hommes. Les sources d'eau des communautés, qu'il s'agisse de lacs naturels ou artificiels, d'étangs et de périmètres d'irrigation, servent à diverses fins, y compris la pêche, l'agriculture, l'horticulture et l'assainissement. L'utilisation et la gestion de ces ressources sont fortement liées au genre.

Le manque de temps est un autre défi qui compromet l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes en Afrique. Le temps est l'un des atouts les plus critiques pour l'autonomisation des femmes en raison de son impact sur l'accès à l'éducation et à la formation, aux emplois salariés et aux activités lucratives par rapport aux hommes. Les femmes et les filles sont les principales responsables de la collecte de l'eau et du bois de chauffe pour leurs familles. Selon l'ONU-Eau[5], 90% de la charge de travail relative à la collecte d'eau et de bois de feu est exécuté par les femmes et les filles en Afrique. Les femmes et les filles passent jusqu'à six heures chaque jour à puiser l'eau. Cela veut dire que plusieurs filles sont privées de scolarisation et d'opportunités de formation en raison du manque de temps, et par conséquent sont dans l'incapacité d'obtenir des emplois décents plus tard. Cette situation perpétue leur pauvreté et leur marginalisation.

L'absence de données différenciées selon le sexe et d'indicateurs sexospécifiques sur l'accès aux ressources naturelles et leur gestion et utilisation, est un défi important pour évaluer les disparités, établir les situations de références, faire le suivi du progrès accompli et formuler des politiques et programmes sexospécifiques. Par exemple, une analyse des données disponibles sur la propriété foncière a montré que seulement 6 des 14 pays africains à avoir effectué un recensement agricole durant le Recensement mondial de l'agriculture en 2010, ont recueilli des données ventilées par sexe sur les gestionnaires des parcelles/terrains (Burkina Faso, Malawi, Mozambique, Niger, Togo et Ouganda). Même lorsque ces données sont collectées, elles ne sont souvent ni analysées, ni utilisées pour éclairer les politiques.

Des disparités flagrantes existent entre l'engagement de haut niveau envers l'égalité ou l'équité entre les sexes dans la gestion des ressources naturelles telle qu'énoncée dans les divers cadres juridiques et politiques décrits ci-dessus, et leur concrétisation en termes d'actions spécifiques. De toute évidence, il est temps d'agir à une échelle de transformation à travers des politiques sur la terre, l'eau et les forêts et des mécanismes de mise en œuvre qui reconnaissent et prennent en compte les contraintes différenciées

[2] *http://www.amcow-online.org/index.php?option=com_content&id=274&Itemid=143&lang=en*
[3] *http://www.netssaftutorial.com/fileadmin/DATA_CD/05_Step5/SF28._African_Water_Vision_2025.pdf*
[4] *http://www.netssaftutorial.com/fileadmin/DATA_CD/05_Step5/SF28._African_Water_Vision_2025.pdf*

[5] *www.unwater.org*

des femmes et des hommes dans l'accès aux ressources naturelles et la garantie de leurs droits de propriété. Cela nécessite d'assurer l'accès aux services et technologies essentiels pour la gestion durable des ressources naturelles renouvelables.

Chronique Spécial

La parité hommes-femmes dans le secteur agroforestier: Incidences pour la recherche-action

Ann Degrande[1] et Djalalou-Dine A. Arinloye[2]

Résumé

Les femmes en Afrique subsaharienne contribuent énormément à l'économie agricole, toutefois, leur accès limité, par rapport aux hommes, aux ressources et opportunités de production, les empêchent d'atteindre une production optimale. Cet article donne un aperçu des questions relatives à la participation des femmes à l'agroforesterie et des avantages qu'elles en dérivent, les défis auxquels elles doivent faire face et les exemples d'opportunités dont elles disposent pour renforcer leur participation à ce secteur. D'entrée, nous reconnaissons que le pouvoir de décision et de gestion des femmes en rapport avec les systèmes de production, est complexe et étroitement lié au contexte. Malgré leur participation active aux diverses pratiques agroforestières (ex. gestion des arbres fixateurs d'azote et fourragers, domestication des arbres fruitiers indigènes, etc.), leur niveau de participation et les avantages qu'elles en retirent sont souvent restreints par les normes culturelles et les ressources limitées. Les chaines de valeur de l'agroforesterie sont particulièrement importantes pour les revenus des femmes, mais là aussi, l'accès limité au capital, aux technologies et à l'information, empêchent les femmes de développer davantage leurs entreprises. En outre, les rôles des femmes dans les chaines de valeur sont souvent très peu soutenus par les responsables politiques (tant en ce qui concerne la formulation que la mise en œuvre des politiques) et les prestataires de services. Les interventions visant à aider les petits producteurs à améliorer la commercialisation des produits des arbres et de l'agriculture n'ont pas toujours eu des effets positifs sur les femmes parce que lorsque l'entreprise devient plus rentable, les hommes ont tendance à se l'approprier. L'un des défis majeurs du développement agricole demeure toutefois l'accès limité des femmes aux services de vulgarisation. Il est attendu que les réformes profondes des systèmes de vulgarisation africains qui ont entrainé l'abandon de leur approche de contrôle centralisé descendant, au profit d'un système plus participatif et pluraliste, amélioreront l'accès des femmes aux informations et services agricoles. Finalement, l'article fait quelques recommandations dans les domaines de la technologie, des politiques et des institutions visant à améliorer la participation des femmes à l'agroforesterie et à ses avantages, et à l'agriculture en général.

Pourquoi la parité est-elle si importante ?

À l'échelle internationale,, il est désormais reconnu que la prise en compte des disparités entre les hommes et les femmes peut contribuer à réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire en Afrique, tout en fournissant des services environnementaux et en atténuant le changement climatique. L'ouvrage '*Challenging Chains to Change*[3]' (KIT *et al*., 2012) reconnait l'importance de la dimension genre de la pauvreté pour deux raisons majeures. La première est qu'il s'agit de droits de l'homme. Bien que les femmes et les hommes contribuent au développement rural et en bénéficient, les femmes n'ont toujours pas de droits juridiques et de propriété, et d'accès à la terre, au financement et aux pratiques commerciales modernes. Deuxièmement, il s'agit d'améliorer l'entreprise agricole. Les inégalités entre les hommes et les femmes engendrent des inefficiences. Lorsque la moitié de la société est sous-utilisée ou exclue, c'est une opportunité perdue pour le développement et pour les affaires.

Les femmes en Afrique subsaharienne contribuent énormément à l'économie agricole. Elles sont toutefois confrontées à des contraintes qui les empêchent de réaliser une production et un développement agricoles optimaux. Les recherches ont montré que dans la plupart des cas, les femmes

[1] *Ann Degrande, Centre agroforestier mondial, Bureau régional pour l'Afrique de l'ouest et du centre, ICRAF-WCA, P.O. Box 16317, Yaoundé, Cameroun ;*
Tél :(237) 222 21 50 84 (Bureau) / 679 52 97 73 (Cell) ;
Courriel : a.degrande@cgiar.org

[2] *Djalalou-Dine Ademonla Arinloye, Centre agroforestier mondial, Afrique de l'ouest et du centre, Sahel node (ICRAF) BP E5118, Bamako, Mali. Tel: (223) 20709200 /44901807 (Bureau) 75193623 /62634767 (Cellulaire)*
Courriel: A.Arinloye@cgiar.org

[3] *Lancer un défi aux chaines pour le changement*

ont moins accès aux ressources et aux opportunités de productions telles que la terre, la main d'œuvre, l'éducation, la vulgarisation, les services financiers et la technologie (Doss 2001 ; Mehra et Rojas 2008). En outre, les femmes ont un pouvoir décisionnel limité en ce qui concerne l'allocation du revenu familial, l'élevage et la production et la commercialisation du bétail et des cultures de rente, et la gestion de l'eau. Cet état de fait est souvent enraciné dans les normes culturelles et sociales (Akeredolu *et al*., 2007).

Cet article donne un aperçu des questions qui entourent la participation des femmes à l'agroforesterie et les avantages qu'elles en retirent. Les principaux défis auxquels les femmes sont confrontées dans le secteur de l'agroforesterie sont soulignés mais également des exemples d'opportunités d'améliorer leur participation. Finalement, quelques recommandations sont formulées pour les interventions technologiques, politiques et institutionnelles.

Genre et prise de décision à l'échelon du ménage

La complexité des pouvoirs de décision et de gestion des femmes en rapport avec la gestion des ressources naturelles et les systèmes de production cultures-arbres-élevage a été illustrée dans une étude sur le rôle des femmes et la place qui leur est réservée dans la gestion des ressources naturelles dans les régions arides du Mali, du Nigéria, du Niger et du Ghana (Sissoko *et al*., 2014). Les auteurs ont montré que, dans l'ensemble, les femmes exercent un contrôle très limité sur les décisions de commercialisation, sauf au Niger où les femmes contrôlent la commercialisation des cultures de rente dont le mil, le niébé et le sorgho. De même, au Ghana, la commercialisation des cultures vivrières était gérée par les femmes. Toutefois, le fait qu'elles soient responsables de la commercialisation, ne signifie pas nécessairement que les femmes ont un pouvoir de contrôle égal à celui des hommes sur les recettes des ventes. L'étude a souligné que les femmes au Ghana choisissent les marchés où vendre leurs produits, négocient les prix avec les acheteurs, mais remettent les recettes de la vente au chef de famille male après les transactions. Toutefois, en ce qui concerne la distribution du pouvoir décisionnel entre les femmes et les hommes au niveau du ménage, Sissoko *et al.* (2014) ont démontré une grande variabilité en fonction du type de décisions, et des différences majeures entre les pays et les groupes ethniques, suggérant ainsi qu'il est nécessaire d'appréhender les pouvoirs de décision des femmes en fonction de leur contexte spécifique.

Genre et pratiques agroforestières

Les systèmes agroforestiers ne sont pas dépourvus de connotations sexistes. Tant les agricultrices que les agriculteurs font partie intégrante des systèmes agroforestiers. En fait, les femmes sont généralement responsables de la gestion des arbres, en particulier durant les phases initiales de l'établissement. Les femmes possèdent souvent une connaissance très experte des arbres et des forêts en termes de diversité, de gestion et d'usages à diverses fins, et de pratiques de conservation des espèces. Toutefois, par rapport aux hommes, les besoins et priorités des femmes ne sont pas toujours pris en compte de manière appropriée pour plusieurs raisons culturelles, socio-économiques et institutionnelles étroitement liées. L'un des obstacles majeurs à l'adoption de l'agroforesterie par les femmes est l'accès limité à la terre. Dans une enquête effectuée dans 16 pays africans, les femmes avaient l'opportunité de posséder des terrains au même titre que les hommes dans seulement six pays et seules 2% d'entre elles possèdent des titres fonciers (Croppenstedt *et al*, 2013). Aussi, les ménages dirigés par des femmes possèdent généralement des parcelles plus petites que ceux dirigés par des hommes. En ce qui concerne la propriété de l'arbre, les hommes et les femmes ont des droits distincts sur les diverses parties de l'arbre ; toutefois, les droits des femmes sont essentiellement confinés aux produits secondaires d'une valeur économique presque nulle, tels que les branches, le fourrage et les fruits indigènes. Dès que ces 'produits dérivés' acquièrent de la valeur, ils sont souvent accaparés par les hommes.

Dans leur examen de la contribution du genre et de l'agroforesterie à la sécurité alimentaire en Afrique et des disparités existantes, Kiptot *et al*. (2013) ont conclu que les femmes sont tout aussi actives que les hommes dans l'agroforesterie. Toutefois, leur niveau de participation et d'avantages est restreint par les normes culturelles et le manque de ressources. L'une des pratiques agroforestières examinées par Kiptot *et al.* (2013) était l'utilisation des abres fixateurs d'azote pour l'amélioration de la fertilité du sol. Un examen de 10 études entreprises au Kenya, en Zambie, en Ouganda et au Malawi sur l'adoption de ces arbres, montre que les agricultrices étaient tout aussi activement impliquées que les hommes, suggérant ainsi que l'utilisation de ces arbres pour restaurer la

fertilité du sol n'est pas réservée à un sexe. Toutefois, les femmes en Zambie avaient des parcelles couvertes d'arbres fixateurs d'azote plus petites que celles des hommes, peut-être en raison de la charge de travail des femmes, leurs contraintes foncières ou leur aversion pour le risque.

Les estimations sur l'utilisation des arbustes fourragers qui est une pratique agroforestière encouragée en Afrique de l'est pour une production accrue de lait, ont montré que 47% des planteurs étaient des femmes (Kiptot *et al*., 2013). Toutefois, en Tanzanie et en Ouganda, seulement 39,8% du revenu généré par le lait a été géré et contrôlé par des femmes. En outre, la formalisation accrue des marchés laitiers pourrait éroder davantage le contrôle qu'exercent traditionnellement les femmes sur le lait et ses produits dérivés, réduisant ainsi leur pouvoir d'allocation monétaire indépendante au sein du ménage. Toutefois, d'autres avantages tirés des arbustes fourragers profitent directement aux femmes, notamment, une meilleure nutrition pour la famille et la production de bois de feu, de fumier de haute qualité et de pieux pour la production de légumes. La culture d'arbustes fourragers en champ réduit souvent la quantité de fourrage qu'il faut ramasser ailleurs. Cette pratique agroforestière permet ainsi aux femmes, qui sont généralement chargées de ramasser le fourrage, de gagner du temps qu'elles peuvent ensuite consacrer à la cuisine, à prendre soin de leurs enfants et aux activités productives telles que la culture de légumes, l'élevage du petit bétail, la transformation des denrées alimentaires, etc.

Enfin, le fait que la participation des femmes aux entreprises de production des fruits indigènes en Afrique subsaharienne soit plus importante que pour les fruits exotiques, offre des perspectives considérables pour la domestication des arbres fruitiers indigènes comme moyen de prendre en compte les inégalités entre les sexes et de réaliser la sécurité alimentaire et du revenu. Traditionnellement, les femmes sont les premières à domestiquer les aliments et plantes médicinales forestiers et qui se retrouvent maintenant dans les jardins de case à travers le monde (Kumar et Nair, 2004). Tandis que les hommes sont les propriétaires nominaux des arbres, les femmes sont souvent responsables de la commercialisation des fruits, et plus important, sont souvent capables de décider de l'utilisation des recettes qui en découlent (FAO, 2013). Il n'en demeure pas moins que la participation des femmes à la domestication des arbres a été entravée par leur accès limité aux terres et aux arbres et à leur contrôle, aux informations insuffisantes concernant les exigences et avantages de la domestication des arbres, et aux longues périodes d'inactivité dues aux rôles de procréation et d'éducation des femmes et à leurs lourdes charges de travail au sein du ménage (Degrande *et al*., 2007). En comparaison avec les femmes célibataires et les veuves, les femmes mariées sont plus expertes en matière de domestication des arbres et plus actives dans ce secteur parce qu'elles ont plus facilement accès aux informations, à la terre et à la main d'œuvre via leurs maris (op. cit).

Genre et chaines de valeur agroforestières

Les catégories de genre ont des tâches et responsabilités différentes en ce qui concerne la gestion, la culture, la transformation et la commercialisation des arbres et des cultures. Ainsi, les femmes jouent souvent des rôles spécifiques dans les chaines de valeur de l'agroforesterie. Ces rôles sont importants dans la création de revenus et en conséquence pour le bien-être et la sécurité alimentaire des ménages. Toutefois, les rôles des femmes dans les chaines de valeur sont généralement très peu soutenus par les responsables politiques et les structures d'encadrement. Les femmes sont confrontées à des contraintes de commercialisation telles que : le manque de capital, des infrastructures de marché inappropriées, le coût élevé du transport en raison du mauvais état des routes et le vol de leurs produits et de leurs recettes au marché (Yisehak, 2008). D'autres contraintes incluent le manque de technologies appropriées et l'accès limité aux technologies de transformation, aux stratégies de commercialisation et aux informations sur le marché (Degrande *et al*., 2014). En outre, lorsque les produits agricoles sont vendus par l'intermédiaire de groupes organisés tels que les coopératives et les associations, les femmes sont souvent perdantes parce que les membres de ces groupes sont en majorité des hommes (Kergna *et al*., 2010). Aussi, la plupart des associations de femmes dans les zones rurales sont traditionnellement dirigées ou dominées par des 'mains d'hommes invisibles', soit les maris ou les chefs de village.

Ingram *et al.* (2014) soutiennent que l'augmentation des bénéfices des femmes nécessite d'abord de reconnaitre la nature informelle et souvent invisible (dans les politiques) des chaines de valeur de la foresterie et de l'agroforesterie et des personnes qui y

travaillent, la nature sexospécifique des produits forestiers et agroforestiers dans les chaines de valeur, et les sources de différences sexospécifiques telles que les arrangements de gouvernance coutumière concernant l'accès aux espèces et aux marchés. Plusieurs organisations de recherche et de développement ont utilisé diverses approches pour aider les ruraux et en particulier les femmes à améliorer la commercialisation des produits des arbres et de l'agriculture. Ces approches incluent le développement des capacités commerciales et l'évaluation des tendances du marché, la promotion de la spécialisation des produits et l'amélioration de la transformation. Au nombre des autres stratégies, on peut mentionner : mettre à disposition des méthodes de stockage améliorées, encourager les agriculteurs à s'organiser en groupes de producteurs et entreprendre des ventes groupées aux commerçants, et faciliter les fonds de stabilisation au niveau du village par le moyen desquels les producteurs reçoivent les avances de paiement pour une partie de leurs produits. Cela leur permet de conserver les produits pour les ventes durant la période creuse parce qu'ils ne sont plus obligés de les vendre immédiatement après la récolte pour satisfaire leur besoins monétaires immédiats.

On assiste à une augmentation des mécanismes d'agriculture contractuelle et de sous-traitance pour assurer la disponibilité des cultures commerciales et les produits des arbres à travers lesquels les agriculteurs s'efforcent d'assurer un approvisionnement constant en produits de qualité et en revenus. Les faits (FAO, 2012) montrent que les productrices sont largement exclues de l'agriculture contractuelle en raison du fait qu'elles n'exercent pas un contrôle garanti sur les terres, la main d'œuvre familiale et les autres ressources requises pour assurer un flot constant de produits.

Genre et vulgarisation agroforestière

Selon la FAO (2011), les femmes n'ont accès qu'à 5% des services de vulgarisation agricole auxquels les hommes ont accès. Sulaiman et Kristin (2012) ont rapporté que le pourcentage de femmes travaillant dans le secteur des services de consultation agricole était de 15% dans le monde et de seulement 11% en Afrique. Les systèmes de vulgarisation ont toutefois profondément changé au cours des 20 dernières années, délaissant leur approche de contrôle centralisé descendant, au profit d'une approche qui encourage plusieurs organisations différentes à collaborer avec les agriculteurs en tant que partenaires égaux. Ce changement est prévu avoir un effet positif sur l'accès des femmes aux informations et services agricoles. Par exemple, les petites organisations locales profiteront du recrutement de femmes pour plusieurs raisons. Les modalités d'embauche des femmes dans ces organisations pour ce qui est du salaire, de l'appui et de la possibilité de travailler près de leurs communautés de résidence, peuvent être plus attrayantes que celles des services publics qui requièrent souvent que les femmes déménagent dans des zones reculées, loin de leurs domiciles et de leurs familles. En outre, la participation directe des agriculteurs à certaines activités de vulgarisation pourraient rendre la vulgarisation plus accessible et pertinente pour diverses catégories d'agriculteurs, et plus sexospécifique. L'une de ces approches est la vulgarisation de paysan-à-paysan (*Farmer-to-Farmer* ; F2F). Dans cette approche, les agriculteurs formateurs ou les 'agriculteurs leaders' partagent leurs connaissances et expériences avec d'autres agriculteurs, et mènent souvent des expériences agricoles dans leurs propres fermes. Une étude sur la performance de la vulgarisation F2F au Cameroun (Tsafack *et al*., 2014) a montré que les programmes F2F ont réussi à accroître la proportion des femmes participantes en tant qu'agricultrices formatrices (37%) par rapport à celle du personnel de vulgarisation (28%). Tandis que le nombre d'agriculteurs formés n'était pas nettement diffèrent entre les agriculteurs leaders hommes et femmes, les agricultrices leaders ont formé plus de femmes par rapport à leurs collègues hommes (74% contre 41% de femmes formées).

Une autre alternative aux services agricoles consultatifs publics en cours de développement au Cameroun est le concept du centre de ressources rurales. Les Centres de ressources ruraux (CRR) sont situés dans les zones rurales et sont dirigés par des associations communautaires. Les agriculteurs s'y rendent pour obtenir des informations, la formation et la démonstration de nouvelles pratiques dans le domaine de l'agriculture en général, mais en particulier de l'agroforesterie. L'expérience a montré que les centres de ressources ruraux peuvent toucher un grand nombre de femmes et de jeunes qui sont peut être ignorés dans les systèmes traditionnels de vulgarisation. En fait, 28% des personnes associées aux CRR au Cameroun étaient des femmes et 30% avaient moins de 35 ans. Sur les 1927 agriculteurs formés par les CRR entre 2010 et 2011, 41% étaient des femmes et 43% avaient moins de 35 ans (FAO,

2013). Eboutou (2013) a révélé que les femmes percevaient différemment des hommes le rôle que les centres doivent jouer dans leurs communautés. Les femmes ont mis l'accent davantage sur l'appui technique régulier tandis que les hommes étaient d'avis que la sensibilisation, la formation et la production du matériel végétal doivent être les principales activités des CRR.

Conclusions et recommandations

À l'instar des autres systèmes de production agricole et des pratiques de gestion des ressources naturelles, l'agroforesterie n'est pas dépourvue de connotations sexistes. Les exemples décrits dans cet article démontrent clairement qu'en Afrique, les femmes participent tout aussi activement que les hommes aux pratiques agroforestières. En outre, les femmes jouent souvent un rôle dominant dans certains domaines spécifiques tels que les entreprises de production de fruits indigènes et gagnent souvent une part importante de leurs revenus des chaines de valeur de l'agroforesterie. Pourtant, dans la plupart des cas, elles ont un accès plus limité que celui des hommes aux ressources productives, à la technologie et aux services, ce qui les empêche de développer davantage leurs activités et entreprises.

Sur la base de ce qui précède, et conformément aux conclusions de Manfre *et al.,* (2013), nous en déduisons que le renforcement de la participation des femmes à l'agriculture en général et à l'agroforesterie en particulier, et les avantages qu'elles en retirent, nécessitent des interventions technologiques, politiques et institutionnelles. Celles-ci comprennent entre autres :

- Améliorer la compréhension de la prise de décision au sein du foyer et des choix des femmes et de leurs pouvoirs de gestion, en particulier en rapport avec l'allocation des revenus du ménage dans divers contextes sociaux, politiques et économiques (Sissoko *et al*., 2014).
- Cibler en particulier les entreprises gérées et contrôlées par les femmes, par exemple la domestication des espèces agroforestières locales (FAO, 2013).
- Utiliser diverses approches pour aider les femmes à améliorer leur participation aux chaines de valeur telles que : le développement des capacités en matière de commerce et d'évaluation des tendances du marché, la promotion de la spécialisation des produits, l'amélioration des technologies de transformation et des méthodes de stockage, l'organisation des producteurs en groupes de producteurs pour les ventes collectives, et la facilitation des fonds de stabilisation au niveau du village pour favoriser les ventes durant la saison creuse (Degrande *et al*., 2014).
- Former et recruter davantage de femmes agentes de vulgarisation, et promouvoir les approches communautaires complémentaires pour rapprocher les services consultatifs ruraux des agriculteurs et agricultrices (Kiptot *et al*., 2013 ; Tsafack *et al*., 2014).
- Assurer que les activités de vulgarisation prennent en compte un éventail de groupes d'intérêt. Par exemple, les femmes sont plus intéressées par les produits tels que les fruits, le bois de chauffe, et les légumes, tandis que les hommes sont plus enclins à gérer les arbres produisant le bois d'œuvre et les pôles (Kiptot *et al*., 2013).

Références

Akeredolu M, Asinobi CO, Ilesanmi I. 2007. Gender and Trends in Production Constraints among the Bambara People of Mali. pp. 1-13.

Croppenstedt A, Goldstein M, Rosas N. 2013. Gender and Agriculture Inefficiencies, Segregation and Low Productivity Traps. Policy Research Working Paper 6370. The World Bank.

Degrande A, Gyau A, Foundjem-Tita D, Tollens E. 2014. Improving smallholders' participation in tree product value chains: proposition of a holistic approach. Forests, Trees and Livelihoods 23 (1-2): 102-115. http://www.tandfonline.com/loi/tftl20

Degrande A, Essomba H, Bikoue Mekongo C, Kamga A. 2007. Domestication, genre et vulnérabilité. Participation des femmes, des jeunes et des catégories les plus pauvres à la domestication des arbres agroforestiers au Cameroun. ICRAF Working Paper No. 48. Yaoundé, ICRAF-WCA/HT.

Doss CR. 2001. Designing agricultural technology for African women farmers: Lessons from 25 years of experience. World Development 29:2075-2092.

Eboutou L. 2013. Les centres de ressources ruraux promus par l'ICRAF et la diffusion des techniques de domestication des arbres: perception de l'efficacité par les parties prenantes au Cameroun. MSc thesis, University of Dschang, Cameroon.

FAO 2011. La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010–2011: Le rôle des femmes dans l'agriculture – Combler le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement. Rome: FAO.

FAO 2012. Passeport pour l'intégration des considérations de parité dans les programmes de gestion de l'eau : Questions essentielles pour les interventions dans le secteur agricole. Rome: FAO.

FAO 2013. Forests, food security and gender: linkages, disparities and priorities for action. Background paper for the International Conference on Forests for Food Security and Nutrition, FAO, Rome, 13–15 May, 2013.

Ingram V, Schure J, Tieguhong J, Ndoye O, Awono A, Iponga D. 2014. Gender implications of forest product value chains in the Congo basin. *Forests, Trees and Livelihoods*23 (1-2), DOI: 10.1080/14728028.2014.887610

Kergna A, Diarra L, Kouriba A, Kodoi B, Teme B, McPeak, J. 2010. Role of farmer organizations in the strategy for improving the quality of life for livestock producers in Mali. Research Brief 10-02-MLPI.

KIT, Agri-ProFocus, IIRR. 2012. *Challenging chains to change: Gender equity in agricultural value chain development*. KIT Publishers, Royal Tropical Institute, Amsterdam.

Kiptot E, Franzel S and Degrande A. 2013. Gender, Agroforestry and Food Security in Africa. *Current Opinion in Environmental Sustainability* 6:104-109. http://dx.doi.org/10.1016/j.cosust.2013.10.019

Kumar BM, Nair PKR. 2004. The enigma of tropical home gardens. *Agroforestry Systems* 61: 135-152.

Manfre C, Rubin D, Allen A, Summerfield G, Colverson K, Akeredolu M. 2013. Reducing the Gender Gap in Agricultural Extension and Advisory Services: How to Find the Best Fit for Men and Women Farmers. *Meas Brief 2*. Washington, DC: United States Agency for International Development.

Mehra R, Rojas MH. 2008. Women, food security, and agriculture in a global marketplace. *International Center for Research on Women (ICRW)*.

Sissoko MM, Sibiry Traore PC, Binam NJ, Ademonla Arinloye D. 2014. *Dryland Systems Household Surveys – West African Sahel and Dry Savannas*. Report on Preliminary Data Analysis. ICRISAT and ICRAF, Bamako, Mali.

Sulaiman RV, Davis KD. 2012. *The "New Extensionist": Roles, Strategies, and Capacities to Strengthen Extension and Advisory Services*. Global Forum for Rural Advisory Services (GFRAS), Switzerland. 20 pp.

Tsafack S, Degrande A, Franzel S, Simpson B. 2014. Farmer-to-farmer extension in Cameroon: a survey of extension organizations. ICRAF Working Paper No. 182. Nairobi, World Agroforestry Centre. DOI: http://dx.doi.org/10.5716/WP14383.PDF

Yisehak K. 2008. Gender responsibility in smallholder mixed crop-livestock production systems of Jimma zone, South West Ethiopia. *Livestock Res Rural Dev*, 20 http://www.lrrd.org/lrrd20/1/yise20011.htm.

Article d'Opinion

La participation des femmes aux organisations rurales: Pourquoi est-elle importante pour améliorer les moyens d'existence et la gestion durable des ressources naturelles?

Susan Kaaria[1] et Martha Osorio[2]

Résumé

Les organisations rurales, y compris les organisations paysannes, les groupes forestiers, les groupes d'usagers de l'eau et les groupes communautaires, sont des institutions cruciales pour l'autonomisation et l'amélioration de la condition des hommes et femmes ruraux pauvres. Ces organisations peuvent aider les hommes et femmes des zones rurales à surmonter la pauvreté en facilitant leur accès aux ressources, aux biens, aux marchés, aux services, aux informations et au savoir. Grâce à l'action collective, ces organisations jouent un rôle important pour améliorer la gestion durable des ressources naturelles, renforcer le pouvoir politique des agriculteurs, et accroître les chances que leurs besoins et priorités soient pris en compte par les responsables politiques. Toutefois, les faits montrent que, par rapport aux hommes, les femmes sont souvent sous-représentées au sein des organisations rurales, et que par conséquent elles sont souvent exclues des avantages et services qu'elles fournissent. Le présent article explore les expériences en Afrique, en Asie du sud, et en Amérique latine et tente de répondre aux questions suivantes : Comment la participation des femmes aux organisations rurales affecte-t-elle la gestion des ressources naturelles ? Quels facteurs entravent la participation des femmes à ces organisations ? Quels facteurs favorisent et améliorent la participation des femmes à ces organisations rurales ?

L'article identifie plusieurs facteurs qui entravent la participation des femmes aux organisations rurales : les normes socioculturelles ; la charge de travail des femmes ; l'accès aux biens et aux ressources ; l'environnement juridique et politique et l'accès à l'éducation et à l'information. En même temps, l'article met en lumière certaines des stratégies à utiliser pour promouvoir la participation des femmes aux organisations rurales, notamment : (i) le développement des capacités des femmes et des hommes au niveau individuel et familial ; (ii) le développement d'organisations rurales formelles et informelles efficaces et non-discriminatoires ; (iii) la mise en place d'un cadre politique habilitant qui fait la promotion systématique de la participation des femmes aux organisations rurales et adopte des mesures spécifiques pour sa mise en œuvre.

Introduction

Le rapport de la Situation de l'alimentation et de l'agriculture pour 2014 (FAO, 2014) souligne le rôle important des organisations rurales dans la facilitation de l'accès des agriculteurs familiaux aux marchés d'intrants-produits, de leur collaboration effective avec les autres acteurs du système d'innovation et leur influence sur les processus sociaux, économiques et politiques qui les affectent. Le rapport démontre que les femmes et les hommes reçoivent des avantages importants de leur adhésion aux organisations rurales. En outre, une étude récente (Oxfam, 2014) a révélé que la participation aux groupes a entrainé des avantages économiques non négligeables pour les femmes membres au Mali, en Tanzanie et en Éthiopie : les membres des groupes étaient plus productifs, leurs produits étaient de meilleure qualité et ils ont par conséquent perçu de meilleurs revenus de leur vente ; et leur adhésion a également amélioré l'accès des petites agricultrices au crédit et aux informations sur le marché. De même, le Rapport de la Banque mondiale (2014) et le Rapport du FIDA sur la Pauvreté rurale (2011) a également révélé que l'action collective, à travers l'adhésion aux groupes, peut mieux faire entendre la voix des femmes et réduire les disparités entre les sexes.

[1] *Susan K. Kaaria, Fonctionnaire principale spécialiste de la parité hommes-femmes, Département du développement économique et social, Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'agriculture (FAO), Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome.*
Téléphone : + 39 06 57051 ;
Courriel : Susan.Kaaria@fao.org

[2] *Martha Osorio, Spécialiste de la parité hommes-femmes et du développement rural, Division de la Protection sociale, Département du Développement économique et social, Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'agriculture (FAO), Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome. Téléphone : + 39 06 57051 ;*
Courriel : Martha.Osorio@fao.org

Les faits montrent également que la participation des femmes aux groupes forestiers et aux groupes d'usagers de l'eau peut jouer un rôle important dans l'amélioration de la gestion des ressources naturelles.

Les conclusions d'Argawal (2001) et de Coleman et Mwangi (2013) montrent clairement que la participation des femmes aux processus de prise de décision des institutions forestières peut réduire les conflits au sein des groupes d'usagers et aider ceux-ci à obtenir de meilleurs résultats, comme par exemple assurer des forêts saines et des avantages sociaux équitables des ressources forestières. Agarwal (2001) rapporte que l'inclusion des femmes dans la prise de décision des groupes d'usagers des forêts en Asie du sud, a réduit les tendances à l'infraction des règles par ceux qui n'avaient pas initialement participé à la formulation de ces règles, surtout les femmes. Des avantages similaires ont été signalés en ce qui concerne la participation des femmes aux groupes d'usagers de l'eau. Meinzein-Dick et Zwartereen (1998) ont trouvé qu'une plus grande participation des femmes aux associations d'usagers en Asie du sud a renforcé l'efficacité générale de la gestion de l'irrigation.

En plus de la gestion améliorée des ressources naturelles, les preuves montrent que la participation active des femmes aux processus de prise de décision au sein des organisations rurales peut entrainer des décisions qui tiennent mieux compte des priorités et contraintes des femmes. La participation des femmes à la gouvernance forestière peut contribuer à assurer que les politiques et la planification forestières soient plus sensibles aux besoins de la communauté en matière de sécurité alimentaire (Stloukal *et al.,* 2013).

Quels facteurs entravent la participation des femmes aux organisations rurales ?

En dépit des avantages de la participation, l'expérience montre que les organisations rurales peuvent parfois exclure les pauvres, les moins instruits, ou alors marginaliser les femmes. Le rapport de la FAO (2014) démontre qu'il existe des disparités non négligeables entre les hommes et les femmes au sein de la plupart des organisations paysannes, des groupes de gestion des ressources naturelles et d'autres organisations à assise communautaire. D'autres études montrent que les organisations rurales ne représentent pas toujours les intérêts des personnes les plus marginalisées et que souvent les femmes et les jeunes sont exclus des rôles de leadership, des processus de prise de décision et des services qu'elles offrent (Agarwal, 2001 ; Gotschi *et al.,* 2009 ; Tanwir et Safdar, 2013). Divers auteurs et chercheurs ont identifié cinq facteurs comme obstacles majeurs à la participation des femmes aux organisations rurales : les normes et perceptions socioculturelles ; les charges doubles et rôles triples des femmes ; le manque d'instruction, de formation et d'accès à l'information ; l'accès aux biens et ressources et, les règles d'entrée et l'environnement juridique et politique. La section ci-après détaille certains de ces facteurs :

Normes et perceptions socioculturelles : Les normes sociales et culturelles déterminent le rôle que les femmes et les hommes jouent dans la société, la communauté et le ménage, et pourraient restreindre la participation des femmes aux organisations rurales. Par exemple, dans plusieurs cultures, les normes sociales selon lesquelles les hommes sont les seuls habilités à représenter la famille auprès des organisations rurales pourraient dissuader les femmes d'y participer (Massolo, 2007 ; Meinzen-dick et Zwarteveen, 1998). D'autres auteurs ont trouvé que les femmes mariées ont une mobilité et une possibilité limitées pour leur participation aux activités extra-ménagères et n'ont pas le droit de participer aux groupes sans l'aval de leurs maris (Gotschi *et al.,* 2009).

Charges doubles et rôles triples des femmes : La multiplicité des rôles et charges ménagères des femmes réduit le temps dont elles disposent pour participer aux organisations locales. Ces contraintes de temps empêchent donc les femmes de participer activement aux organisations rurales et aux activités de développement (FAO, 2010-2011) et cela est particulièrement vrai lorsque les réunions et les interventions de prestation de services sont programmées sans tenir compte des contraintes de temps et de mobilité des femmes. En conséquence, les femmes pourraient décider de ne pas rejoindre les organisations rurales ou seraient dans l'incapacité d'assister à plusieurs

des réunions ou tirer parti des opportunités de formation ou de vulgarisation.

Accès aux biens et ressources : la FAO (2010-2011) démontre que par rapport aux hommes, les femmes ont généralement un accès limité aux terres, utilisent moins d'intrants et ont peu accès aux services de vulgarisation. L'accès limité aux biens, à la terre et au revenu pourrait réduire le pouvoir de négociation des femmes au sein et hors du ménage, et par conséquent, entraver leurs possibilités de rejoindre des organisations rurales et influencer leurs décisions, en particulier lorsque les règles d'adhésion exigent d'être propriétaire de biens tels que la terre agricole ou le revenu pour régler les frais de membres (Agarwal, 2001 ; Wiig, 2013 ; Pandolfelli *et al.,* 2007). Par exemple, Meinzen-Dick et Zwarteveen (1998) ont trouvé qu'au Sri Lanka, seules les personnes détenant des droits formels aux terres irriguées peuvent devenir membres des associations d'usagers de l'eau. Et puisque les hommes ont souvent les droits légaux sur les terres au Sri Lanka, la plupart des femmes ne sont pas admissibles comme membres.

Éducation, formation et accès à l'information : Dans le cadre de leur étude sur les groupes d'usagers des forêts, Coleman et Mwangi (2013) ont trouvé qu'en raison du fait que les femmes sont souvent moins lettrées et ont un niveau d'éducation inférieur à celui des hommes, elles sont moins susceptibles de participer aux groupes forestiers. Ils ont également trouvé que la participation des femmes aux institutions de gestion forestière a été affectée par les facteurs individuels tels que l'instruction et le niveau de richesse. Finalement, le manque d'accès aux informations sur les organisations rurales et leurs activités, ce qui est souvent le cas pour les femmes au niveau d'instruction limité ou nul, était également une contrainte majeure signalée par Agarwal (2001).

Environnement juridique et politique : L'environnement juridique, politique et institutionnel peut avoir un impact négatif sur la participation des femmes aux organisations rurales, en particulier lorsque certaines lois et politiques existantes ne tiennent aucun compte de l'égalité entre les sexes. Par exemple, dans une analyse de l'effet de l'environnement juridique sur la participation des femmes, Oxfam (2013) a trouvé que même dans les pays où les dispositions au sein de la coopérative soutiennent ouvertement l'égalité entre les sexes des membres et les avantages, une forte pression du gouvernement pour l'officialisation des groupes, pourrait entrainer l'exclusion des femmes. Cela est dû au fait que les femmes préfèrent être membres de groupes informels. En Ouganda, Mangheni et Sseguya (2004) ont découvert que malgré l'existence d'un cadre politique et d'un cadre juridique nationaux sensibles aux sexospécificités, lorsque la participation des femmes n'était pas clairement mentionnée dans les statuts et autres instruments politiques de l'organisation rurale, la participation des femmes restait limitée.

Quelles stratégies peuvent promouvoir la participation des femmes aux organisations rurales et ainsi améliorer la gestion durable des ressources naturelles ?

Les leçons de la section précédente démontrent clairement que des mesures proactives sont nécessaires pour favoriser la participation effective des femmes à la plupart des organisations rurales. Cette section souligne les interventions et offre des exemples pratiques et des actions aux niveaux politiques individuel, organisationnel et agrégé.

Stratégies visant les personnes au niveau du ménage

Pour accroître le niveau d'adhésion et de participation des femmes aux postes de direction, il est fondamental d'accroître leur confiance en soi à travers le développement de leurs capacités. Une étude menée au Mozambique par Penrose-Buckley (2007) a révélé que lorsque le taux d'alphabétisme chez les femmes s'accroit et qu'elles sont munies des aptitudes de base en calcul, cela se traduisait

directement par une hausse de leur assurance et de leur capacité à participer aux organisations rurales. Des résultats similaires ont été signalés par Coleman et Mwangi (2013) qui ont trouvé que lorsque les femmes avaient passé plus de temps à l'école, elles étaient plus susceptibles de participer aux organisations rurales et aux réunions.

Les Clubs d'écoute communautaire Dimitra de la FAO se sont avérés utiles pour renforcer la confiance en soi des hommes et des femmes pour s'organiser et participer aux interventions de développement (FAO-Dimitra, 2011). À travers l'approche de communication participative, les Clubs d'écoute communautaire ont contribué à accroître la visibilité des femmes rurales en tant que productrices agricoles, à faciliter leur accès à l'information et à accroître leur autonomisation économique et sociale.

Établissement d'organisations rurales sensibles à la parité hommes-femmes

Il est important de développer des mesures spécifiques pour assurer que les organisations locales sont équitables du point de vue du genre. Il s'agit d'organisations au sein desquelles les règles, structures et pratiques assurent que les femmes et les hommes peuvent participer et bénéficier, sur le même pied d'égalité. Par exemple, certaines des mesures à adopter pour favoriser la participation active des femmes aux organisations pourraient inclure : ne pas restreindre l'adhésion à un seul membre par ménage ; établir des quotas minimum pour les membres femmes ; et fixer des frais de membres peu élevés.

Par exemple, Farnworth (2012) a rapporté qu'une organisation en Ouganda a accru la participation des femmes à la coopérative en leur offrant une part plus grande des dividendes, et des frais de membres réduits. Ces mesures ont motivé beaucoup d'hommes à amener leurs épouses dans l'organisation. De même, Oxfam (2013) et Agarwal (2001) ont démontré qu'en Éthiopie et en Inde respectivement, la participation des femmes aux coopératives qui permettaient aux hommes et à leurs épouses de devenir membres, comptaient davantage de membres femmes. Dans un autre exemple, la *Kuapa Kokoo Farmers Union* au Ghana a réussi à incorporer les femmes à tous les niveaux de l'union grâce à l'application des quotas pour la participation des femmes (Tiffen, 2014). En outre, le Passeport de la FAO pour l'intégration des considérations de parité dans les programmes de gestion de l'eau (FAO, 2012) offre des directives claires sur comment promouvoir la participation des femmes aux Associations d'usagers de l'eau (AUE) et comment impliquer les hommes et les femmes de manière égale dans le processus de décision relatif à la gestion de l'eau et à la maintenance.

Créer un environnement propice aux organisations rurales pratiquant la parité hommes-femmes

Bien que les mesures et stratégies aux niveaux individuel et organisationnel soient essentielles, elles doivent être ancrées dans un environnement habilitant qui fait la promotion systématique de la participation des femmes aux organisations rurales et qui adopte des mesures spécifiques pour sa mise en œuvre. Cela inclut la création d'un cadre politique et juridique qui favorise les principes d'égalité du genre dans les législations coopératives nationales et d'autres lois connexes. Par exemple, concernant la reconnaissance de la faible représentation des femmes dans les coopératives agricoles, le Gouvernement des Philippines a récemment institué une politique qui encourage l'égalité entre les hommes et les femmes dans les organisations rurales. La politique inclut des éléments spécifiques pour favoriser l'équilibre entre les sexes parmi les membres et au Conseil d'administration ou la direction des coopératives (FAO, à paraître).

En outre, parce que les femmes ne participent pas toujours aux groupes formels, il est également important de créer un environnement propice pour les groupes (de femmes) informels existants. Il s'agit d'identifier les politiques qui soutiennent les structures associatives 'alternatives' et flexibles avec des coûts d'adhésion limités ou réduits (Baden, 2014). Les gouvernements peuvent promulguer des législations et cadres réglementaires appropriés afin d'assurer que les organisations rurales bénéficient du droit et de la liberté de fonctionnement, avec des incitations particulières pour permettre aux femmes rurales de s'organiser (Penunia, 2011).

Finalement, l'une des recommandations clés du Forum paysan du FIDA en 2010 (FIDA, 2010) était l'importance pour les gouvernements de développer des mécanismes de promotion de la participation des femmes à travers l'action positive. Par exemple, selon le Forum paysan, les quotas peuvent contribuer à établir une masse critique de femmes membres et ainsi accroître leur visibilité et leur représentation. Les avantages de l'établissement de 'quotas' sont

soutenus par les conclusions d'un nombre d'études. Par exemple, une étude menée par Agarwal (2010) en Inde et au Népal démontre qu'une masse critique est nécessaire pour promouvoir la participation effective des femmes aux organisations rurales. L'auteur a également trouvé que plus le pourcentage de femmes était élevé dans les groupes mixtes (au delà de 30%), plus les femmes étaient susceptibles d'assister aux réunions, d'y participer et d'occuper des postes de responsabilité.

Conclusions

Les organisations rurales sont cruciales en ce qu'elles fournissent à leurs membres l'accès aux ressources, aux biens, aux marchés, aux services, à l'information et au savoir. Toutefois, dans plusieurs cas, la participation des femmes rurales à ces organisations est limitée. Les faits indiquent que des stratégies spécifiques doivent être mises en place pour promouvoir la participation des femmes, notamment : accroître la confiance en soi des femmes et développer leurs capacités à participer et diriger ; renforcer le savoir et les compétences des organisations rurales pour l'intégration systématique des besoins et priorités des hommes et des femmes ; et créer un cadre politique et juridique habilitant qui encourage systématiquement la participation des femmes aux organisations rurales et adopte des mesures spécifiques dans ce sens. Finalement, les stratégies réussies pour la promotion de la participation des femmes aux organisations rurales doit aborder simultanément les contraintes existantes aux niveaux individuel, organisationnel et politique.

Bibliographie

Agarwal, B., 2001. Participatory Exclusions, Community Forestry, and Gender: An analysis for South Asia and a conceptual framework. *World Development* 29.10: 1623-648.

Agarwal, B. 2010. Gender and Green Governance: The Political Economy of Women's Presence Within and Beyond Community Forestry. Oxford University Press, United Kingdom

Coleman, E.A. and Mwangi E., 2013. Women's Participation in Forest Management: A Cross-country Analysis. *Global Environmental Change* 23.1: 193-205.

FAO, 2010. Producer organizations: Reclaiming opportunities for development, Policy brief, *FAO Regional Office for Africa*, Dec. 2010, 10 pp.

FAO, 2010-11. The State of Food and Agriculture (SOFA): Women in Agriculture, Closing the Gender Gap for Development. Rome, Italy.

FAO. 2013. Passport to Mainstreaming Gender in Water Programmes: Key questions for interventions in the agricultural sector. Rome, Italy.

FAO, 2014. The State of Food and Agriculture (SOFA) 2014: Innovation in family farming. Rome, Italy.

FAO. The Gender and Equity Implications of Land-Related Investments on Land Access, Labour and Income-Generating Opportunities in Mindanao Philippines: The Case Study of Unifrutti: A crop and two business models. Rome, Italy (forthcoming).

FAO-Dimitra, 2011. Les Clubs d'écoute communautaires: un tremplin pour l'action en milieu rural, *FAO,* pp. 56. Rome, Italy.

Farnworth C.R., 2012. Household Approaches Synthesis Paper. Policy and Technical Advisory Service, Programme Management Department. IFAD, Rome, Italy.

Baden, S., 2014. Collective Action, Gender Relations and Social Inclusion in African Agricultural Markets. Policy Brief No. 64. Future Agricultures Consortium, Brighton, UK (2014) 12 pp.

Gotschi, E., Njuki J. and Delve R., 2009. Equal number. Equal chances? A case study of gender differences in the distribution of social capital in smallholder farmer groups in Búzi District, Mozambique, *European Journal of Development Research* 21: 264-282.

IFAD, 2010. Promoting women's leadership in farmers' and rural producers' organizations. Special session of the third global meeting of the Farmers Forum. Rome, Italy.

IFAD, 2011. The Rural Poverty Report. New realities, new challenges: new opportunities for tomorrow's generation. Rome, Italy.

Massolo, A. 2007. Women's Political Participation at the Local Government in Latin America. UN-INSTRAW, Santo Domingo, Dominican Republic.

Meinzen-Dick, R. and Zwarteveen M., 1998. Gendered participation in water management: Issues and illustrations from water users 'associations in South Asia. *Agriculture and Human Values 15 (4)*: 337-345.

Mangheni, M.N., and Sseguya H., 2004. The Gender Dimension of Rural Producer Organizations in Uganda. Norwegian Institute for Urban and Regional Research and Participating Institutions, Working Paper 2004:134.

OXFAM, 2013. Women's Collective Action: unlocking the potential of agricultural markets. An Oxfam International research report, OXFAM International, United Kingdom.

Pandofelli L., Meinzen-Dick R., and Dohrn S., 2007. Gender and Collective Action: A Conceptual Framework for Analysis. *CAPRi Working Paper* No. 64. IFPRI, Washington DC, USA.

Penrose-Buckley, C. 2007. Producer Organisations: A Guide to Developing Collective Rural Enterprises. OXFAM International, United Kingdom.

Penunia, E.A., 2011. The Role of Farmers' Organizations in Empowering and Promoting the Leadership of Rural Women. Paper presented at the Expert Group Meeting Enabling rural women's economic empowerment: institutions, opportunities and participation. Ghana September 2011.

Stloukal et al., 2013. Forests, food security and gender. In Unasylva No. 241, Vol. 64, 2013/2: Forests for food security and nutrition. FAO, Rome, 2013.

Tanwir M. and Safdar T., 2013. The Rural Woman's Constraints to Participation in Rural Organizations, *Journal of International Women's Studies, 14(3),* 210-229.

Tiffen, P., 2014. Case Study: Women Cocoa Farmers in Ghana. Women in Informal Employment Globalizing and Organizing (WIEGO) Limited, Manchester, United Kingdom.

Wiig H., 2013. Joint titling in Rural Peru: impact on women's participation in household decision-making. *World Development* Vol. 52:104-119.

World Bank, 2014. Voice and Agency: Empowering women and girls for shared prosperity. World Bank Group, Washington DC, USA.

Les fermes-écoles et la Coopération Sud-Sud : une collaboration au service de l'autonomisation des femmes africaines

Peter A. Anaadumba[1] and Festus K. Akinnifesi[2]

Résumé

Les fermes-écoles (FFS) constituent une approche de vulgarisation et d'éducation communautaire bien connue à travers le monde, et est basée sur l'utilisation de l'apprentissage expérientiel en groupes pour renforcer les capacités des agriculteurs ruraux dans la prise de décision, la résolution des problèmes, l'apprentissage de nouvelles aptitudes et techniques, et la facilitation de la formation des agriculteurs par d'autres agriculteurs. De même, la Coopération Sud-Sud (CSS) bénéficie d'une attention croissante en tant que mécanisme rentable pour le partage des solutions de développement clés entre les pays de l'hémisphère sud. Elle est basée sur l'hypothèse selon laquelle la majeure partie des capacités, savoirs, technologies et ressources, et autres solutions de développement requis pour réaliser un impact développemental à grande échelle existent déjà dans les pays en développement, mais doivent être partagés, adaptés et élargis. À l'aide d'études de cas concrets, cet article explore comment la combinaison de l'approche de vulgarisation des FFS avec la CSS entre les agriculteurs qui forment d'autres agriculteurs, autonomise les femmes en Afrique.

[1] *Peter Anaadumba, Consultant international, Équipe de la Coopération Sud-Sud (TCSS), Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'agriculture (FAO), Viale delle Terme di Caracalla—00153, Rome, Italie,*
Tél : +390657053861
Courriel : Peter.Anaadumba@fao.org ;

[2] *Festus K. Akinnifesi, Chef, Coopération Sud-Sud, Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'agriculture (FAO), Viale delle Terme di Caracalla—00153, Rome, Italie, Tél : +390657054950*
Courriel : Festus.aAkinnifesi@fao.org ;
Site web: www.fao.org

Introduction

L'approche des fermes-écoles (FFS) est largement utilisée dans le monde entier pour partager le savoir agricole pratique, développer les compétences et autonomiser les agriculteurs. C'est une forme d'éducation pour adultes et de principes d'apprentissage expérientiel informels où le champ de l'agriculteur est la salle de classe pour l'apprentissage pratique et la réflexion. Les fermes-écoles sont généralement composées de groupes d'agriculteurs (hommes et femmes âgés et jeunes) ayant des intérêts communs, qui se réunissent régulièrement au cours d'une saison de production pour identifier ensemble les solutions aux défis rencontrés au niveau local à travers l'expérimentation et la découverte participatives. Les détails du fonctionnement des fermes-écoles et leur adoption à travers le monde ont été bien documentés (Davies *et al*., 2010 ; Washington *et al*., 2014).

En tant que modèle de coopération innovant, la Coopération Sud-Sud (CSS) transforme actuellement l'architecture de la coopération pour le développement et comble les lacunes des formes de coopération technique essentiellement motivées par l'approvisionnement. La contribution de la CSS à la sécurité alimentaire et à la nutrition, à la participation des femmes et des hommes et à l'emploi des jeunes a été documentée dans d'autres ouvrages (Akinnifesi *et al.,* 2013). Bien que la CSS et les fermes-écoles (FFS) aient été préconisées comme instruments de partage des savoirs et d'autonomisation des agriculteurs, leur utilisation conjointe pour influencer la sécurité alimentaire et l'égalité entre les sexes, n'a pas été suffisamment démontrée. Cet article explore le rôle de la Coopération Sud-Sud (CSS) dans le déploiement des FFS dans l'ensemble de la Région Afrique, et comment leur utilisation combinée a bénéficié aux petits agriculteurs et surtout aux agricultrices.

Déploiement des fermes-écoles de l'Asie à l'Afrique

C'est une vraie coïncidence que la CSS et les FFS soient tous deux issus de l'Indonésie. Historiquement, la CSS a vu le jour durant la Conférence Afro-asiatique de Bandung, en Indonésie, en 1955. De même, les Fermes-écoles (FFS) ont débuté à partir d'un petit programme pilote en Indonésie et se sont répandus à l'échelle mondiale. L'approche des FFS a été initialement développée pour la formation des riziculteurs sur la gestion intégrée en Asie dans les années 1990 afin d'améliorer les techniques agricoles

et sensibiliser les petits agriculteurs sur les alternatives aux produits chimiques toxiques. L'approche a toutefois été introduite en Afrique de l'ouest en 1996 et plus récemment elle a été adaptée pour accroître la productivité du sol en Afrique de l'est et du sud. Les experts et techniciens ont été déployés de l'Indonésie et des Philippines au Ghana pour servir de 'maîtres formateurs'. Les facilitateurs (stagiaires) venaient du Mali et du Burkina Faso. La CSS intra-africaine a été une composante majeure du programme au moyen duquel les maîtres formateurs originaires des pays experts en FFS, ont été dépêchés dans de nouveaux pays pour aider à initier la première saison complète de formation des facilitateurs. Par exemple, les maitres formateurs du Mali ont voyagé jusqu'à la frontière du nord-est de la Guinée pour y former des facilitateurs. De même, les maîtres formateurs du Sénégal se sont rendus en Mauritanie, et les maîtres formateurs du Bénin se sont rendus au Niger pour former leurs collègues agriculteurs des fermes-écoles.

Entre 1995 et 1996, cinq jeunes agents de vulgarisation kenyans ont été envoyés aux Philippines pour participer à une campagne de formation des facilitateurs des FFS pour 3 mois.

Cette campagne a marqué le début d'un très large déploiement de l'approche FFS en Afrique de l'est. Depuis lors, ces formateurs et leurs stagiaires ont animé plus de 200 Formations des formateurs dans 15 pays.
En 1997, un grand programme de production et gestion intégrées a été lancé pour les petits cultivateurs de coton biologique dans les zones communales et de réinstallation du Zimbabwe à l'aide de l'approche FFS. L'expansion des FFS s'est poursuivie jusqu'au Mozambique en 2001, lorsque la FAO a facilité le partage des savoirs entre les agriculteurs du Zimbabwe et du Mozambique dans la province de Zambezia.

L'approche FFS s'est avérée être une méthode participative et efficace d'autonomisation et de transfert des savoirs, surtout pour les agricultrices (FAO, 2011). Par exemple, afin d'assurer une intégration appropriée du genre, le projet indonésien de la Gestion intégrée des ravageurs (IPM) a introduit les écoles pratiques du genre qui ont ensuite servi de base pour assurer la participation égale des hommes et des femmes. L'approche a permis aux participants de suivre les cinq étapes de base ci-après dans la compréhension des questions de genre dans leurs communautés (Mansour, 2003) :

Encadré 1. Les cinq étapes de l'intégration du genre dans l'approche FFS

Étape 1. Diagnostic. Effectuer la formation sur le genre pour conscientiser les agriculteurs sur les questions de genre et leur permettre de mener des études participatives sur le genre ;

Étape 2. Collecte des données. À l'aide du savoir acquis a travers la formation, les agriculteurs identifient les questions relatives au genre dans les ménages et les communautés des paysans et collectent les données afférentes. Les données recueillies sont classées en cinq catégories : accès ; participation ; contrôle ; bénéfice ; charges et niveau de violence.

Étape 3. Analyse des sexospécificités. Le facilitateur aide les agriculteurs à analyser les données collectées et à comprendre comment les perceptions locales affectent la vie des femmes.

Étape 4. Plan d'action pour réduire et éliminer les inégalités identifiées entre les femmes et les hommes.

Étape 5. Suivi et évaluation. Aident à identifier les activités qui amélioreront l'accès des femmes aux avantages du programme IPM et leur maîtrise de celui-ci, et à étendre la participation des femmes aux organisations paysannes, aux programmes et aux processus.

Source: Mansour, 2003.

Le Fonds des agriculteurs d'Indonésie et la Coopération Sud-Sud

Bien que la CSS ait de longue durée été entreprise par la FAO dans le cadre de la Coopération technique entre pays en développement (CTPD), ce n'est qu'au milieu des années 1980 qu'un grand projet CSS a été initié. Le premier jalon historique majeur a débuté à la FAO 30 ans après la Conférence de Bandung. Lorsqu'une grande famine et une sécheresse grave ont frappé l'Afrique subsaharienne au milieu des années 80, les petits cultivateurs de riz paddy en Indonésie étaient déterminés à aider leurs frères riziculteurs africains à surmonter leurs défis alimentaires en partageant leurs ressources, savoirs, compétences, expertises et technologies dans un esprit de solidarité Sud-Sud entre les agriculteurs.

Au milieu de l'année 1985, mobilisés par une organisation productrice connue sous le nom de *National Progressive Contact Farmer's and Fishermen's Association*, KTNA (*Konak Tani Nelayan Andalan*), comptant 8 millions de membres appartenant à 200 000 groupes d'agriculteurs, chaque groupe (35 à 40 agriculteurs) a donné entre 13 à 15 kg de paddy sec blanchi, soit un total de 100 500 tonnes (Shallon *et al.,* 2003). L'argent obtenu de la vente du riz s'est élevé à 8,6 millions de dollars (y compris les intérêts échus au fil des ans) et a été donné à la FAO pour établir le Fonds des agriculteurs d'Indonésie (IFF). Administré par la FAO, l'IFF a contribué à la mise en œuvre de plusieurs projets et initiatives de CSS initiaux notables en Afrique qui ont mis l'accent sur l'autonomisation des femmes. Dans sa première phase (1985-2003), l'IFF a appuyé environ 80 projets dans 24 pays africains, et a été utilisé pour établir deux Centres de formation des agriculteurs : un en Gambie et l'autre en Tanzanie. La deuxième phase (2004 – 2011) a été exécutée à travers une coopération bilatérale entre l'Indonésie-Tanzanie et l'Indonésie-Gambie (Dinur *et al.,* 2013). À la suite de cette CSS entre l'Indonésie et l'Afrique, ce qui n'était qu'un vieux slogan, a revêtu une signification et une importance nouvelles.

Fonds des agriculteurs d'Indonésie, Fermes-écoles et Équité entre les sexes

La CSS Indonésie-Afrique facilitée par la FAO, visait à accroître l'autosuffisance alimentaire des agriculteurs africains, en particulier les femmes, au moyen des interventions de développement des capacités dans les domaines de la production agricole, la pêche artisanale et la réduction des pertes après récolte. L'IFF a été particulièrement ciblé pour profiter davantage aux femmes rurales agricultrices et pêcheuses. Les quatre domaines d'appui clés suivants ont été utilisés par l'IFF:

a) *La formation des agriculteurs par d'autres agriculteurs*. Un programme d'apprentissage des agriculteurs permettant à des couples d'agriculteurs africains de bénéficier d'expériences d'apprentissage pratique en matière de production rizicole auprès de leurs collègues indonésiens qui sont les agriculteurs hôtes. Ils ont résidé dans les maisons de leurs collègues indonésiens pendant cinq semaines et ont passé le reste

de leur séjour dans les Centres de formation agricole. Cet apprentissage et ce partage de savoirs entre les agriculteurs ont été couronnés par une formation pratique structurée en Indonésie. Entre 1990 et 1999, environ 261 participants de 21 pays africains répartis en 19 groupes ont participé au programme d'apprentissage en Indonésie. Chaque groupe incluait un total de 10 à 20 personnes (en moyenne 17 personnes), y compris cinq couples mariés, cinq jeunes agriculteurs, et 2 représentants du gouvernement (Dinur *et al.,* 2013 ; Shallon *et al.,* 2003). Les agriculteurs ont appris les langues locales et la culture indonésiennes. La participation des couples mariés avait pour but d'assurer l'égalité entre les sexes et d'accueillir les femmes quelle que soit leur situation matrimoniale.

b) *Approvisionnement en intrants et équipements agricoles*. Durant la période de 1987 à 2001, les agriculteurs dans 23 pays ont reçu des intrants de production tels que des semences, pesticides, engrais, outils agricoles, pompes d'irrigation, et dans certains cas, un tracteur, des motocyclettes et des vélos. En plus, les pêcheurs ont reçu des moteurs automobiles, des filets et lignes de pêche,

c) des hameçons, des pivots, des gilets de sécurité, des imperméables, ou des glacières. Dans certains cas, les équipements et intrants après récolte et autres outils nécessaires y compris les batteuses, les moulins, l'équipement pour la transformation des fruits et légumes, et l'aide à la formation pour le maniement et la gestion de ces équipements et quelques tracteurs manuels. Les bénéficiaires étaient généralement des membres des associations de producteurs, des coopératives et des associations de pêcheurs. Les intérêts spéciaux des femmes ont été assurés non seulement en fournissant l'équipement et la formation en matière de production agricole mais également l'équipement pour la transformation des fruits et légumes.

d) *Établissement de centres ruraux de formation.* Sur la base de l'évaluation du programme d'apprentissage en 1996, il a été décidé de former les agriculteurs africains dans leurs propres pays pour réduire les coûts. Deux Centres ruraux de formation agricole ont été établis comme moyen rentable de transférer les savoirs entre les agriculteurs indonésiens et africains. Le premier était le *Jenoi Agricultural Rural Farmers Training Centre (ARFTC)* situé dans le village de Jenoi en Gambie ; le second était le *Mkindo Farmers Agriculture Tradining Center (FARTC)* à Morogoro en Tanzanie.

Encadré 2. Centres de formation agricole pour la promotion de la CSS Indonésie-Afrique des Agriculteurs formant d'autres agriculteurs et l'égalité des sexes en Gambie et en Tanzanie

ARFTC, Jenoi Gambie: Un total de 540 agriculteurs dont 85% étaient des femmes, ont été formés au Centre ARFTC démontrant ainsi l'attention spéciale pour assurer un nombre accru de femmes bénéficiaires. 56 agriculteurs supplémentaires d'autres pays en Afrique de l'ouest ont été formés et la moitié d'entre eux étaient des femmes. Chaque stagiaire gambien devait retourner dans son village et former au moins 25 autres agriculteurs, ce qui a résulté en la formation de 13 500 agriculteurs dans le cadre de l'IFF à l'ARFTC. Ces formateurs d'agriculteurs et leurs stagiaires ont formé une association d'agriculteurs connue sous le nom de *Gambia YAMPI Farmer's Association*. Selon le rapport d'évaluation par Shallon *et al*. (2003), cette association dirigée par des femmes est devenue une force nationale avec un effectif de plus de 50 000 producteurs et la plupart d'entre eux sont des femmes. Il est plus facile pour les femmes de participer parce que l'IFF et les FFS ont fourni les flexibilités nécessaires pour l'essentiel des activités.

FARTC, Mkindo, Morogoro, Tanzanie : Un total de 200 agriculteurs et 30 agents de vulgarisation ont été initialement formés au FARTC. Le FARTC a débuté des formations à l'aide de l'approche FFS à partir de l'année 2000. En 2010, un total de 1946 personnes (874 agriculteurs et 701 agents de vulgarisation) avaient été formés en matière de technologie rizicole à Mkindo FARTC. Selon Dinur *et al*. (2013), l'approche FFS introduite en Tanzanie par FARTC est devenue l'un des outils de vulgarisation les plus importants dans le pays. Les agriculteurs et les agents de vulgarisation originaires d'Indonésie ont été bien choisis pour satisfaire les besoins tant des hommes que des femmes.

Tant en Tanzanie qu'en Gambie, la CSS Indonésie-Afrique a été bien intégrée avec le Programme spécial de la FAO pour la sécurité alimentaire (PSSA) puisqu'un exemple de FFS a été mis en synergie avec la CSS Indonésie-Afrique, et ils bénéficient d'un appui au plus haut niveau du gouvernement. L'évaluation de ce programme IFF exécuté par la FAO en 2003 a conclu que le programme a été productif. Les centres de formation servent de cadre où les agriculteurs se rencontrent et échangent des idées pour améliorer leur entreprise agricole. Les réalisations de la CSS facilitée par la FAO à travers l'IFF incluent : 1) un rendement rizicole accru de 3 à 6 tonnes par hectare ; 2) une production alimentaire accrue de 300 tonnes à 9000 tonnes par an ; 3) une utilisation réduite des produits agrochimiques (pesticides/herbicides) pour la riziculture ; 4) une dépendance réduite envers les agents de vulgarisation puisque les capacités des agriculteurs ont été renforcées pour former d'autres agriculteurs ; et 5) les femmes se sont vues accorder un meilleur accès aux intrants agricoles et à la formation. Cela a aussi entrainé une perception positive de l'Indonésie par les agriculteurs africains et a créé des opportunités pour le commerce au sein de l'hémisphère sud.

L'une des conditions posées par KTNA pour le financement était le focus sur les femmes. Le rapport de l'évaluation par Shallon *et al.* a fait mention de plusieurs avantages pour les femmes. Par exemple, 300 femmes cultivatrices de légumes ont bénéficié d'un appui à travers l'IFF en Guinée, et des équipements de transformation après récolte ont été offerts aux femmes agricultrices à Madagascar et en Sierra Léone. En Sierra Léone, des boutures de manioc ont été fournies à 8000 agricultrices et le projet a aidé les femmes à gagner du temps grâce à des râpeuses de manioc mécaniques (un travail de deux jours effectué en une heure).

Impact des fermes-écoles et de la Coopération Sud-Sud sur l'égalité entre les sexes

Les femmes contribuent de manière substantielle à la production agricole et jouent un rôle vital dans la nutrition du ménage. Pourtant, l'accès à la terre, au financement et à la technologie continue d'être un défi majeur pour les agricultrices. Les fermes-écoles fournissent l'accès aux compétences, l'orientation et l'appui tant aux hommes qu'aux femmes agriculteurs dans leur processus expérimental et de décision, ce qui les pousse finalement à appliquer de nouvelles approches de production agricole. Des avantages développementaux plus larges ont

également été signalés en termes de réduction de la pauvreté, d'action collective et d'impact sur le genre (Van den Berg et Jiggins, 2007).

L'une des recommandations clés de la *Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture* (FAO, 2011) pour réduire les disparités entre les sexes dans le secteur agricole est l'élargissement des FFS. Une méta-analyse a indiqué qu'au moins 10 millions d'agriculteurs dans 90 pays ont participé aux FFS, et 55% des projets ciblaient les agricultrices (Waddington *et al.*, 2014). Par rapport à la majorité des participants males aux projets à l'échelle mondiale (seulement 20% de femmes), il est évident que l'égalité entre les sexes dans les projets des FFS était plus réussie en Afrique, avec 54% de femmes participantes. Par exemple, une évaluation de l'impact (Davis *et al*, 2010) a montré que les femmes représentaient jusqu'à 50% des membres des FFS en Afrique de l'est. Dans une étude entreprise par l'IFPRI pour évaluer un projet FFS financé par l'IFAD et exécuté par la FAO et les gouvernements du Kenya, de la Tanzanie et de l'Ouganda entre 1999 et 2008, les agricultrices représentaient 50% des membres des FFS, et les FFS se sont avérées particulièrement bénéfiques pour les femmes, les personnes d'un niveau d'instruction faible, et les agriculteurs propriétaires de terres d'une superficie moyenne (Davies *et al.*, 2010). Il a été révélé que les ménages dirigés par les femmes ont bénéficié plus que les ménages dirigés par des hommes en Ouganda (IFPRI), indiquant ainsi que les programmes FFS offrent l'opportunité de fournir des services de vulgarisation agricole aux femmes.

Au fil des ans, l'approche FFS a été adoptée et adaptée à plusieurs outils du genre qui visent à garantir la sécurité alimentaire et à accroître la productivité alimentaire. La FAO exécute actuellement un programme genre au Niger dénommé Club d'écoute communautaire (Dimitra, 2014). Le système comprend des jeunes femmes et hommes qui se réunissent régulièrement au village, permettant ainsi aux 'sans-voix' de s'exprimer, en particulier les femmes et les jeunes. Ces clubs ont renforcé leur capacité de leadership et leur confiance en soi. À travers la collaboration entre le programme Dimitra et IPPM[1] Afrique de l'ouest, les Clubs d'écoute ont été lancés avec succès grâce à une CSS entre le Sénégal et la Mauritanie. Grâce à Dimitra, les groupes FFS nouvellement établis dans ces deux pays ont été à même d'intégrer les principes participatifs sensibles au sexospécificités (Dimitra, 2014).

Sur la base de plusieurs rapports, il est évident que dans plusieurs cas, les femmes ont été directement ciblées dans les projets et initiatives FFS, ou au moins ont bénéficié d'opportunités égales de participer aux initiatives de développement agricole. Il a bien sûr été soutenu que les femmes ne doivent pas être ciblées en dehors des hommes, et que le changement réel en matière de dynamique du genre ne peut être réalisé que lorsque les hommes et les femmes acceptent le changement ensemble. Les FFS fournissent toutefois des opportunités pour l'égalité des sexes, permettant aux hommes et aux femmes de participer de manière équitable au développement (Deborah, 2013). La participation des femmes aux FFS a contribué à modifier l'interprétation restrictive des rôles traditionnellement assignés aux femmes. L'équité entre les sexes dans l'approche FFS a offert de meilleures opportunités aux femmes de prendre des décisions éclairées et d'accéder aux ressources et aux nouvelles techniques agricoles, ce qui se traduit par l'augmentation de la production agricole et des revenus.

Conclusions

L'établissement d'un lien entre l'approche FFS et le partage et l'échange de savoirs au sein de l'hémisphère sud, créé une opportunité pour l'accélération de l'impact agricole et la réalisation de l'équité entre les sexes. La CSS peut jouer un rôle catalytique pour promouvoir les FFS et par conséquent contribuer à l'autonomisation des femmes dans le développement agricole et la production durable. La FAO a joué un rôle majeur dans la facilitation des échanges entre les FFS et la CSS, et pour aider les gouvernements et les acteurs de base à exploiter les capacités locales et de l'hémisphère sud à autonomiser les familles d'agriculteurs, en particulier les femmes. La participation des femmes aux FFS est nettement plus élevée en Afrique que dans le reste du monde. Le Fonds des agriculteurs d'Indonésie (IFF) facilité par la FAO, s'est avéré être l'un des modèles les plus réussis de CSS pour la formation des agriculteurs par d'autres agriculteurs, tirant parti de l'approche FFS. Ces deux approches ont leurs racines en Indonésie. L'approche FFS fait la promotion de l'apprentissage, des techniques de

[1] *Gestion intégrée de la production et des déprédateurs*

recherche et a permis d'autonomiser les populations pour le développement et peut donc être utilisée pour cibler les agricultrices et les ménages dirigés par les femmes, tout en continuant de toucher les hommes.

Références

Akinnifesi, F.K. 2013. Can South-South Cooperation offer sustainable agriculture-led solutions to youth unemployment in Africa? Nature and Faune 28 (1): 18-25

Braun A.R. and Duveskog D. 2008.The Farmer Field School Approach – History, Global Assessment and Success Stories, Background Paper for IFAD Rural poverty Report in 2011 The International Fund for Agricultural Development (IFAD), Rome, p.7

Davis, K., E. Nkonya, E. Kato, D.A. Mekonnen, M. Odendo, R. Miiro and J. Nkuba 2010. Impact of Farmer Field Schools on Agricultural Productivity and Poverty in East Africa. IFPRI Discussion Paper 00992, June 2010.

Dimitra 2014. South-South cooperation: Dimitra community listeners' clubs launched in Senegal and Mauritania, with the help of the clubs from Niger. Dimitra Newsletter Volume 25, pp.4-5.

Duveskog, D. 2013. Farmer Field Schools as a transformative learning space in the rural African setting Doctoral Thesis Swedish University of Agricultural Sciences pp 118

Mansour, F. (2003). Gender Field School, LEISA Magazine March 2003, pp. 26-27

Shallon, D., Martasasmita and Ciamarra U.P. 2003. Evaluation Service, Lesson Learned from the Activities of the Indonesian Farmer's

Fund in Africa, 1985-2003, Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO), Rome, 19 pp.

Van den Berg, H. and Jiggins, J. 2007. Investing in farmers: The impacts of Farmer Field Schools in relation to integrated pest management. World Development, 35, 663–686.

Waddington, H., Snilstveit, B., Hombrados, J., Vojtkova, M., Phillips, D., Davies, P. and White, H. 2014. Farmer Field Schools for Improving Farming Practices and Farmer Outcomes: A Systematic Review. Campbell Systematic Reviews 2014:6 (DOI: 10.4073/csr.2014.6)

Articles

Risques sanitaires associés à la production maraîchère périurbaine par les petites agricultrices en Afrique de l'ouest

Anthony Youdeowei[1]

Résumé

La production maraîchère périurbaine fructueuse par les petites productrices agricoles en Afrique de l'ouest a entrainé l'autonomisation des femmes, surtout dans les pays tels que le Nigéria, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Gambie, le Bénin et la Sierra Léone où les femmes maraîchères se sont organisées en Associations de femmes agricultrices bien gérées. En dépit de ces avantages apparents, les pratiques de maraîchage périurbain par les femmes agricultrices sont associées à des dangers et risques majeurs pour la santé. Les eaux usées s'écoulant des salles de bain, des cuisines, des toilettes et le ruissellement dans la rue constituent souvent la seule source d'eau disponible dans la mesure où cet approvisionnement constant en eau permet aux agriculteurs d'entreprendre des cultures multiples durant toute l'année. Les eaux usées sont très polluées, contaminées et contiennent plusieurs organismes pathogènes qui affectent souvent gravement la santé des agriculteurs, des marchands qui manipulent les produits, ainsi que de leurs consommateurs. Par conséquent ces femmes agricultrices courent constamment le risque d'être infectées à travers l'usage des eaux usées pour l'agriculture. De même, les hommes pratiquant l'agriculture périurbaine sont également exposés à des risques similaires pour leur santé.

Pour résoudre ce problème critique il faudra fournir aux femmes agricultrices des informations et les équiper avec des compétences de gestion pratique à travers des formations et le développement des capacités sur les risques sanitaires associés à l'utilisation des eaux usées pour l'irrigation des cultures dans leurs champs. Les femmes agricultrices doivent être formées sur les modes de contamination dans les eaux usées et dans les légumes récoltés ainsi que les risques pour la santé humaine associés à l'utilisation d'eaux usées non traitées pour irriguer les cultures, en particulier les légumes. Le renforcement du savoir et des compétences en matière de mesures de réduction des risques pour la santé et la facilitation des changements de comportements souhaités chez les maraîchers périurbains en ce qui concerne l'utilisation des eaux usées, sont essentiels pour une production maraîchère, une commercialisation et une consommation saines.

Introduction

En Afrique de l'ouest, les femmes sont reconnues pour leur participation active à la production maraîchère périurbaine ciblant les familles urbaines comme moyen de générer des revenus et d'assurer des moyens d'existence durables et la réduction de la pauvreté. La production maraîchère périurbaine fructueuse et la production d'autres cultures vivrières ont entrainé une autonomisation considérable des femmes, en particulier dans les pays tels que le Nigéria, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Gambie, le Bénin et la Sierra Léone où les femmes maraîchères se sont organisées en Associations de femmes agricultrices bien gérées. En dépit de ces avantages apparents, les pratiques de maraîchage périurbain par les femmes agricultrices sont associées à des risques et dangers sanitaires majeurs. Le présent article tente de souligner certains de ces risques auxquels les petites maraîchères sont exposées en particulier en Afrique de l'ouest dans le cadre de la production agricole périurbaine. Les informations pourvues ici ont été obtenues à travers une initiative de la FAO sur l'évaluation de l'utilisation des eaux usées pour la production maraîchère périurbaine en Afrique de l'ouest. Il faut souligner que les hommes également produisent des légumes dans des conditions environnementales similaires et qu'ils sont tout aussi exposés que les femmes aux mêmes risques.

[1] *Anthony Youdeowei, Consultant international, Lutte intégrée contre les ravageurs et Fermes- écoles. Villa 126 Riviera Palmeraie 07 BP 950, Abidjan 07. Côte d'Ivoire. Tel + 225 2247 9176 Cellulaire + 225 5445 1837 Courriel : ayoudeowei@gmail.com*

Systèmes de production

En général, les femmes cultivent une variété de légumes populaires y compris les choux, la laitue, l'amarante, les piments, l'aubergine, le gombo, le concombre, le gingembre et les oignons de printemps sur de petites parcelles. Ces légumes peuvent être rapidement vendus dans les zones urbaines ou dans de petites boutiques de rue. L'on rencontre souvent de petites parcelles autour des habitations, et en particulier aux alentours des constructions inachevées ou des terrains vacants qui n'ont pas encore été développés en projet d'habitation. En raison du fait que ces parcelles sont temporaires, sans aucune forme de propriété permanente, les femmes agricultrices se déplacent souvent d'un site à l'autre au fur et à mesure que de nouveaux terrains sont disponibles. En effet, ces femmes opèrent comme des agricultrices itinérantes.

Toutefois, dans la plupart de ces zones où l'agriculture périurbaine est pratiquée, l'on observe une pénurie grave d'eau potable pour les agriculteurs. En conséquence, les agriculteurs utilisent généralement les eaux usées pour irriguer les légumes qu'ils produisent. La première source d'eaux usées provient des écoulements des salles de bain, des cuisines, des toilettes et du ruissellement dans la rue. Les eaux usées sont souvent la seule forme d'eau disponible et les agriculteurs n'ont d'autre choix que de l'utiliser. Les eaux usées sont une source d'approvisionnement en eau constante qui permet aux agriculteurs d'entreprendre des cultures successives durant toute l'année.

Risques sanitaires associés à la production maraîchère

Malheureusement, les eaux usées utilisées par les agricultrices itinérantes sont très polluées, contaminées par diverses substances telles que les déchets domestiques solides, des métaux lourds et des résidus de pesticides.

Elles contiennent souvent maints organismes pathogènes qui peuvent affecter gravement la santé des agriculteurs, les marchands qui manipulent les légumes ainsi que les personnes qui les consomment. Par exemple, des études récentes menées par la FAO à Accra au Ghana, montrent que les eaux usées utilisées par les agricultrices itinérantes contiennent une gamme variée d'organismes et de matières dont :

- Des pathogènes tels que les bactéries, les virus, les protozoaires et les vers parasites ;
- Des particules organiques telles que les matières fécales, les cheveux, la nourriture, les fibres de papier, le matériel végétal ;
- Des particules inorganiques tels que les sels, les métaux lourds, le sable, le gravillon, les particules métalliques, les céramiques ;
- Des animaux tels que les insectes, les arthropodes et les petits poissons ;
- Des résidus de pesticides contenus dans le ruissellement après l'application des pesticides.

Ces composantes des eaux usées, en particulier les pathogènes, les métaux lourds, les sels et les pesticides sont néfastes pour les humains et l'environnement comme présenté dans le Tableau 1 qui montre les principaux risques sanitaires identifiés dans le cadre de l'utilisation des eaux usées pour irriguer les légumes.

Tableau 1. Principaux risques pour la santé humaine associés à l'irrigation à l'aide des eaux usées

Type de risque	Risque sanitaire	Qui est exposé ?	Comment
Risques professionnels (contact)	• Surtout des vers parasites tels que l'*Ascaris* et les infections à l'ankylostome • Maladies diarrhéiques en particulier chez les enfants • Infections de la peau – démangeaisons et ampoules sur les mains et les pieds • Problèmes d'ongles tels que le koïlonychie (ongles en cuiller)	• Agriculteurs/ agents de terrain	• Contact direct avec l'eau d'irrigation et le sol contaminés
		• Enfants qui jouent dans les champs	• Contact direct avec l'eau d'irrigation et le sol contaminés
		• Femmes du marché	• Exposition au sol contaminé durant la récolte • Lavage des légumes à l'aide des eaux usées
Risques liés à la consommation	• Surtout des infections bactériennes et virales telles que le choléra, la fièvre typhoïde, l'*Escherichia coli*, l'hépatite A, l'entérite virale qui entraine souvent des diarrhées • Des vers parasites tels l'*Ascaris* • L'empoisonnement par les polluants chimiques et les métaux contenus dans les eaux usées • Empoisonnement par les résidus de pesticides	• Consommateurs de légumes	• Consommation des légumes contaminées, en particulier celles qui sont crues
		• Enfants qui jouent dans les champs	• Lèchent le sol, mettent le sol ou des matières solides dans leur bouche

Source: FAO 2012 On-farm practices for the safe use of wastewater in urban and peri-urban horticulture - A training handbook for farmer field schools

Surmonter le défi et perspectives

Bien que l'utilisation des eaux usées pour la production maraîchère pose des dangers et des risques sanitaires considérables pour les producteurs maraîchers périurbains, les consommateurs des produits des exploitations périurbaines sont également exposés à des risques similaires causés par les résidus de ces substances nocives. Toutefois, les avantages positifs énormes dérivés de la production alimentaire périurbaine justifient l'expansion et le renforcement de la production maraîchère périurbaine, en particulier chez les femmes petites productrices. À travers le renforcement et l'expansion des programmes de production maraîchère et alimentaire périurbaine, les petites agricultrices périurbaines auront l'opportunité de gagner des revenus plus importants, de s'autonomiser davantage et d'acquérir la capacité de former d'autres agriculteurs en matière de production maraîchère saine.

Il est par conséquent très important pour les maraîchers périurbains d'être informés et de connaitre les risques de santé associés à l'utilisation des eaux usées pour irriguer les cultures. Les femmes agricultrices doivent être formées sur les modes de contamination par l'eau d'irrigation et dans les légumes récoltés ainsi que sur les risques de santé humaine associés à l'utilisation des eaux usées non traitées pour irriguer les cultures, en particulier les légumes qui peuvent être consommées crues ou après une légère cuisson.Afin de parvenir à une production, commercialisation et consommation saines des produits maraîchers, il est crucial de renforcer les savoirs et les compétences en matière de mesures de réduction des risques de santé et de faciliter les changements de comportements recherchés chez les maraîchers quant à l'utilisation des eaux usées. Grâce à une formation efficiente, les agriculteurs acquerront les informations, savoirs et compétences nécessaires sur les meilleures méthodes à sélectionner, et comment utiliser les eaux usées pour produire des légumes dont la contamination est minimale, réduisant ainsi les risques de santé associés tant pour ceux qui manipulent les légumes produits que pour ceux qui les consomment.

Références

Anthony Youdeowei (2002) Guides de vulgarisation de la lutte intégrée : Livre 4 La pratique de la lutte intégrée en production maraîchère, Éditions anglaise et françaises. Publié par MOFA/PPRSD, GTZ et CTA Wageningen, The Netherlands

FAO (2012) On-farm Practices for the Safe use of Wastewater in Urban and Peri-urban Horticulture. A Training Handbook for Farmer Field Schools. *FAO Rome Italy pp 52*

Les femmes et les politiques et pratiques foncières agricoles : Exemples en provenance de l'Afrique de l'est

Sebastian Grey[1], Edward Kilawe[2] et Eugene Rurangwa[3]

Résumé

Partout en Afrique et dans maints pays en développement, la production agricole et la gestion durable des ressources naturelles est d'abord la responsabilité des femmes et des enfants, et les femmes y sont responsables d'environ 60 à 80% de la production alimentaire. Dans les huit pays d'Afrique de l'est couverts par le Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique de l'est (Burundi, Djibouti, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Rwanda, Somalie, et Sud Soudan), environ 49% des personnes pratiquant l'agriculture commerciale soit à plein temps ou comme principal moyen d'existence du ménage, sont des femmes. Dans ces pays, la terre est l'un des biens familiaux les plus importants, en particulier pour les ménages qui dépendent essentiellement de l'agriculture pour leur subsistance. Ainsi, l'accès sécurisé au foncier et à la propriété foncière tant pour les hommes que pour les femmes, est important pour l'agriculture et contribue à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et à la durabilité environnementale ainsi qu'à l'égalité des sexes et à l'autonomisation économique des femmes. En fait, l'égalité entre les sexes est l'un des dix principes de base des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (FAO, 2012). Malgré cela, les disparités entre les sexes en matière de propriété foncière sont courants, les femmes ayant un accès limité à la terre et à la propriété foncière, à l'eau et aux autres ressources naturelles nécessaires à la production alimentaire et au maintien des moyens d'existence. Cet article présente des considérations, exemples et recommandations clés pour l'intégration de l'égalité des sexes dans les politiques et pratiques de tenure foncière agricole en Afrique de l'est. L'article ne prétend pas répondre à toutes les questions relatives à l'intégration des dimensions genre dans les politiques de tenure foncière agricole, mais entend plutôt fournir quelques exemples et servir de base pour des discussions sur l'intégration plus approfondie des dimensions genre dans les politiques et pratiques de tenure foncière agricole en Afrique de l'est.

Pourquoi le focus sur les femmes dans les politiques de régime foncier agricole ?

Partout en Afrique et dans nombres de pays en développement, la production agricole et la gestion durable des ressources naturelles est d'abord la responsabilité des femmes et des enfants (CUA-ECA-BAD, 2010a). Les femmes représentent environ 43% de la main d'œuvre agricole dans les pays en développement (FAO, 2011), et dans les huit pays d'Afrique de l'est couverts par le Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique de l'est (Burundi, Djibouti, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Rwanda, Somalie, et Sud Soudan), environ 49% des personnes impliquées dans l'agriculture soit à plein temps ou comme principal moyen d'existence du ménage, sont des femmes (FAOSTAT[4]). Dans ces pays, la terre est l'un des biens familiaux les plus importants, en particulier pour les ménages qui dépendent essentiellement de l'agriculture pour leurs moyens d'existence. L'accès sécurisé à la terre et à la propriété foncière pour les femmes et les hommes est donc importante pour l'agriculture et contribue à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et à la durabilité environnementale ainsi qu'à l'égalité des sexes et à l'autonomisation économique des femmes. En fait, l'égalité entre les sexes est l'un des dix principes de base des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (FAO, 2010). Malgré cela, les disparités entre les sexes en

[1] Sebastian Grey | Spécialiste Changement climatique - Agriculture et utilisation des terres. Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'agriculture (FAO) Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'est, Addis Abeba, Éthiopie
Tél : +251 116 478 888 | Cell: +251 938 647125 | Courriel: Sebastian.Grey@fao.org . Skype: seb.grey
[2] Edward Kilawe. Forestier, Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique de l'est, Addis Abeba, Éthiopie
Courriel : Edward.Kilawe@fao.org
[3] Eugene Rurangwa, Spécialiste des régimes fonciers, Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique de l'est, Addis Abeba, Éthiopie.
Courriel : Eugene.Rurangwa@fao.org

[4] Consulté le 1er décembre 2014

matière d'accès à la terre et de propriété foncière sont courantes (FAO, 2010), les femmes ayant souvent un accès limité à la terre et à la propriété foncière, à l'eau et aux autres ressources naturelles nécessaires pour la production alimentaire et le maintien des moyens d'existence. En Éthiopie par exemple, environ 19% des biens fonciers agricoles en 2011 étaient dirigés par des femmes tandis qu'en Ouganda, la proportion était de 16% (Base de données Genre et Droits fonciers[1]). Dans l'ensemble, les femmes sont moins susceptibles d'être propriétaires foncières et d'avoir accès aux terres louées, et les terres auxquelles elles ont accès sont souvent de mauvaise qualité et d'une superficie insuffisante (FAO, 2011). En Afrique de l'est, ces problèmes sont aggravés, entre autres, par le déplacement interne des habitants en raison des guerres civiles et des catastrophes naturelles ; l'absence de systèmes officiels d'enregistrement foncier ; et l'ignorance des droits fonciers.

Les pays d'Afrique de l'est sont également à divers niveaux de développement et de mise en œuvre des politiques foncières. Par exemple, l'Ouganda finalise actuellement les cadres de politiques foncières nationales tandis que ceux du Rwanda ont été établis depuis des années. D'autres pays sont encore en phase de planification. Toutefois, ces différences offrent l'opportunité aux pays de la région d'apprendre les uns des autres, en particulier dans le domaine de l'intégration de l'égalité entre les sexes dans la formulation et la mise en œuvre des politiques foncières nationales. Le présent article met en exergue certaines dimensions et fournit des exemples et recommandations pour l'intégration de l'égalité des sexes dans le développement et la mise en œuvre des politiques foncières nationales en Afrique de l'ouest. L'article ne prétend pas répondre à toutes les questions relatives à l'intégration des dimensions genre dans les politiques de tenure foncière agricole, mais entend plutôt fournir quelques exemples et servir de base pour des discussions sur l'intégration plus approfondie des dimensions genre dans les politiques et pratiques de tenure foncière agricole en Afrique de l'est.

Inclusivité et participation au processus de formulation des politiques foncières

La participation des femmes à la formulation et à la mise en œuvre des politiques foncières agricoles est cruciale pour assurer que les politiques reflètent les besoins et les contraintes actuelles des femmes et garantissent leur accès équitable aux terres agricoles. Toutefois, les femmes ne sont pas souvent pleinement incluses dans les processus de formulation des politiques et de gouvernance foncière, et n'ont que des opportunités limitées d'influencer les décisions foncières (FAO, 2013). Pour résoudre ce problème, certains pays ont utilisé différentes stratégies en vue d'assurer que les besoins des femmes sont pris en compte dans la formulation et l'exécution des politiques foncières agricoles. Au Rwanda par exemple, la Constitution exige une participation des femmes à hauteur de 30% au moins dans les organes de décision, y compris ceux relatifs aux droits et à la tenure fonciers tels que les agences d'enregistrement et de délivrance des titres, ainsi que les conseils villageois, et les comités d'adjudication et de résolution des litiges. En Éthiopie, les comités de l'administration foncière (LAC) qui sont les principaux acteurs de la collecte de données pour l'enregistrement et la délivrance des titres fonciers au niveau de Kebele[2], exigent l'inclusion d'au moins une femme. Toutefois, une étude a révélé que dans la pratique, seulement 20% des LAC incluent des membres femmes (Deininger *et al.,* 2007). Dans un autre exemple, les organisations de la société civile telles que les Alliances foncières de l'Ouganda et du Rwanda, ont été impliquées dans la formulation de politiques de régimes fonciers et ont plaidé pour les droits fonciers des femmes, des éleveurs pastoraux, des sans-terres, et d'autres personnes marginalisées. Au Kenya, les groupes de soutien aux veuves telles que la *Widow Support Network of Kenya* (Réseau kenyan d'appui aux veuves) ont été activement impliqués dans la promotion des droits des femmes y compris les droits fonciers (Tripp, 2004). Dans certains pays, des réunions de concertation réservées aux femmes ont été organisées à divers stades du processus de formulation des politiques foncières, et des consultations ont été tenues dans les communautés rurales où les femmes sont le plus affectées par les politiques foncières en vigueur. Ces initiatives ont contribué à assurer la participation des femmes à tous les niveaux du processus de formulation et de mise en œuvre des politiques.

Réconcilier les lois statutaires et coutumières

Environ 75% des terres en Afrique sont régies par des systèmes de régimes fonciers coutumiers, et ce chiffre peut atteindre 90% par exemple en Ouganda (Sage, 2005). Même à l'intérieur du même pays,

[1] *Consulté le 29 Janvier 2014*

[2] *Le niveau le plus bas du gouvernement local.*

divers groupes ethniques peuvent souvent avoir des lois foncières coutumières différentes. Par exemple, au Sud Soudan, il existe plus de 60 groupes ethniques différents dont chacun dispose de ses propres lois foncières coutumières. La succession foncière coutumière est souvent patrilinéaire et dans certains cas, les femmes ne peuvent pas être propriétaires de terres sous la loi coutumière. Dans d'autres cas, ce sont les lois statutaires qui sont plutôt biaisées contre les femmes, surtout parce qu'elles ne reconnaissent pas les droits des femmes mariées sous régime coutumier ou polygame. Pourtant, la succession et le mariage demeurent les moyens les plus courants par lesquels les femmes acquièrent ou perdent l'accès aux terres et leur propriété (FAO, 2010).

Pour contrecarrer les politiques défavorables aux femmes, certains pays ont tenté de réconcilier les lois statutaires et coutumières. La Politique foncière kenyane de 2013 soutient l'enregistrement des droits fonciers sous le régime coutumier, mais contient un nombre de propositions de réformes importantes visant à améliorer et sauvegarder les droits des femmes en ce qui concerne la succession foncière sous la loi coutumière, et aussi à entériner la propriété foncière et l'héritage des terres par les femmes, pour participer aux décisions familiales et communautaires relatives au foncier, et pour exercer un contrôle conjoint des ressources familiales.

En Ouganda, la Constitution nationale et la Loi foncière de 1998 reconnaissent le régime foncier coutumier sauf lorsque l'application de la loi foncière entraine des conséquences négatives pour les femmes et enfants concernés (WRI, 2011). Une discrimination positive en faveur des femmes est accentuée dans les deux documents qui disposent d'instruments qui déclarent illicites toutes les lois et pratiques qui discriminent les femmes (CUA-ECA-BAD, 2010b). En termes de mariage, la Kenyan Matrimonial Property Act (Loi kenyane sur la propriété matrimoniale) prévoit la division des biens entre les femmes d'une union polygame, reconnaissant ainsi le mariage coutumier. La Loi sur l'enregistrement foncier de 2012 applique également le titre foncier commun entre un conjoint (ou des conjoints) et sauvegarde les droits d'un conjoint non officiellement enregistré sur le titre foncier (National Council for Law Reporting, 2012). Il est important que les lois statutaires et coutumières relatives au foncier, à la succession, et au mariage soient en harmonie les unes avec les autres et ne restreignent pars les droits fonciers des femmes.

Sensibilisation sur les politiques foncières et les droits fonciers

Une étude sur l'impact de la réforme foncière en Ouganda a révélé que les femmes ont une connaissance limitée de leurs droits de propriété (Foundation for Human Rights, 2011). Lors que leurs droit sont violés, elles n'en savent rien, et lorsqu'elles ont le sentiment que leurs droits ont été violés, elles ne savent pas comment procéder pour demander réparation, ou souvent elles ne sont pas traitées équitablement dans les cours coutumières.

En Éthiopie, malgré les efforts de sensibilisation sur le processus d'enregistrement des terrains dans la région Oromiya et la région des peuples, des nations et des nationalités du Sud, il a été constaté qu'en général les femmes en savaient très peu du processus d'enregistrement des terrains par rapports aux hommes (Holden et Tefera, 2008). L'une des causes avancées pour cette disparité était que les informations sur le processus de certification n'était pas disséminé de manière équitable entre les hommes et les femmes (Deininger, *et al.,* 2007).

Au Kenya, la Loi sur l'enregistrement des terrains de 2012 approuve la délivrance de titres fonciers conjoints afin de protéger la propriété matrimoniale. Les efforts de sensibilisation sur cette loi et d'autres en rapport avec les droits de propriété des femmes qui visent les leaders des tribus, aidaient surtout les veuves à avoir le contrôle des terres familiales.

Au Burundi, les 'cliniques juridiques' ont été établies au niveau des provinces pour aider les femmes à connaitre leurs droits fonciers. En même temps, le Ministère burundais de la Solidarité nationale, des droits de la personne humaine et du genre, a mis en place un grand nombre de Centres de développement familial dans des zones rurales décentralisées à travers le pays. Cs centres sont chargés de faciliter l'égalité entre les sexes dans tous les domaines, y compris le foncier (Jonckheere, *et al.,* 2013)

Tableau 1: Quelques statistiques sur le foncier et le genre et informations pour les huit pays de l'Afrique de l'est

	Population rurale (*1000).	Nombre de personnes engagées dans l'agri-culture économique (*1000).	% de personnes économiquement actives dans l'agriculture et qui sont des femmes	% de propriétés foncières dirigées par des femmes	Phase de formulation et de mise en œuvre des politiques foncières	Quelques considérations sexospécifiques de la politique foncière, de la loi foncière et/ou des systèmes d'administration foncière
Burundi	8499	4230	55.70%		Un Code foncier a été voté en 1986. Une Commission nationale Terre et autres biens a été établie en 2006. Une 'Land Policy Letter' (lettre de politique foncière) de 2009 existe également.	La Constitution de 2005 et le Code foncier ancrent les principes de l'égalité des sexes et de la non-discrimination fondée sur le sexe dans tous les domaines, y compris la propriété foncière. Le Code de la famille amendé en 1993 prévoit la gestion conjointe de la propriété familiale, y compris les terrains.
Djibouti	194	272	46.30%		Il n'existe pas de Politique foncière nationale actuellement.	
Éthiopie	74199	34201	45.20%	19.00%	Il n'existe pas de Politique foncière nationale actuellement. Toutefois, plusieurs proclamations fédérales et régionales sur l'administration foncière et l'affectation des terres existent.	Les comités d'administration foncière doivent avoir au moins une représentante. Les certificats conjoints de propriétés agricoles entre le mari et la femme sont obligatoires. La Constitution accorde les mêmes droits de propriété foncière aux hommes et aux femmes et interdit les lois et les pratiques coutumières qui discriminent les femmes.
Kenya	31955	13622	48.70%		Une politique nationale foncière a été adoptée en 2009	Le Titre foncier commun entre un conjoint (ou des conjoints) est soutenu par la Loi sur l'enregistrement foncier de 2012. La loi sauvegarde également les droits d'un conjoint qui n'est pas officiellement enregistré sur le titre foncier. La Loi sur la propriété matrimoniale prévoit la division de la propriété entre les épouses dans le cadre d'un mariage polygame.
Rwanda	9016	4574	56.70%		Politique nationale foncière adoptée en 2004.	La Constitution de 2003 exige une participation d'au moins 30% des femmes dans les organes de décision. La Loi sur l'héritage et la succession de 1999 octroie les mêmes droits aux enfants males et femelles pour hériter des terres, ainsi qu'aux veuves pour hériter des terrains de leurs maris décédés. Le Code familial protège les femmes dont les mariages sont enregistrés.
Somalie	6168	2582	45.80%		Il n'existe pas de Politique foncière nationale actuellement. Une Loi foncière votée en 1975 existe et met l'accent sur les terres agricoles.	
Sud Soudan	72990	1679	40.10%		Un projet de Politique foncière a été adopté en 2013 et la Loi foncière de 2009 (en tant que Sud Soudan)	La Loi foncière de 2009 stipule que tous les citoyens ont le droit de posséder des terres, y compris les femmes. Les autorités foncières du comté exigent qu'au moins un représentant soit une femme. La Constitution de transition exige que 25% des postes des agences gouvernementales soient occupés par des femmes.
Ouganda	29678	11526	49.40%	16.00%	La Politique foncière nationale a été adoptée en 2013.	La Loi foncière comporte une clause de consentement du conjoint dans les domaines relatifs à la vente ou au bail des terrains. La discrimination positive en faveur des femmes est inscrite dans la Constitution de 1995. La Constitution et la Loi foncière reconnaissent la loi coutumière en matière d'héritage sauf lorsqu'elle affecte négativement les femmes et les enfants.

(Sources: CUA-ECA-BAD, 2010; FAOSTAT; Genre et le droit à la terre; Base de données; ILC, 2014; National Council for Law Reporting, 2012)

Liens entre le foncier et les ressources naturelles

Les changements dans la dynamique de la propriété foncière aura des effets différents en fonction du sexe et les femmes seront plus susceptibles d'être affectées directement par la perte de bois de feu et d'eau entre autres ressources naturelles accessibles sur les terres (Behrman *et al.,* 2011). Aider les femmes à garantir leurs droits fonciers implique donc également d'assurer leurs droits aux ressources naturelles telles que l'eau, les forêts et les pâturages dont la gestion est nécessaire pour rendre la terre productive ou pour soutenir les moyens d'existence du ménage. Un sujet préoccupant concernant les Investissements fonciers à grande échelle [1] (LSLBI) où les implications des transactions foncières pour la disponibilité en eau, tant au sein de la zone du projet qu'hors de celle-ci, doivent également être examinées de près (Behrman *et al.,* 2011). Par exemple, la commercialisation des terres agricoles (à travers le bail et/ou la conversion de la production alimentaire aux cultures commerciales) en amont d'une rivière pourrait avoir un impact néfaste sur l'accès à l'eau pour les petits agriculteurs (en particulier les femmes) en aval. Ainsi, au Kenya, la Loi nationale de 2002 sur l'eau prévoit des dispositions pour les utilisateurs de l'eau en aval en exigeant des concertations publiques pour l'utilisation à grande échelle de l'eau pour l'irrigation. Cette mesure contribue à protéger les petits usagers de l'eau en aval, en particulier les femmes qui seraient les plus gravement affectées en cas de pénurie d'eau. Les mesures politiques pour prévenir ces situations et contribuer à faciliter l'accès des femmes non seulement à la terre, mais également aux ressources naturelles telles que l'eau, le pâturage et les forêts, doivent être envisagées.

Conclusion et recommandations

La précarité de la propriété foncière et de l'accès aux terres est l'un des obstacles les plus graves à l'accroissement de la productivité et des revenus agricoles pour les femmes rurales (CUA-ECA-BAD, 2010b). Pourtant, les femmes sont confrontées à des inégalités fondées sur le genre en ce qui concerne l'accès aux ressources productives telles que la terre dans la plupart des pays en développement (FAO, 2011) et ces lacunes sont peu susceptibles de disparaitre dans le contexte juridique, institutionnel, social et culturel de la plupart des pays de l'Afrique de l'est. Des interventions demeurent nécessaires pour ajuster les politiques foncières et pour mettre en œuvre les politiques révisées dans plusieurs pays d'Afrique de l'est étudiés dans le présent article, en particulier en ce qui concerne l'égalité entre les sexes. Cette intervention doit s'efforcer d'assurer que les femmes peuvent posséder, enregistrer, utiliser, vendre et louer des terrains dans les mêmes conditions que les hommes, indépendamment de leur situation matrimoniale, âge ou de toute autre raison sexiste. Les décideurs politiques doivent faire des efforts concertés pour assurer que les femmes bénéficient des politiques et lois sur les régimes fonciers en faisant mention spécifiquement des droits fonciers des femmes dans les politiques agricoles et de régimes fonciers. En raison du rôle majeur des femmes dans la gestion des terres, les politiques de régimes fonciers agricoles ne peuvent être neutres du point de vue du genre, mais doivent clairement considérer les besoins particuliers et présenter les contraintes auxquelles les femmes sont confrontées. Accroître la représentation des femmes au sein des institutions administratives telles que les agences de délivrance des titres fonciers et d'enregistrement des terres, tels que les Conseils villageois, et au sein des comités d'adjudication et de résolution des litiges, peut également faire une grande différence dans la formulation, l'interprétation et l'application des droits fonciers des femmes. La réforme foncière et la commercialisation des terres doivent être également soigneusement planifiées afin qu'elles n'aient pas un impact négatif sur les femmes en termes d'accès et de possession des terres ainsi qu'en termes d'accès aux ressources naturelles telles que l'eau, les forêts et les pâturages. La sensibilisation, les campagnes d'éducation et l'appui juridique pour les femmes sont également des composantes essentielles de la mise en œuvre des politiques de régimes fonciers agricoles et doivent être pris en compte à tous les stades de la formulation et de la mise en œuvre des politiques foncières.

Références

AUC-ECA-AfDB, 2010a. Framework and Guidelines on Land Policy in Africa. AUC-ECA-AfDB Consortium, Addis Ababa.

AUC-ECA-AfDB, 2010b. Land Policy in Africa: Eastern Africa Regional Assessment. AUC-ECA-AfDB Consortium, Addis Ababa.

Behrman, J., Meinzen-Dick, R and Quisumbing, A., 2011. The Gender Implications of Large-Scale Land Deals, IFPRI Discussion Paper 01056

[1] *Large Scale Land Based Investments*

Deininger, K., Ali, D., Holden, S. and Zevenbergen, J., 2007. Rural land certification in Ethiopia: Process, initial impact, and implications for other African countries

Doss, C., Truong, M., Nabanoga, G. and Namaalwa, J., 2011. "Women, marriage and asset inheritance in Uganda", Chronic Poverty Research Centre.

FAO, 2010. Gender and Land Rights: Understanding Complexities; Adjusting Policies. Food and Agriculture Organization of the United Nations, Rome

FAO, 2011. La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, Le rôle des femmes dans l'agriculture : Combler le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement. Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome

FAO, 2012. Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome

FAO, 2013. Governing land for women and men: A technical guide to support the achievement of responsible gender-equitable governance land tenure. Food and Agriculture Organization of the United Nations, Rome.

FAOSTAT Database http://faostat3.fao.org

Foundation for Human Rights Initiative (FHRI), 2011. Assessing the implementation of the spousal consent clause of the Land Act 1998, and up scaling advocacy for women's rights to access and control of land: A case for Kayunga District

Gender and Land Rights Database http://www.fao.org/gender/landrights/home/en/

International Land Coalition (ILC), 2014. Securing-Women's Land Rights: Learning from successful experiences in Rwanda and Burundi. International Land Coalition, Women's Land Rights Initiative

Jonckheere S., Musirimu E. and Liversage H., 2013. Legal Empowerment to Secure Women's Land Rights in Burundi

National Council for Law Reporting, 2012. The Land Registration Act

Sage, C., 2005. 'Breaking Inequality Traps' in Sida Quick Guide to What and How: increasing women's access to land, Women's Economic Empowerment Series.

Tripp, A., 2004. "Women's Movements, Customary Law, and Land Rights in Africa: The Case of Uganda." African Studies Quarterly 7, no.4, World Resource Institute

WRI, 2011. Focus on Land in Africa. Lesson 4: Women and Customary Land Rights. World Resources Institute.

WRI, 2013. Ethiopia Lesson 2: The Gender Implications of Joint Titling in Ethiopia. World Resources Institute.

Examen de la culture et de la parité dans le contexte de la gestion forestière: Le cas de Nyimba dans l'est de la Zambie[1]

Roselyne M. Mwila[2]

Résumé

Depuis des temps immémoriaux, l'humanité dépend des forêts pour l'obtention du bois, de l'énergie, des aliments, des médicaments et des revenus. Les ménages pauvres et les femmes dépendent le plus des produits forestiers pour leurs besoins élémentaires que les hommes. L'accès aux produits et ressources forestiers dans la plupart des cultures des pays en développement est différencié selon le sexe et les produits forestiers que les femmes récoltent sont souvent perçus comme étant d'une valeur monétaire moindre. Les barrières culturelles telles que la polygamie, les mariages précoces et les droits inégaux à l'héritage renforcent la subordination et l'inégalité des femmes dans la gestion, l'accès et le contrôle des produits et ressources des forêts. Il est par conséquent nécessaire de promouvoir l'égalité des sexes et la participation complète des femmes à tous les aspects de la gestion forestière et d'aborder l'interface entre la culture et les politiques nationales à travers des réglementations et politiques sexospécifiques.

Introduction

Depuis des temps immémoriaux, l'humanité dépend des forêts comme source de bois, d'énergie, d'alimentation, de médicaments et de revenus (directement et à travers les emplois non agricoles). Le niveau de dépendance envers les forêts est élevé chez les pauvres et des recherches documentées montrent que les femmes dans les pays en développement dépendent des produits forestiers pour leur moyens de subsistance plus que les hommes (CIFOR, 2013, CPF en ligne, 2012 et WWF en ligne, 2012). Dans la plupart des cultures de ces pays, les droits d'utilisation des ressources naturelles renouvelables et d'accès à celles-ci sont différenciés selon le sexe et définissent ainsi les activités et rôles des femmes et des hommes. Cette différentiation a été attribuée aux exigences physiques de plusieurs tâches, les habitudes d'usage historiques, les pratiques culturelles qui limitent la possession des ressources par les femmes, les longues distances jusqu'aux forêts pour collecter les espèces préférées pour l'alimentation, le combustible, le bois de construction, les biens ménagers, les canoës ainsi que les outils agricoles, et les difficultés d'accès aux marchés (Sunderland *et al.,* 2014).

En Zambie, comme dans la plupart des pays en développement, les femmes rurales récoltent les produits forestiers dont la valeur monétaire est généralement jugée faible, comme par exemple le bois de feu, les médicaments, les fibres, les fruits et les légumes pour la subsistance, tandis que les hommes sont plus engagés dans l'exploitation de produits forestiers de grande valeur du point de vue économique tels que le bois d'œuvre vendu à des fins commerciales (Wan *et al.,* 2011). Toutefois avec le temps, l'utilisation des produits forestiers par les femmes a dépassé les activités 'normales' et elles s'engagent désormais de plus en plus dans des activités généralement associées aux hommes telles que la production de charbon et la vente du bois de chauffe et du bois d'œuvre (Gumbo *et al.,* 2013).

[1] *La recherche a été effectuée durant la mise en œuvre du Projet forestier de Nyimba, d'août 2012 à décembre 2014. L'auteure remercie Tiza I. Mfuni, Chercheur SIG/RS pour les deux cartes fournies, et Davison Gumbo, Chercheur régional, pour ses observations pertinentes sur le premier jet du présent article.*

[2] *Roselyne Mwila, Chercheuse en Sciences sociales, Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) Zambie.*
P.O. Box 50977, Woodlands, Lusaka, Zambia 10101. Tél.: +260 211 266854 /+260 955 800607
Courriel: R.Mwila@cgiar.org
Site web: cifor.org | blog.cifor.org

Photo1. Vendeuses de charbon dans le village de Zuwalinyenga à Nyimba. Photo courtoisie d'Olivier Girard/CIFOR

C'est un fardeau supplémentaire pour les femmes qui doivent également s'occuper de tâches et responsabilités familiales et parentales éreintantes et longues telles que les tâches ménagères, porter et prendre soin des enfants, préparer les repas et collecter l'eau et le bois de feu (March *et al.,* 1999). En outre, les femmes trouvent le temps de participer aux événements communautaires et sociaux tels que les cérémonies et fêtes traditionnelles et aux associations, à la politique et aux décisions à l'échelon local.

La Zambie a ratifié et adhéré à nombre d'instruments internationaux des droits humains qui ont été appliqués au niveau national au moyen d'Actes du Parlement dans le but de promouvoir l'égalité entre les sexes. La parité hommes-femmes détermine les rôles et responsabilités sexospécifiques, l'accès aux ressources et leur contrôle, et la possibilité de participer à la prise de décision (UN Women Online 2014). Au nombre des cadres réglementaires qui favorisent l'égalité des sexes : la Politique nationale du genre, le Projet de Politique nationale forestière, la Politique d'éducation, la Loi inter-états de succession, la Politique nationale culturelle, la Loi foncière, et la Loi d'autonomisation économique des citoyens (ZGF, 2010). Toutefois, les pratiques culturelles telles que la polygamie, les droits de succession inégaux et les mariages précoces des filles demeurent une source de discrimination fondée sur le sexe.

Le présent article est basé sur un projet exécuté dans l'est de la Zambie, précisément dans le district de Nyimba situé à 340 km à l'est de Lusaka, la capitale de la Zambie (voir la Figure 1 ci-après). Le district couvre une superficie d'environ 10 509 km^2 et le recensement mené en 2010 a estimé la population totale à près de 85 025 habitants, ce qui fait de Nyimba l'un des districts les moins peuplés de la province orientale du pays, avec une densité démographique de 8,1 personnes par kilomètre carré.

Figure1. Carte de la Zambie montrant (en rouge) le District de Nyimba

L'économie du district est essentiellement basée sur l'agriculture rurale avec 90% des ménages participant aux activités agricoles et d'élevage (CSO, 2012). D'autres sources de revenu incluent la production de charbon, le brassage de la bière locale, la fabrication de briques, la menuiserie, la vente de chaume, les produits à base de roseaux, les légumes et fruits sauvages et les envois d'argent des parents vivant ailleurs. La province orientale a des taux d'analphabétisme élevés et les taux bruts de fréquentation les plus faibles tant pour les écoles primaires que secondaires du pays. Les taux de fréquentation pour les filles sont les plus faibles pour le secondaire dans la mesure où la plupart des filles sont données en mariage très jeunes (CSO, 2011). Les *Nsengas* sont le groupe ethnique dominant dans ce district.

À l'aide du Cadre Longwe (March *et al.,* 1999), le présent article évalue les aspects sexospécifiques en rapport avec la parité dans la gestion, l'accès et le contrôle des ressources forestières dans le district de Nyimba, dans l'est de la Zambie. Il a pour but de montrer comment les pratiques culturelles et traditionnelles piègent les femmes dans des situations qui entravent leur émancipation et les empêchent d'atteindre l'égalité avec les hommes.

Méthodes

Les données utilisées dans l'article ont été obtenues grâce à des recherches littéraires et des activités effectuées dans le cadre de la mise en œuvre du projet forestier de Nyimba (NFP). Le NFP est un projet financé par l'USAID qui priorise les questions de genre au niveau de la conception et de la mise en œuvre (CIFOR, 2012). Le projet a été mis en œuvre dans huit 'villages pilotes' à Nyimba (voir la Figure 2 ci-après) où les données incluant les questions de genre découlant des réunions et des activités du projet, ont été collectées systématiquement.

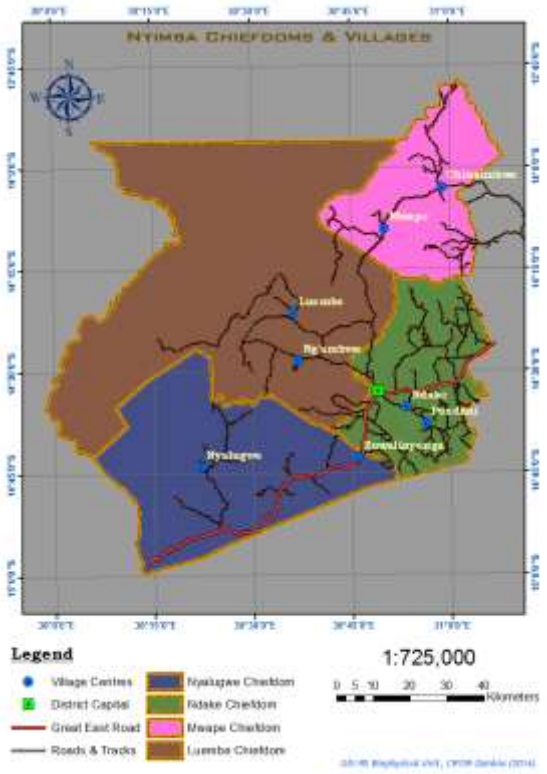

Figure 2. Carte montrant les huit villages pilotes à Nyimba

Résultats et discussion

Les conclusions du projet montrent que l'engagement des femmes dans les activités de gestion forestière est limité. Leur participation aux activités du projet avoisinait 39,7% comme indiqué par la Figure 3 ci-dessous. Les réunions communautaires et les discussions de groupes de réflexion ont connu la plus grande participation des femmes. Les activités de prise de décision telles que le plan d'action forestier, les réunions des chefs et des districts ont vu une participation faible des femmes. Un chef sur les quatre participant au projet à Nyimba est une femme. La cheftaine Mwape a joué un rôle crucial dans l'inclusion des femmes dans le secteur de l'environnement dans les zones concernées. Durant la mise en œuvre des activités du projet, la contribution des femmes aux délibérations était faible. Toutefois les femmes étaient capables de s'exprimer librement lors de conversations 'informelles' en face à face. La principale raison en est que les femmes ont besoin de l'approbation de leurs maris pour exprimer leur opinion en public afin d'éviter des déclarations qui pourraient embarrasser leurs maris. Cette pratique a non seulement privé les femmes de l'opportunité de

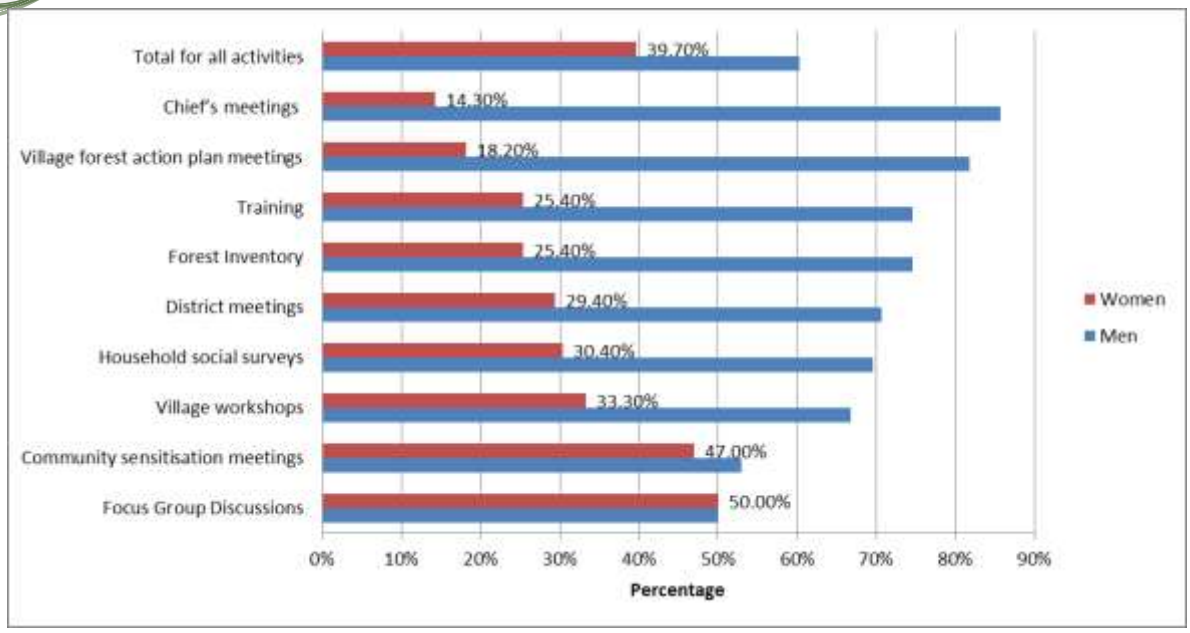

Figure 3. Représentation des sexes dans les activités du projet forestier de Nyimba

s'exprimer en public mais également d'inclure leur voix dans les rapports et décisions officiels, donnant ainsi l'occasion aux hommes de prioriser les activités qu'ils dominent.

La faible participation des femmes peut être attribuée au nombre limité de femmes employées par les institutions chargées de la gestion des ressources forestières, et les taux élevés d'analphabétisme chez les femmes de ces communautés en raison de l'abandon scolaire des filles pour se marier. Cette situation a exclu les femmes des activités du NFP telles que les inventaires forestiers et les enquêtes-ménages qui requièrent des participants qu'ils aient un certain niveau de compréhension intellectuelle des instructions concernant la mesure et l'enregistrement précis des informations. Les résultats de ces activités étaient essentiels pour la priorisation des éléments à inclure dans les plans d'action forestiers du village. Malgré les efforts du projet pour avoir une participation égale dans ses diverses activités, la sélection locale des représentants des villages a été déterminée culturellement et ces inégalités culturellement enracinées n'ont pu être changées au cours des 29 mois qu'a duré la mise en œuvre du projet.

Le système culturel des *Nsengas* étant matrilinéaire, les femmes peuvent prendre des décisions concernant certains sujets au village. Par exemple les *Mbumbas* (tantes de l'héritier au trône) sont en charge des successions des chefs. Elles peuvent établir quelqu'un comme chef ou le détrôner, si une raison valide existe. Les femmes peuvent également prendre des décisions lors des négociations de mariage et dans certains cas, concernant l'utilisation des ressources. Toutefois, l'accès aux ressources forestières et leur contrôle demeure la chasse gardée des hommes. Certains sites et espèces forestiers sont considérés comme sacrés et ne peuvent être accédés que par les hommes. Bien que certains sites sacrés tels que les cimetières soient respectés par presque tout le monde dans les villages, les autres règles relatives à la sacralité ne sont pas respectées et les hommes se servent de l'excuse culturelle pour empêcher les femmes d'accéder aux ressources dans les zones déclarées 'sacrées'.

Il est intéressant de noter qu'au niveau du ménage, les femmes sont les propriétaires de tous les biens et ressources de la famille, elles sont les chefs de famille et les enfants reçoivent le nom *Mwene* (clan) de la mère. Toutefois, l'accès aux ressources productives telles que la terre n'est possible que par l'intermédiaire d'un mari, fils (s'il s'agit d'une veuve), ou à travers d'un parent male s'il s'agit d'une célibataire, et les décisions concernant l'utilisation des revenus obtenus par le ménage, sont très souvent prises par les hommes. L'implication à long terme est que les normes sexospécifiques et sociales

à Nyimba se renforcent mutuellement en excluant et en marginalisant les femmes.
Le projet a également révélé que les groupes d'utilisateurs formés naturellement à l'échelon du village sont sexistes et ne prennent pas en compte les dispositions de la politique du genre. La Politique nationale du genre (2000) stipule que 35% des membres d'une association doivent être des femmes. Les groupes d'utilisateurs étaient soit des hommes ou des femmes exclusivement, différenciés par le type de produits forestiers qu'ils récoltent des forêts.

L'implication des femmes dans les diverses activités de gestion durable des forêts, y compris la prise de décision ainsi que la garantie des droits des femmes aux produits et ressources forestiers, sont des incitatifs qui produiront de meilleurs résultats pour les communautés. Les capacités de gestion des femmes font d'elles des gestionnaires efficaces des paysages forestiers et leurs responsabilités en matière de santé et des besoins de la famille les motivent à assurer la gestion durable des ressources forestières. Cependant, les hommes devront être sensibilisés sur les avantages de ces mesures pour leurs communautés afin d'éviter les conflits (CPF Online, 2012).

Conclusions

Malgré l'importance capitale de la participation égale aux décisions relatives à la gestion des ressources forestière, la présence des femmes aux divers fora ne garantit pas nécessairement l'égalité entre les sexes. Par conséquent, les efforts pour promouvoir la participation complète des femmes doivent être ancrés dans différentes interventions. Manifestement, les faibles taux de participation des femmes ancrent la domination des hommes dans le processus de décision. Des directives claires pour une allocation sexospécifique des produits et ressources forestiers doivent être introduites pour garantir que les femmes ont non seulement accès à ces ressources, mais les contrôlent (March *et al.,*1999).

La situation à Nyimba requiert la levée des barrières culturelles qui entravent la pleine participation des femmes à la gestion forestière en engageant les hommes et les femmes de manière égale dans les activités de sensibilisation et de conscientisation afin de prendre en compte les questions qui soutendent les normes sociales et culturelles discriminatoires au sein des communautés. Tant que les hommes ne changeront pas leurs attitudes et comportements, les efforts pour assurer l'égalité demeureront futiles. Accroître la participation des femmes à la gestion forestière peut contribuer de manière positive à la formulation des politiques forestières et à la mise en œuvre des programmes parce que les femmes sont un précieux réservoir de savoirs sur la récolte, la transformation et la commercialisation des produits forestiers au profit des ménages et communautés (Wan *et al.,* 2011). Aux niveaux communautaire et national, il est nécessaire de prendre en compte l'interface entre la culture et la politique nationale en encourageant la mise en œuvre de réglementations et de politiques sexospécifiques. La négligence des questions de genre découlant de la culture et des traditions dans la gestion et l'utilisation des produits et ressources forestiers peut entrainer des évaluations incorrectes des effets des nouvelles politiques sur les communautés dépendantes des forêts (Shea *et al.,* 2005).

Perspectives

Il est utile d'entreprendre une étude plus approfondie de l'impact des systèmes et politiques actuels, y compris les différentes pratiques culturelles sur l'utilisation, l'accès et le contrôle des ressources forestières par les femmes ainsi que leur contribution à la durabilité de ces ressources. Il est possible que ces systèmes et politiques influencent l'utilisation durable des ressources naturelles renouvelables de diverses manières dans les différentes régions de la Zambie.

Références

CIFOR (2012) Developing models for measuring, reporting and verification (MRV) for REDD+ in the Miombo socio-ecological system: utilizing opportunities under Zambia's UN-REDD+ quick-start programme, Proposition de projet non publiée soumise au Programme de l'USAID/Zambie pour la croissance économique, Lusaka, Zambie.

CIFOR, (2013) *Gender in the CGIAR Research Program on Forests, Trees and Agroforestry: A strategy for research and action*. Center for International Forestry Research, Bogor, Indonesia

CPF Online (2012) SFM Fact sheet 7- SFM and gender, Collaborative Partnership on forests http://www.cpfweb.org/32828-0f4caaaf53f72f2208d8a6b07d4bc9155.pdf

CSO, (2011) *Living Conditions Monitoring survey report 2006 and 2010*, Living Conditions

Monitoring Branch, Central Statistical Office, Lusaka, Zambia.

CSO, (2012) *2010 census of population and housing: Population summary report*, Central Statistics Office, Lusaka, Zambia

Gumbo J.D., Moombe K.B., Kandulu M.M., Kabwe G., Ojanen M., Ndhlovu E., Sunderland C. H. T., (2013) Dynamics of the charcoal and indigenous timber trade in Zambia: A scoping study in Eastern, Northern and Northwestern provinces. CIFOR Occasional paper 86. Bogor, Indonesia

March. C, Smyth, I., Mukhopadhyay, M. (1999) A guide to gender analysis framework. Oxfam, Oxford.

Mwangi, E., Meinzen-Dick, R., & Sun, Y. (2011) Gender and sustainable forest management in East Africa and Latin America. *Ecology and Society*, 16(1), 17, http://www.ecologyandsociety.org/vol16/iss1/art17/

National Gender Policy (2000) Gender in Development Division (GIDD), Office of the President, Cabinet Office, Lusaka, Zambia

Shea, G. A., Ika, F and Andaryati, A. (2005) "Gender and climate change in Indonesia" In: *Carbon Forestry: who will benefit?* Eds. D. Muriyarso and H. Herawati, CIFOR, Bogor, Indonesia, 2005: 176-96. http://www.cifor.org/publications/pdf_files/Books/BMurdiyarso0501.pdf

Sunderland, T., Achdiawan, R., Angelsen, A., Babigumira, R., Ickowitz., A., Paumgarten, F., Reyes-Garci´A, V., and Shively, G. (2014) Challenging Perceptions about Men, Women, and Forest Product Use: A Global Comparative Study, *World Development* http://dx.doi.org/10.1016/j.worlddev.2014.03.003

UN Women Online. (2014) Important Concepts Underlying Gender Mainstreaming http://www.un.org/womenwatch/osagi/pdf/factsheet2.pdf (Last checked 31/10/2014)

Wan, M., Colfer, C.J.P., and Powell, B. (2011) Forests, women and health: opportunities and challenges for conservation. *International Forestry Review*, Vol. 13(3)

WWF Online. (2012) Gender briefing-Forest Management and Gender http://www.wwf.org.uk/what_we_do/making_the_links/women_and_conservation (Last checked on 30/11/2014)

ZGF (2010) Gender Mainstreaming toolkit Volume 2. Zambian Governance Foundation. Lusaka, Zambia. http://zambiagovernance.org/images/downloads/ToolKits/GenderMainstVolII.pdf

Un impact décisif sur la durabilité des ressources naturelles: la prise en compte des principaux enjeux genre dans la post capture en pêche

Yvette Diei-Ouadi[1], Katrien Holvoet[2], et Aina Randrianantoandro[3]

Résumé

Les utilisateurs les plus vulnérables des ressources naturelles, notamment les femmes, peuvent influencer les décisions relatives à la pêche et aux pratiques post capture responsables. Dans le contexte des réalités institutionnelles et socio-économiques, plusieurs facteurs entravent la contribution des femmes à la gestion durable des ressources. Le sentiment de résignation associé au niveau de pauvreté des femmes peut constituer une entrave à leur capacité à prendre part pleinement au processus de prise de décision concernant l'utilisation des ressources. La concomitance entre les responsabilités ménagères et les activités productives de pêche peut avoir un désavantage comparatif sur leur rendement dans les activités associées dans la mesure où le temps qu'elles pourraient consacrer aux processus de décisions, aux formations, aux activités de contrôle et de surveillance, sera limité. Les besoins spécifiques dans le cadre des activités post capture - un domaine dans lequel les femmes sont particulièrement actives - peuvent promouvoir ou entraver leur rôle de faire des acteurs post-capture un outil de gestion des ressources. Les activités post capture doivent bénéficier d'un appui technique et organisationnel plus poussé afin de permettre à ces acteurs de s'engager en vue d'd' un impact décisif dans l'appui qu'ils apportent aux ressources halieutiques et autres ressources naturelles. Cet appui institutionnel et organisationnel requerra des agences impliquées dans la gestion des pêches qu'elles utilisent une approche inclusive qui devra inclure une analyse sensible à la parité hommes-femmes dans le contexte des activités de pêche et en aval.

Les femmes peuvent promouvoir une autre vision de l'ajout de valeur, ainsi faire respecter la gestion durable des ressources. Les cas sont fondés sur le rôle critique des institutions et services dans l'évaluation des pertes post capture et l'analyse des avantages tirés de la chaine de valeur pour des innovations sensibles au genre dans le contexte des opérations halieutiques afin d'en renforcer la durabilité.

INTRODUCTION

Selon de nouvelles estimations, l'ensemble du secteur des pêches en Afrique emploie 12,3 millions de pêcheurs à plein temps ou des transformateurs à plein temps ou à temps partiel, représentant 2,1 pour cent de la population africaine de 15 à 64 ans (De Graaf & Garibaldi, 2014). Alors que les hommes sont majoritaires dans les activités de capture, les femmes sont plus présentes dans les activités en aval telles que la manutention post capture, le mareyage de poissons frais, la transformation, le stockage, le conditionnement et la commercialisation. Ces femmes constituent 58% des acteurs des activités post capture, une représentation qui reflète la division du travail basée sur le sexe décrite dans d'autres régions du monde (Weeratunge & Snyder, 2009). Les femmes participent également à la pêche, surtout la pêche artisanale où leurs rôles de propriétaires de bateaux ou de sponsors de sorties de pêche en tant qu'intermédiaires, de financement des équipements, bateaux, repas pour les membres de l'équipage, etc. sont bien documentés. Toutefois, des différences très marquées existent entre les régions en ce qui concerne le nombre des acteurs, (De Graaf et Garibaldi, 2014) et même entre les chaines de valeur du poisson (Crona *et al*., 2013).

[1] Yvette Diei-Ouadi, Spécialiste des industries de la pêche. Service des produits, échanges et commercialisation, Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'agriculture (FAO), Viale delle Terme di Caracalla – 00153, Rome, Italie.
Tél : +390657053251
Courriel : Yvette.DieiOuadi@fao.org
[2] Katrien Holvoet, Coordonnatrice du Programme Réponse stratégique au VIH/SIDA pour les communautés de pêcheurs en Afrique, financé par l'OFID (Fonds pour le développement international) et exécuté par la FAO.
Courriel : Katrien.Holvoet@fao.org
[3] Aina Randrianantoandro, Consultante de la FAO. Service des produits, échanges et commercialisation, Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'agriculture (FAO), Viale delle Terme di Caracalla – 00153, Rome, Italie.
Courriel : Aina.Randrianantoandro@fao.org

Ainsi, en tant que pêcheuses indirectes, ou surtout opératrices post capture, les femmes sont des utilisatrices importantes des ressources halieutiques ainsi que des autres ressources naturelles telles que l'eau, le bois, la terre qui forment une partie essentielle des intrants de production et de transformation. Ce rôle pivot au sein des chaines de valeur ainsi que la nature des relations entre les fonctions des hommes et des femmes sont toutefois rarement reconnus dans un secteur des pêches souvent perçu comme la chasse gardée des hommes du fait que la grande majorité des pêcheurs (ceux qui sortent en bateaux pour pêcher) sont des hommes. Pourtant, il est vital d'aborder cette question pour leur participation à la gouvernance des pêches et à la gestion durable des ressources naturelles.

Le présent article met l'accent sur les activités post capture et soulève des questions importantes à considérer dont : le rôle des divers acteurs ; les questions relatives aux femmes et aux utilisateurs les plus vulnérables (hommes ou femmes) des ressources halieutiques. L'article suggère ensuite des voies et moyens pour renforcer l'utilisation durable des ressources grâce à une analyse genre.

Comment la durabilité des ressources naturelles est compromise lorsque le rôle des utilisatrices n'est pas apprécié à sa juste valeur

Les femmes ont établi leurs pratiques de pêche dans les étendues d'eau continentales, marines et saumâtres et ont obtenu des droits d'accès direct à ces ressources dans certaines régions du continent. Généralement connues, mais pas exclusivement dans les communautés artisanales des pays tels que le Bénin, le Cameroun, la RD Congo, le Sénégal, etc., où il est officiellement signalé qu'elles pêchent les crustacés ou collectent les fruits de mer (Westlund *et al*., 2008), ces pêcheuses utilisent directement le fruit de l'environnement aquatique. À ce titre, la justification de leur inclusion dans la gouvernance des pêches est évidente et indisputable. Même si elles ne représentent qu'une infime proportion des pêcheurs (à peine 3,6% selon les estimations les plus récentes (Ref. Gertjan & Garibaldi)), leur droit à la parole dans tout processus de décision relatif à la gestion des ressources ne devrait pas être ignoré. Selon le type de chaine de valeur et de son système de gouvernance, la gestion des ressources sera plus influencée soit par les femmes ou les hommes et doit par conséquent être prise en compte.

S'il est un domaine où les femmes sont particulièrement actives et où le statut des utilisateurs des ressources n'est pas évident, bien élaboré et toujours reconnu, il s'agit de leur propriété et/ou de leur gestion des intrants de pêche et de la manutention après capture.

Un nombre important de femmes connues sous le sobriquet de "Mamans Benz" en Afrique de l'ouest par exemple, doivent leur prestige et renommée à cette participation aux pêches et au delà, et elles influencent l'ensemble des écosystèmes mais très souvent pas à travers un système institutionnel de gestion. L'influence des mamans Benz sur les pratiques de pêche vient de leurs décisions directes sur les investissements dans les bateaux, moteurs et filets utilisés.

En même temps, les femmes pauvres en particulier, ne sont pas toujours incluses dans les processus de décision et peuvent rencontrer des difficultés à se faire représenter surtout pour les questions affectant la durabilité de leurs opérations et de leurs moyens d'existence. Dans le contexte de la sensibilisation progressive au genre au niveau des Départements des pêches, des efforts ont été consentis pour favoriser leur inclusion accrue dans les processus de décision comme en témoignent les postes clés attribués aux femmes dans le conseil d'administration des CBFMC (Comités communautaires de gestion des pêches), les Unités de gestion des plages (BMU), un concept originaire des Lacs de l'Afrique de l'est (par exemple le Lac Victoria) mais qui est actuellement répandu dans d'autres régions (Béné *et al.,* 2012). Ces postes diffèrent de ceux communément concédés aux femmes dans la plupart des institutions, tels que ceux d'assistante ou de trésorière/comptable. D'autres bonnes pratiques ont été documentées ailleurs en Afrique comme en Gambie, au Sénégal, au Mali, et au Burkina Faso (Angaman *et al*., 2007), mais dans l'ensemble il faut admettre que sur la base de l'expérience de décennies d'aide au développement, ces pratiques relèvent plus de l'exception que de la règle (Lentisco & Lee, 2013).

Le manque de données - surtout les données différenciées par sexe et âge pour justifier de manière objective auprès des décideurs et planificateurs la contribution économique des activités post capture de ces femmes - est un facteur déterminant sapant le soutien à la prise en compte de l'accès différentiel

aux ressources entre les femmes et les hommes, et des entraves socioculturelles en tant que facteurs qui fragilisent la position des femmes et leur visibilité dans les statistiques des pêches.

Tout ceci a un impact négatif sur la capacité des femmes à faire valoir leurs droits ou à participer pleinement aux activités de pêche. Plusieurs initiatives et programmes et projets de développement récents comme dans le Bassin de la Volta par exemple (Document de la FAO en phase de publication) ou des programmes de coopération technique en cours axés sur la réduction des pertes après capture, ont abordé certaines des principales dimensions de l'impact accru de l'intégration du genre sur la durabilité des ressources et la garantie des moyens d'existence.
Dans ces initiatives et projets, les femmes et les hommes jouent un rôle et les facteurs suivants ayant un impact direct sur la gestion du rendement des captures et intrants, et par conséquent sur les ressources naturelles, expliquent comment cela est réalisé :

- **L'état général de pauvreté en rapport avec la résignation des opérateurs**

La notion de genre est très enracinée ici dans la mesure où elle a un lien avec les groupes vulnérables de femmes et d'hommes. Toutefois, vu que dans la plupart des communautés, les femmes et les jeunes forment les catégories les plus défavorisées de la société, toute mention du genre fait d'abord référence aux femmes pauvres.

La réalisation ou non de l'objectif de gérer efficacement les ressources dépendra de la prise en compte de leurs intérêts dans l'évaluation des pertes post capture, de la discussion et formulation à la mise en œuvre de toute intervention post capture et la stratégie d'amélioration de la filière.

La pauvreté est l'une des dimensions à considérer dans la mesure où elle restreint les capacités des opérateurs de pêche concernés et les empêche de participer aux forums. Il n'empêche que des décisions vitales peuvent être prises dans un forum de discussion sur les pertes post capture et la gestion des ressources y compris sur les pêches, la propriété foncière ou la gouvernance forestière. Les cas signalés faisant état d'exposition limitée aux innovations dans le cadre des pêches post capture, peuvent être inscrits dans la perspective plus large de la gestion durable des ressources qui peut s'illustrer comme suit :

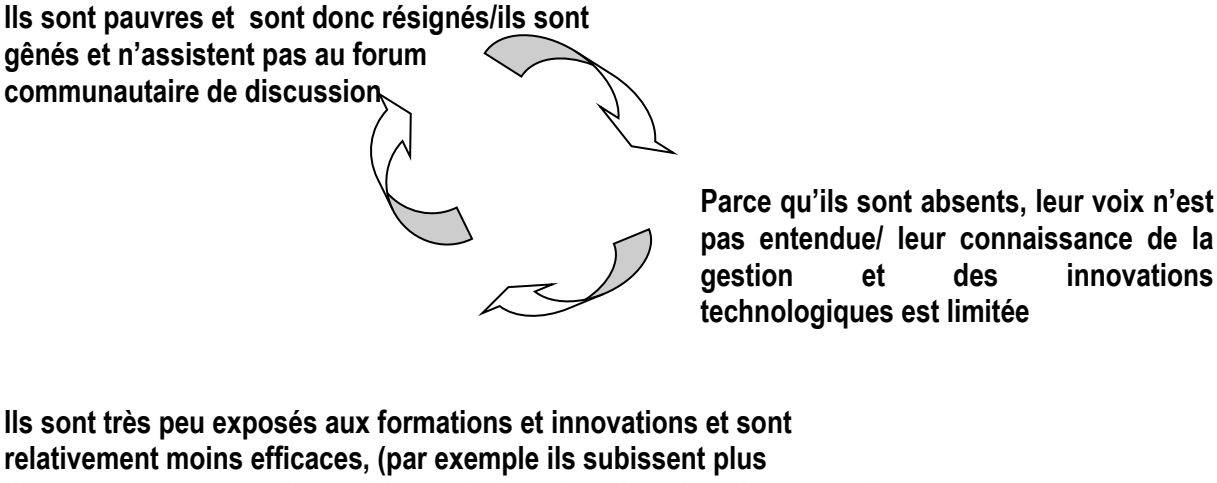

Le cycle continue tant que des efforts délibérés ne sont pas consentis pour prendre en compte les intérêts de ces acteurs ou pour les inclure. L'absence d'une approche inclusive contribue à la pauvreté des potentiels opérateurs du domaine post-capture. En ce qui concerne le fumage du poisson qui est une méthode de traitement prédominante dans la pêche artisanale, les pratiques après capture se traduiront par des pertes de poissons, mais également par le gaspillage du bois utilisé comme combustible (utilisation importante de bois pour transformer peu de poissons de qualité médiocre), ce qui est une

préoccupation directement liée aux ressources naturelles. Une étude effectuée dans les pays riverains du Bassin de la Volta a rapporté un ratio poisson/bois de chauffe de 2 à 4 fois le système de fumage utilisé par les femmes pauvres par rapport aux fours améliorés tels que le célèbre *Four Chorkor* et l'innovation introduite récemment, la technique de transformation du poisson baptisée Technique FAO-Thiaroye (FAO, en phase de publication).

- **Niveau de sensibilité au genre de l'appui, des infrastructures et des technologies**

Les différents rôles joués par les femmes tant au sein du ménage qu'au niveau professionnel se traduisent par des répartitions du temps différentes de celles de leurs homologues de sexe masculin, ce qui a un impact sur leur état de préparation et leur capacité à gérer de manière efficace leurs opérations.

Les occupations et autres tâches reproductives doivent être combinés avec le travail que les femmes effectuent dans la chaine de valeur. En outre, leur incapacité à être présentes au marché au bon moment (en raison de leurs autres responsabilités), influence de manière négative la qualité et la quantité de poissons ou des autres services. Certaines des pertes subies durant la phase de traitement sont dues au fumage incomplet ou excessif ou à la calcination du produit et au gaspillage du bois de chauffe. Si elles disposaient d'un environnement propice, par exemple d'une crèche ou d'une/un assistant(e) pour leur permettre de se concentrer sur la manutention et le fumage, ce genre de pertes ne se produirait que rarement. Le fait que les femmes doivent gérer leur temps entre les tâches ménagères, le prétraitement et la transformation du poisson, signifie qu'elles sont confrontées à une situation disproportionnée par rapport à celle des transformateurs hommes, quel que soit leur niveau de connaissance et de maîtrise des techniques de fumage.

Ces questions et d'autres sont prises en compte dans le diagramme suivant tiré de l'étude de cas du Bassin de la Volta (FAO, en phase de publication).

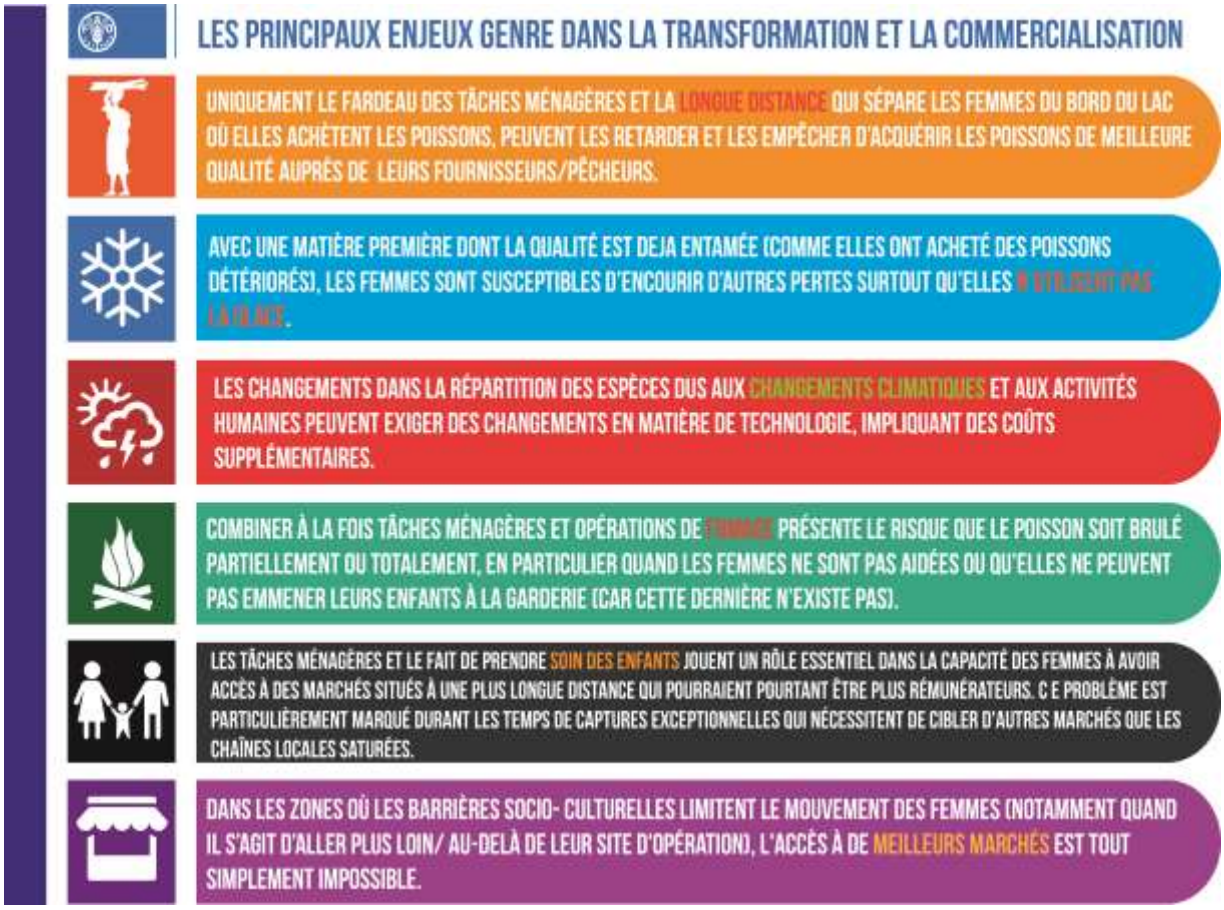

Les femmes souhaitent participer aux plateformes communautaires où les décisions relatives à la gestion des ressources sont débattues mais les tâches ménagères les en empêchent dans la mesure où les institutions tiennent relativement peu compte des occupations reproductives lorsqu'elles fixent l'horaire de ces réunions.
Les heures de débarquement et de travail des infrastructures ne coïncident pas toujours avec l'utilisation du temps des femmes et les empêche d'être présentes durant les premières heures des ventes aux enchères même si elles ont les moyens financiers nécessaires pour acheter les poissons de meilleure qualité.
Par conséquent, il est prioritaire de gérer ce désavantage afin de réduire le niveau des pertes dans le contexte de l'allègement des tâches et du renforcement des capacités.

- **Liens entre l'autonomisation sociale et économique et l'arrêt des pratiques de pêche illégales**

Les femmes opérant en aval de la filière poisson (poissonnières, transformatrices, marchandes) constituent l'interface/ le lien entre les pêcheurs et le consommateur. Elles sont donc influencées par ce qui se produit en amont et au niveau du marché. En tant que premières acheteuses du produit auprès du pêcheur, les femmes peuvent influencer le comportement des pêcheurs en termes de poissons débarqués. Selon l'étude du Bassin de la Volta, les pratiques qui peuvent causer des pertes post capture en termes de qualité sont directement liées à la petite taille des tilapias transformés. Cela a également un impact négatif potentiel sur la durabilité de l'environnement et des ressources aquatiques (épuisement des stocks et destruction de l'habitat).

Les petits poissons capturés et achetés par les femmes pour la transformation (essentiellement la friture) ne peuvent être convenablement manipulés, par conséquent se détériorent et pourrissent facilement, ce qui occasionne d'importantes pertes post capture. Cette pratique affecte environ 73 à 80% de la production de tilapia dans deux des quatre sites étudiés au Burkina Faso, selon les conclusions de l'équipe nationale d'évaluation des pertes post capture.

Malgré cela, les femmes trouvent des acheteurs pour les petits poissons transformés en raison du contexte socioéconomique du marché cible (pouvoir d'achat). En fait, les résidents ruraux pauvres demandent des portions réduites de ces produits en fonction de leurs diverses préférences en matière de prix, ce qui est très pratique surtout avec les petits poissons. Les réglementations sur la taille des mailles et les pratiques de pêche interdisent la capture des petits poissons mais les opérateurs après capture les achètent en raison de la forte demande du marché cible.

Photos montrant les différentes tailles de Tilapias offerts sur le marché dans un des sites étudiés au Burkina Faso. Photo: courtoisie de Y. Ouédraogo

Si elles sont suffisamment autonomisées, les femmes transformatrices pourront promouvoir une autre vision de l'ajout de valeur (en termes de qualité et non de quantité), et par conséquent dissuader effectivement la pêche illicite. La dynamique des associations et groupes de femmes pourra faire pression pour réduire l'approvisionnement en petits poissons.

La proposition simultanée de mesures d'appui à la gestion des ressources telles que la limitation de l'accès à la pêche ou la lutte contre la pêche illicite , et d'un appui institutionnel à la diversification des moyens d'existence peut déboucher sur la participation des opérateurs post capture à d'autres activités génératrices de revenus et également contribuer à atténuer le phénomène de la pêche

illicite. Il s'agit là d'une approche utilisée dans les projets de terrain sur la réduction des pertes après capture.

Conclusions et suggestions sur le renforcement de la durabilité des ressources naturelles dans le cadre de l'intégration de la dimension genre

Sur la base de ce qui précède, il est clair qu'à moins que des approches spécifiques de gestion des ressources par les communautés rurales et des approches de chaine de valeur ne soient utilisées, il est fort possible que la voix des femmes et des jeunes pauvres représentant la majorité silencieuse dans la gestion durable des ressources naturelles, demeure muette. Il est par conséquent crucial de les engager à travers une planification et des interventions participatives, et s'assurer que les groupes vulnérables au sein des communautés et de la filière sont représentés et impliqués dans les processus de décision. Pour pouvoir atteindre les objectifs de la gestion durable des ressources naturelles ainsi que des moyens d'existence durables et résilients, il est vital de mettre les besoins des plus vulnérables au centre de toute stratégie de développement, et de combiner les besoins d'une pêche responsable avec un développement social et économique dans la filière.

L'analyse genre (des sexospécificités) de la gestion des ressources, des institutions et des services dans l'évaluation des pertes post capture et l'analyse des avantages le long de la chaine de valeur sont critiques pour l'innovation sensible au genre dans le contexte des opérations de pêche (Tindall *et al.*, 2008). Dans la recherche de solutions pour alléger le fardeau des femmes et leur permettre de participer pleinement aux activités post capture, il serait approprié d'envisager l'établissement d'infrastructures sociales, sanitaires et éducatives telles que les crèches, les maternelles/jardins d'enfants et les écoles.

Aborder le fardeau que représentent les tâches reproductives dans le contexte de la participation accrue des femmes à la gestion communautaire des ressources et de solutions pour un professionnalisme accru, devrait prendre en compte l'économie et les coûts afférents. Selon les enseignements tirés sur le terrain, cela peut avoir des conséquences sur les avantages post capture puisque ceux-ci représentent des coûts de production supplémentaires.

Lors de la planification de l'introduction d'innovations, l'accent doit être mis non seulement sur les chiffres et le rendement économique à divers niveaux de la chaine, mais également sur les relations entre les opérateurs hommes et femmes et l'impact de la discrimination basée sur le genre pour ce qui est de l'accès aux infrastructures et aux services. L'important ici est la valeur de toute aide visant l'impact le plus important.

Des données devraient être générées sur la participation/contribution des femmes au secteur et s'assurer que les politiques, stratégies et plans reflètent des informations exactes différenciées en fonction du genre.

BIBLIOGRAPHIE

Angaman K. et al.2007. Rapport final projet pilot co-gestion des lacs de Sélingué, Kompienga et Bagré, Volta, SFLP, 2007

Angela Lentisco, A., Lee R. 2013. Women's access to productive tools and their roles in fisheries management. FAO technical document

Christophe Béné, Emma Belal, Malloum Ousman Baba, Solomon Ovie, Aminu raji, Isaac Malasha, Njaya Friday 2009: Power Struggle, Dispute and Alliance Over Local Resources: Analyzing 'Democratic' Decentralization of Natural Resources through the Lenses of Africa Inland Fisheries. World Development, Volume 37, Issue 12, December 2009, Pages 1935-1950

De Graaf, G. & Garibaldi, L. 2014. *The value of African fisheries.* FAO Fisheries and Aquaculture Circular. No. 1093. Rome, FAO. 76 pp

FAO document in publishing phase: Strengthening the performance of post-harvest systems and regional trade in small-scale fisheries: Case study of post-harvest loss reduction in the Volta Basin riparian countries

Thyresson M.A., Cronab. B, Nystr¨om M.B, delaTorre-Castro M., Jiddawi, N. 2013. Tracing value chains to understand effects of trade on coral reef fish in Zanzibar, Tanzania; 2013; Marine Policy 38. 246–256

Tindall C. and Holvoet K. 2008. From the lake to the plate: assessing gender vulnerabilities

throughout the fisheries chain; Development 51, 205-211

Weeratunge, N., and Snyder K. 2009. Gleaner, fisher, trader, processor: understanding gendered employment in the fisheries and aquaculture sector. Paper presented at: workshop on gaps, trends and current research in gender dimensions of agricultural and rural employment: differentiated pathways out of poverty. Rome, 31 March - 2 April 2009.

Food and agriculture organization of the United Nations (fao), international fund for agriculture development (IFAD), international labour organization (ILO)

Westlund, L. Holvoet K. & M. Kébé 2008; Achieving poverty reduction through responsible fisheries: strategies and lessons from West and Central Africa Sustainable Fisheries Livelihoods Programme. FAO Fisheries Technical Paper

Le genre au centre de la gestion des ressources naturelles et du développement de l'élevage

Tacko Ndiaye[1] et Cheikh Ly[2]

Introduction

Les demandes en protéine animale et en ressources naturelles telles que la terre et l'eau ne cessent de croitre en Afrique en raison de la croissance démographique, du changement climatique, de l'urbanisation, des conditions de vie et de la consommation alimentaire accrues, et les demandes conflictuelles pour ces ressources ont de fortes implications sexospécifiques. Par exemple, la quête d'alternatives énergétiques optimales telles que les biocombustibles, peut avoir un impact préjudiciable sur l'accès des femmes aux ressources telles que la terre. La FAO lance la mise en garde suivante : « À mesure que s'intensifie la compétition pour la terre sous la pression du changement climatique et de l'expansion des cultures de biocarburants, les femmes seront aussi doublement défavorisées. Dans de nombreuses parties du monde, en raison de la discrimination enracinée au sein des institutions et des lois, les femmes ne détiennent pas de droits formellement reconnus sur la terre. En outre, elles pourraient se heurter à une ségrégation dans les régimes fonciers coutumiers. Même si les femmes jouent un rôle essentiel dans la production agricole, les soins aux enfants et la collecte de l'eau et du bois pour les besoins du ménage, elles n'ont souvent qu'un contrôle limité sur la gestion de la terre et des ressources naturelles. Quand les populations sont contraintes à migrer pour se réinstaller sur de nouveaux territoires, ou que les terres communales sont expropriées, il est rare que les besoins et les priorités des femmes soient pris en compte[3].

La gestion des ressources naturelles et le développement de l'élevage sont étroitement liés. La terre, l'eau et les arbres sont essentiels pour l'élevage. Dans les systèmes plurispécifiques, les déchets animaux et végétaux sont utilisés pour produire les engrais pour les systèmes de culture mixte. Les femmes rurales utilisent des combustibles solides tels que le bois, le fumier et les résidus agricoles pour la cuisine. L'utilisation des déchets animaux comme engrais est répandue dans les systèmes d'exploitation. La recherche de la FAO montre que 'l'élevage peut améliorer la couverture du sol et le couvert végétal ainsi que la biodiversité végétale et animale… En retirant la biomasse qui aurait autrement fourni le combustible pour les feux de brousse, en contrôlant la croissance des arbustes et en dispersant les semences au moyen de leurs sabots et du fumier, les animaux en pâturage peuvent améliorer la composition des espèces végétales. En outre, le piétinement peut stimuler le tallage des herbes, améliorer la germination des semences et briser les croutes dures du sol[4]. Toutefois, l'élevage peut entrainer la surexploitation des ressources naturelles, tant en termes d'écosystèmes terrestres qu'aquatiques, débouchant sur la dégradation des terres et affectant la disponibilité en eau. La FAO note les impacts néfastes du surpâturage, de la dégradation du sol et de la déforestation sur les ressources naturelles : « Le pâturage intensif prolongé contribue sans aucun doute à la disparition d'espèces agréables au goût et à la dominance par d'autres plantes ou buissons. Cette perte de plantes et, par voie de conséquence, de biodiversité animale, nécessite un cycle de régénération long (30 ans dans les savanes, 100 ans dans les forêts pluviales). Le surpâturage entraine également le compactage et l'érosion du sol, la réduction de la fertilité du sol et l'infiltration de l'eau, et une perte de la teneur en matière organique et de la capacité de stockage de l'eau. D'un autre côté, l'absence totale de pâturage réduit également la biodiversité parce qu'un couvert épais de buissons et d'arbres se développe et intercepte la lumière et l'humidité et entraine la protection excessive des plantes et favorise leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles[5] ». L'usage

[1] *Tacko Ndiaye, Fonctionnaire principal (Parité, équité et développement rural), Bureau régional de la FAO pour l'Afrique, Gamel Abdul Nasser Road P. O. Box GP 1628 Accra, Ghana. Tél: (+233) 302 675 000 Ext. 41610 ; (+233) 302 668 427 Cellulaire: (+233) 544 745 436 Courriel : Tacko.Ndiaye@fao.org*

[2] *Cheikh Ly, Spécialiste de la production et de la santé animales, Bureau régional de la FAO pour l'Afrique, # 2 Gamel Abdul Nasser Road P. O. Box GP 1628 Accra, Ghana. Tél: (+233) 302 675 000 Ext. 41610 ; (+233) 302 668 427 Poste 41632 + 233-(0)268-089484 Fax : +233-(0)302-668427 Courriel : Cheikh.Ly@fao.org Site web : http://www.fao.org*

[3] *ftp://ftp.fao.org/nr/HLCinfo/Land-Infosheet-fr.pdf*

[4] *http://www.fao.org/docrep/x5303e/x5303e05.htm*

[5] *Idem*

des pesticides et herbicides pour protéger les végétaux et les arbres peut avoir un effet néfaste sur la santé animale.

Une approche synergétique est nécessaire en vue d'accentuer les effets positifs et atténuer les effets négatifs du pâturage. Ceci implique de prendre en compte la gestion des ressources naturelles et le développement de l'élevage de manière à ce qu'ils se renforcent mutuellement, tout en abordant les vulnérabilités et tensions potentielles entre les deux secteurs et en garantissant que les différents rôles, contraintes et opportunités des femmes et des hommes sont adéquatement pris en compte. Cet article discute des interconnexions sexospécifiques entre la gestion des ressources naturelles et le développement de l'élevage et propose des domaines d'interventions politiques et programmatiques.

Pourquoi est-ce important d'aborder les liens sexospécifiques entre la gestion des ressources naturelles et l'élevage ?

La gestion des ressources naturelles et l'élevage sont décisifs pour le développement des biens de production des hommes et des femmes, assurant leur sécurité alimentaire et nutritionnelle et réduisant la pauvreté rurale. Par exemple, les faits montrent que l'élevage est un bien non-foncier important que les femmes peuvent facilement acquérir, posséder, contrôler, hériter, céder et vendre. En Afrique, les chèvres représentent environ 30 pour cent du bétail ruminant et produisent environ 17 pour cent de la viande et 12 pour cent du lait du continent. En Gambie, 52 pour cent des propriétaires de moutons et 67 pour cent des propriétaires de chèvres sont des femmes[1]. L'élevage peut contribuer nettement à diversifier le régime alimentaire des ménages, à réduire la malnutrition et à accroître les revenus des femmes. Quant à la terre, elle est l'avoir productif le plus important pour l'agriculture et ses sous-secteurs dont l'élevage, et sert de garantie importante pour permettre aux agriculteurs et agricultrices d'accéder aux crédits a grande échelle auprès du système bancaire formel.

La gestion des ressources naturelles et l'élevage ont des implications sociales, économiques et environnementales sexospécifiques. Ces deux secteurs doivent prendre en compte les systèmes d'attribution sexospécifiques, les modèles de production sexospécifiques, et la division sexospécifique du travail afin de réduire les disparités entre les sexes et offrir des opportunités égales aux femmes et aux hommes. En ce qui concerne les systèmes d'attribution sexospécifiques, les femmes et les hommes ont des opportunités et défis différents pour ce qui est de l'accès aux ressources naturelles et leur contrôle, et de l'acquisition, la gestion et le maintien de l'élevage et des produits de l'élevage dans l'ensemble de la chaine de valeur. Pour illustrer ce point, en dépit des rôles clés des femmes dans la gestion des divers produits forestiers, la collecte du bois de feu et de l'eau, la préservation des sols, la sélection animale et la production de fourrage, des disparités sexospécifiques demeurent quant à la propriété foncière et du bétail. Les rapports de la FAO sur les disparités sexospécifiques dans le domaine de la propriété foncière en Afrique subsaharienne, montrent que les femmes possèdent moins de 5 pour cent des terres au Mali et plus de 30 pour cent des terres dans des pays tels que le Botswana, le Cap vert et le Malawi[2]. Dans la plupart des régions d'Afrique, les systèmes fonciers sont souvent sexistes en ce qu'ils privent les femmes des titres et propriétés fonciers, surtout dans le contexte du système d'héritage patrilinéaire où seuls les enfants males peuvent hériter de la terre.

En ce qui concerne les modèles de production sexospécifiques, les femmes et les hommes possèdent différents types d'animaux. Les femmes élèvent généralement des poulets et des petits ruminants tels que les chèvres et les moutons, tandis que les hommes possèdent des animaux plus gros tels que les bovins, les chameaux et les chevaux, qui sont plus prestigieux, ont une plus grande valeur monétaire, facilitent la mobilité et fournissent la traction animale pour la production agricole. Les ménages dirigés par les femmes possèdent des élevages plus petits et moins nombreux que ceux des hommes dans tous les pays disposant de données, et gagnent moins de leur élevage : au Ghana et au Nigéria, les propriétés animales des hommes sont trois fois plus grandes que celles des ménages

[1] *http://www.fao.org/ag/AGAInfo/home/en/news_archive/2013_Empower_women_livestock_keepers_key_to_food_security.html*

[2] *FAO, 'The State of Food and Agriculture: women and agriculture, closing the gender gap for development', 2010-2011*

dirigés par des femmes[1]. Les femmes et les hommes utilisent les animaux d'élevage et leurs produits dérivés aux finalités différentes. Par exemple les femmes se spécialisent dans la production de produits laitiers. Bien que les femmes jouent un rôle pivot en tant que propriétaires, transformatrices et utilisatrices des produits de l'élevage, elles n'ont souvent pas de pouvoir décisionnel et économique au sein du foyer et de la communauté. Une spécialisation sexospécifique similaire dominée par les femmes existe dans l'agriculture de subsistance tandis que les hommes tendent à dominer la production des cultures de rente.

En ce qui concerne la distribution des tâches, les multiples tâches des femmes en rapport avec leurs rôles reproductifs et de production, d'alimentation et de soins à la main d'œuvre agricole, et leur rôle productif relatif à leurs activités agricoles et d'élevage, dépendent fortement de la gestion des ressources naturelles. En exemple, l'intensité des services de soins non rémunérés effectués par les femmes tels qu'aller chercher l'eau et le bois de chauffe ou préparer les repas, est lié à la proximité des points d'eau ou à la disponibilité des produits forestiers : une étude menée au Malawi a révélé que la déforestation force des femmes âgées à parcourir plus de 10 kilomètres à pied pour collecter le bois de feu. Les femmes passent respectivement environ 800 heures et 300 heures chaque année en Zambie et en Tanzanie pour la même corvée[2]. La réduction de la charge de travail non rémunéré des femmes devrait faire partie intégrante de la gestion des ressources naturelles et de l'élevage.

Un dynamisme politique favorable

On assiste à un dynamisme politique important sur la nécessité d'aborder la parité et l'autonomisation des femmes dans toutes les politiques et tous les programmes de la Commission de l'Union africaine (CUA) et de ses États membres. Le récent Sommet des Chefs d'état de l'Union africaine tenu à Malabo a entériné le thème du Sommet de l'Union africaine prévu pour janvier 2015 comme suit : « 2015 Année de l'autonomisation des femmes et du développement de l'Afrique pour la concrétisation de l'Agenda 2063 »[3] Les engagements politiques actuels au plus haut niveau doivent imprégner toutes les politiques et programmes de la CUA, y compris les secteurs de la gestion des ressources naturelles et de l'élevage. La FAO note que « Si les femmes avaient accès, au même titre que les hommes, aux ressources productives, elles pourraient accroître les rendements de leurs exploitations de 20 à 30 pour cent et leur production agricole totale de 2,5 à 4 pour cent, et cela contribuerait à libérer de la faim environ 100 à 150 millions personnes[4] ». Cela vaut également pour l'élevage. La Déclaration de Malabo sur une « Croissance accélérée de l'agriculture et la transformation pour une prospérité partagée et des moyens d'existence améliorés » adoptée en juin 2014 souligne le rôle des femmes en tant qu'agentes économiques stratégiques et fait appel à l'appui public[5].

En janvier 2009, les Chefs d'état et de gouvernement réunis à la faveur de la 12ème Session extraordinaire du Sommet de l'Union africaine à Addis Abeba, ont déclaré 2010-2020 *Décennie de la femme africaine* (DFA). Son lancement officiel a eu lieu en octobre 2010 à Nairobi. En février 2009, la Politique de l'Union africaine en matière de genre[6] a été adoptée par l'Assemblée des Chefs d'état, y compris les engagements politiques et le Plan d'action. Ces engagements font suite à l'adoption du « Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique[7]» adopté en 2003, et qui constitue la déclaration des droits pour l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

---

[1] FAO, 'La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-2011: Le rôle des femmes dans l'agriculture, combler le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement

[2] http://www.fao.org/gender/gender-home/gender-programme/gender-forests/fr/

[3] Assembly/AU/Dec.539 (XXIII), Décision sur le thème, la date et le lieu de la Vingt-quatrième Session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine http://www.au.int/en/sites/default/files/Assembly%20AU%20Dec%20517%20-%20545%20%28XXIII%29%20_E.pdf

[4] FAO, 'La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-2011: Le rôle des femmes dans l'agriculture, combler le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement

*[5] Assembly/AU/ /Decl.1(XXIII), **Déclaration** de **Malabo** sur une **croissance accélérée** de l'**agriculture** et la **transformation pour** une **prospérité partagée** et des **moyens** d'**existences améliorés***

[6] wgd.au.int/en/sites/default/files/Gender%20Policy%20-%20English.pdf

[7] http://www.achpr.org/instruments/women-protocol/

Dans le contexte de l'actuelle formulation d'une stratégie d'élevage à l'échelle continentale, et de stratégies régionales pour la gestion des ressources naturelles, il est essentiel d'incorporer les dispositions du Protocole de l'UA relatif aux droits des femmes et la politique de l'UA en matière de genre.

Actions recommandées

Les questions soulevées par les interconnexions entre la gestion des ressources naturelles et l'élevage peuvent être abordées du point de vue du genre. Les mesures pratiques à prendre pour les résoudre incluent les suivantes :

- **L'Analyse de la gestion de l'affectation des terres et de l'élevage** du point de vue du genre est essentielle pour éclairer la gestion des ressources naturelles et optimiser l'efficacité de l'utilisation des terres. Cela nécessite de prendre en compte les droits fonciers des femmes, d'assurer qu'elles ont un accès adéquat aux terres pour le pâturage et de garantir leur pleine participation à tous les mécanismes consultatifs pour la formulation de politiques et de programmes.

- **La gestion intersectorielle des ressources naturelles et de l'élevage** y compris une planification, une budgétisation, un suivi et une évaluation multisectorielle sexospécifique.

- **Les systèmes à usages multiples en particulier**, transformer les déchets et les produits dérivés en ressources pour d'autres produits et services, par exemple, l'usage de la collecte d'eau de pluie par les bergers et bergères pour la consommation animale.

- **Les innovations et technologies** qui soutiennent les rôles des femmes dans la gestion des ressources naturelles et leur participation aux chaines de valeur de l'élevage.

- **La prestation de services tenant compte des sexospécificités dans le secteur de l'élevage, tout en abordant la gestion des ressources naturelles**. Ces services incluent : les services vétérinaires et de vulgarisation ; la prévention et le contrôle des maladies animales prioritaires ; les normes et réglementations sanitaires ; les services d'insémination artificielle ; le développement des capacités des agents de santé vétérinaire et des para-vétérinaires, en particulier pour les petits ruminants ; et les services financiers.

- **La participation égale des femmes et des hommes à la gouvernance des ressources naturelles et de l'élevage,** notamment assurer la pleine participation des femmes aux processus décisionnels sur la gestion des ressources naturelles renouvelables et le développement durable de l'élevage, comme par exemple les principales plateformes politiques et le dialogue politique multi-acteurs.

- **La collecte, l'analyse et l'utilisation des données différenciées par sexe et des indicateurs sexospécifiques** sur les interconnexions entre la gestion des ressources naturelles et de l'élevage pour éclairer le processus de formulation des politiques.

- **Assurer l'égalité des bénéfices égaux tirés des avoirs et des opportunités commerciales** dans les chaines de valeur de l'élevage et de ses produits ainsi que des produits forestiers.

Perspectives

Toutes les possibilités doivent être envisagées pour encourager davantage la gestion inclusive des ressources naturelles et le développement de l'élevage ancrés dans le concept de la croissance agricole inclusive qui soutend le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) et son cadre '*Soutenir l'élan du PDDAA*'.

La récente réunion entre le Directeur général de la FAO, M. José Graziano da Silva, et la Présidente de la Commission de l'Union africaine, Son Excellence Dr. Nkosazana Dlamini Zuma, en marge du Sommet de Malabo, a mis l'accent sur la nécessité de moderniser l'agriculture et de soutenir les femmes et les jeunes des zones rurales, et de promouvoir l'accès équitable des femmes à la terre, aux intrants et au crédit, et leur participation aux chaines de valeur[1]. Son Excellence Madame Zuma, a demandé un changement réel dans la réponse apportée au souhait des leaders africains et sa concrétisation. En fait, le potentiel est énorme pour le renforcement du partenariat entre la FAO et tous les acteurs de la gestion des ressources naturelles et de l'élevage qui sont disposés à valoriser la chaine et avoir un plus grand impact à travers les approches et les interventions sexospécifiques. Cela pourrait être une base pour renforcer le partenariat piloté par la CUA et la FAO dans les domaines suivants :

- Préparation de publications conjointes relatant des cas de réussite relatifs au genre et à l'élevage à présenter au cours de *2015 Année de l'autonomisation de la femme et du développement de l'Afrique pour la concrétisation de l'Agenda 2063*.

- Effectuer un audit sexospécifique des composantes Élevage et Gestion des ressources naturelles des Plans nationaux d'investissement agricole et organisation de tables rondes de haut niveau pour influencer les politiques et le financement dans le secteur de l'élevage, y compris la plateforme multi-acteurs des politiques d'élevage.

- Contribuer à assurer une prestation de services sensible aux sexospécificités dans le secteur de l'élevage tout en prenant en compte la gestion des ressources naturelles à travers : des activités de développement des capacités visant les professionnels de l'élevage ; un partenariat avec les institutions de formation afin d'inclure des modules relatifs au genre dans le programme d'enseignement régulier ; et un partenariat avec les instituts de recherche pour inclure les questions relatives au genre dans leur programmes de recherche.

- Collecte et analyse des données et informations différenciées par sexe basées sur des indicateurs sexospécifiques pour combler les lacunes des savoirs et éclairer des politiques rationnelles.

Références

Union africaine, 2014. Déclaration de Malabo sur une croissance accélérée de l'agriculture et une transformation pour une prospérité partagée et des moyens d'existences améliorées

Union africaine, Politique de l'Union africaine en matière de genre

Union africaine, 2003. Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique http://www.achpr.org/fr/instruments/women-protocol/

FAO, Gender dimensions of forest management. http://www.fao.org/gender/gender-home/gender-programme/gender-forests/fr/

FAO, Climate Change, Biofuels and Land. ftp://ftp.fao.org/nr/HLCinfo/Land-Infosheet-fr.pdf

FAO, Livestock grazing systems & the environment. http://www.fao.org/docrep/x5303e/x5303e05.htm

FAO, Empower women livestock keepers key to food security. http://www.fao.org/ag/AGAInfo/home/en/news_archive/2013_Empower_women_livestock_keepers_key_to_food_security.html

FAO, 2010-2011. 'La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture : Le rôle des femmes dans l'agriculture, Combler le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement'

[1] *http://www.fao.org/about/who-we-are/director-gen/faodg-news-archive/detail/en/c/237283/*

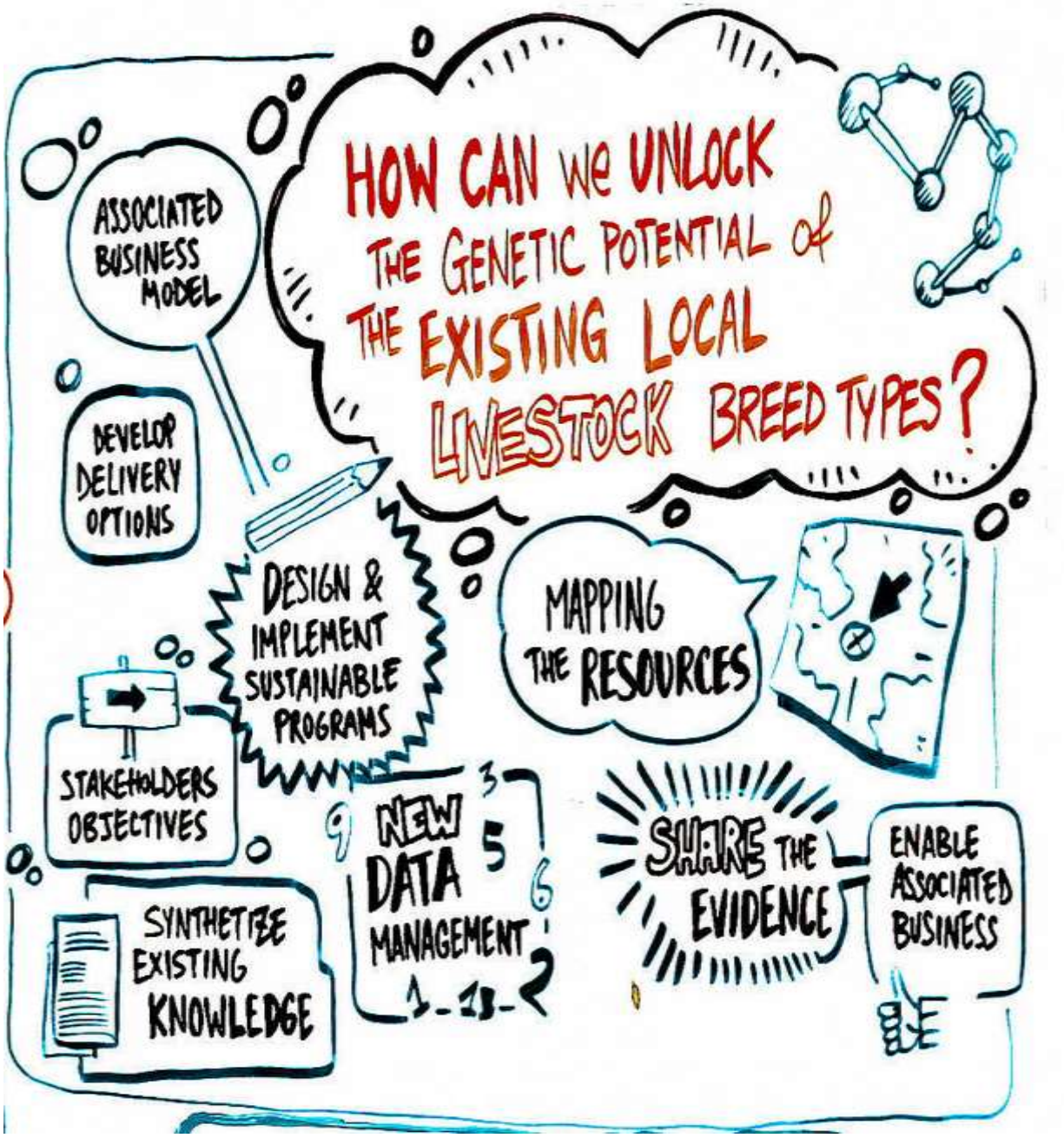

Le genre sous la loupe ?

Image courtoisie de l'Institut international de recherches sur l'élevage (ILRI)

L'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel : une opportunité de renforcer la parité hommes-femmes dans la gestion des ressources naturelles en Afrique

Nora Berrahmouni[1] et Foday Bojang[2]

Résumé

Le présent article présente les activités initiales entreprises dans le cadre de l'Initiative Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS), en prenant en compte les dimensions de genre afin de permettre une mise en œuvre plus large de l'Initiative. Il présente les concepts généraux de l'IGMVSS et l'appui apporté par l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Union européenne (UE) à la Commission de l'Union africaine (CUA) afin de catalyser et faciliter la mise en œuvre de l'Initiative dans 13 pays de la zone du Sahara et du Sahel. Cet article succinct fait ressortir les objectifs généraux et les domaines clés de la mise en œuvre de l'Initiative et son potentiel pour le renforcement de la parité hommes-femmes dans la zone d'intervention ciblée. L'article donne également un aperçu des tendances futures qui incluent l'élargissement du concept de l'IGMVSS dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) dans le cadre de l'appui de l'UE-ACP.

Contexte

L'Initiative de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS) est une Initiative de l'Union africaine, approuvée par les Chefs d'état et de gouvernement en 2007 pour aborder les impacts sociaux, économiques et environnementaux néfastes de la dégradation des terres et de la désertification, envisager des solutions à long terme contre la désertification, la dégradation des terres, la sécheresse, le changement climatique et la perte de biodiversité, l'insécurité alimentaire et la pauvreté.

L'initiative vise plus de 20 pays situés dans les régions arides du continent africain et a pour objectif d'améliorer la résilience des systèmes humains et naturels à travers des solutions à long terme. La 'Muraille' est une métaphore pour illustrer la restauration des capacités productives des divers systèmes d'affectation des terres et le renforcement des fonctions protectives des forêts et des systèmes agro-sylvo-pastoraux des zones ciblées, au moyen d'interventions diverses basées sur des actions solidaires entre les pays africains et la communauté internationale, entre les secteurs, les utilisateurs et les acteurs, y compris les hommes et les femmes, les personnes âgées et les jeunes.

La Grande Muraille verte est une mosaïque de pratiques durables d'affectation des terres y compris la gestion durable et la réhabilitation des systèmes de production tels que la foresterie, l'agroforesterie, l'agriculture et les systèmes d'élevage transhumant pour des moyens d'existence durables. Par exemple, les forêts et les arbres de ferme jouent un rôle vital dans l'atténuation de la pauvreté et la réalisation de la sécurité alimentaire dans les terres arides. En Afrique, plus de 320 millions de personnes dépendent des forêts et des terres boisées des régions arides pour leurs besoins de base et plus de 90% de la population en Afrique sub-saharienne dépendent du bois de feu et du charbon pour l'énergie et la cuisson des aliments[3] (Chidumayo et Gumbo, 2010).

L'IGMVSS reconnait le rôle très actif des femmes dans l'utilisation et la gestion des ressources naturelles (l'agroforesterie, la collecte du bois pour la cuisson des aliments, la réhabilitation des terres dégradées, la production et la transformation des produits forestiers non ligneux, l'élevage et les parcours). Les femmes et leurs familles, ainsi que

[1]Nora Berrahmouni, Forestière (Terres arides), Division de l'évaluation, de la gestion et de la conservation des forêts, Département des Forêts, FAO, Viale delle Terme di Caracalla 00153 Rome (Italie). Téléphone : +39 06 57 052 938 ; Courriel: Nora.berrahmouni@fao.org

[2] Foday Bojang, Forestier principal, Bureau régional de la FAO pour l'Afrique, P.O. Box 1628 Accra, Ghana. Téléphone : +233 302 675 000 Poste. 41602 Courriel: Foday.Bojang@fao.org

[3] Chidumayo, E.N. & Gumbo, D.J. (eds). 2010. The dry forests and woodlands of Africa: managing for products and services, London, Earthscan (Disponible à : www.cifor.org/publications/pdf_files/Books/BGumbo1001.pdf).

d'autres membres de leurs communautés, dépendent de ces ressources naturelles pour leurs moyens d'existence et leur sécurité alimentaire. Toutefois, en dépit de leurs dur labeur et investissements et du fait qu'elles sont les plus affectées par la désertification et la dégradation des terres, les femmes ne récoltent que des avantages directs limités pour leurs interventions dans la gestion des ressources naturelles.

L'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'agriculture (FAO), l'Union européenne (UE) et d'autres partenaires soutiennent l'Initiative de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel

Dès le départ, la FAO, en partenariat avec l'UE et le Mécanisme global de la CNULD[1], a apporté son soutien à la Commission de l'Union africaine et 13 pays (Algérie, Burkina Faso, Tchad, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Mauritanie, Mali, Niger, Nigeria, Gambie, Sénégal et Soudan) et a intensifié son aide depuis 2010, leur permettant ainsi de relancer la mise en œuvre de l'Initiative sur le terrain.

La FAO et l'UE aident les pays ainsi équipés et les partenaires de la Commission de l'Union africaine à coordonner et faciliter la formulation d'une stratégie régionale harmonisée pour l'Initiative adoptée par la Conférence ministérielle africaine sur l'Environnement en 2012 et l'Assemblée de l'Union africaine en 2013. La stratégie fournit un cadre clair aux pays pour la formulation de leurs plans d'action dans un contexte de processus multipartite et aux partenaires pour leurs contributions aux engagements actuels des pays. En outre, une Stratégie spéciale de communications visant à engager diverses parties prenantes (y compris les femmes) et une Stratégie et un programme de développement des capacités ont été mis au point pour soutenir le renforcement des capacités et la mise en place de la gouvernance et des systèmes d'investissement appropriés pour permette aux communautés (et aux femmes et jeunes) d'avoir accès aux terres et aux ressources en eau et de les gérer de manière durable. Le renforcement de l'appropriation des processus et ressources par les acteurs aux différents niveaux, est au cœur de l'Initiative de la Grande muraille verte en général, et en particulier, des dix (10) plans d'action qui ont été développés et validés dans 10 pays (Burkina Faso, Tchad, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gambie, Mali, Mauritanie, Niger et Nigeria), le Sénégal disposant déjà de son plan d'action tandis que deux autres sont en cours de finalisation.

En outre, la coordination et les partenariats à divers niveaux ont été renforcés et aujourd'hui l'on peut observer les réalisations sur le terrain. La mise en œuvre du plan d'action du Burkina Faso a déjà commencé en collaboration avec la Municipalité de Dori et le PAM à Dori. L'intervention a mis l'accent sur la restauration de sa forêt communale. En outre, avec l'appui de la *Royal Botanic Gardens of Kew* depuis 2013[2], et des partenaires locaux, 120 villages dans les zones transfrontalières du Burkina Faso, du Niger et du Mali ont été ciblées pour la réhabilitation en collaboration avec les communautés locales à l'aide des semences et semis de 40 essences d'arbre indigènes et d'espèces herbacées, et aussi à l'aide de la régénération naturelle assistée. La prise en compte des besoins des femmes ainsi que d'autres besoins a guidé la sélection de ces espèces.

Durant la deuxième Semaine africaine des terres arides[3] tenue du 25 au 29 aout 2014 à Ndjamena en République du Tchad et organisée par la Commission de l'Union africaine et le Gouvernement du Tchad en collaboration avec la FAO[4], le CILSS, la CNULD, SOS Sahel, l'Agence panafricaine de la Grande muraille verte et le Forum forestier africain, les participants ont passé en revue les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Grande muraille verte ainsi que les considérables avancées de la régénération des terres déjà réalisées par des millions de familles paysannes au Sahel et en Afrique orientale et australe grâce à l'application des principes de la Régénération naturelle gérée par les agriculteurs (RNGA)[5] sur les arbres dans leurs fermes, et par les communautés pour la régénération de leurs forêts et pâturages grâce à la Régénération naturelle assistée (RNA). Il a été observé que ces pratiques ont créé des avantages multiples en matière de sécurité alimentaire au niveau du ménage, et ont restauré les capacités productives de ces

[1] *www.fao.org/partnerships/great-green-wal*

[2] *http://www.kew.org/science-conservation/research-data/science-directory/projects/africa-great-green-wall*

[3] *http://rea.au.int/en/content/second-africa-dry-land-week-n%E2%80%99djamena-ch*

[4] *http://www.fao.org/forestry/aridzone/60221/fr/*

[5] *http://www.ifpri.org/sites/default/files/publications/ifpridp00914.pdf*

terres et leur résilience au changement climatique[1]. La RNGA et la RNA sont largement utilisées comme stratégies économiques pour la restauration des terres dégradées dans les zones ciblées de la Grande muraille verte et ailleurs en Afrique.

Un autre exemple illustrant l'attention accordée à la parité hommes-femmes est celui du Sénégal[2] qui a été un modèle en ce qui concerne le soutien apporté à la mise en œuvre de la Grande muraille verte avec les ressources propres du pays et l'appui des partenaires sur le terrain. Les activités entreprises au Sénégal ont eu pour résultat la restauration de plus de 27 000 hectares de terres dégradées à l'aide d'essences d'arbres indigènes à usages multiples (produits forestiers non ligneux tels que les gommes et les résines - qui ont une valeur domestique et commerciale pour les femmes- les fruits, le bois, le fourrage), rétablissant ainsi leur production. Grâce à ces activités, les groupes de femmes ont pu s'organiser dans plusieurs villages des zones d'intervention au Sénégal tels qu'à Widou, pour créer des jardins polyvalents pour la production alimentaire et la création de revenus. Aujourd'hui, la FAO collabore avec l'Agence nationale sénégalaise de la Grande muraille verte et les communautés concernées pour que ces terres restaurées soient gérées comme des réserves naturelles communautaires pour générer des avantages potentiels pour les hommes et les femmes dans une perspective de développement de l'écotourisme.

Conclusions et perspectives

Sur la base du progrès accompli dans la mise en œuvre de l'Initiative et les réalisations observées jusque là dans les pays, et à la suite du partenariat fructueux de la FAO avec l'UE, la CUA et le MM-CNULD[3], un programme élargi (Action contre la désertification[4]) en appui à la mise en œuvre de la Grande muraille verte et à la Coopération sud-sud dans les pays ACP, a été développé avec succès en collaboration avec les partenaires, et approuvé par l'UE dans le cadre du plan d'action annuel de 2013 (2ème Partie) de la collaboration UE-ACP. Le budget dont bénéficie l'Afrique dans le cadre de ce programme, offrira une grande opportunité pour la mise en œuvre de certaines composantes des plans d'action de la Grande muraille verte dans six pays de l'Initiative (Burkina Faso, Éthiopie, Gambie, Niger, Nigeria et Sénégal) ainsi que des activités de développement des capacités et d'assistance technique aux niveaux local, régional et interrégional.

L'objectif du programme 'Action contre la désertification' est d'améliorer les conditions et la productivité des paysages agrosylvopastoraux affectés par la Désertification, la Dégradation des terres et la Sécheresse (DDTS) dans les pays ACP à travers la mise en œuvre de l'IGMVSS dans les six pays africains, et la Coopération Sud-Sud entre les pays ACP. Exécuté par la FAO en collaboration avec un éventail varié de partenaires, le programme est actuellement en phase de lancement et est prévu centrer ses interventions sur les domaines suivants :

- Développement des capacités des organisations gouvernementales et non-gouvernementales et parties prenantes concernées pour effectuer un travail intersectoriel efficace y compris la planification, le financement, la budgétisation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la gestion durable des terres et des forêts et des efforts de restauration au niveau paysage.
- Adoption et mise en œuvre de meilleures pratiques et technologies de gestion des terres et des forêts par les communautés locales, les parties prenantes gouvernementales et non-gouvernementales (y compris les jeunes, les femmes et la société civile) dans certaines zones d'intervention du programme.
- Gestion du savoir, communications et sensibilisation des publics et acteurs cibles (y compris les femmes et les jeunes sur les causes et mesures appropriées pour prévenir et lutter contre la désertification et la dégradation des terres et améliorer la résilience au changement climatique.

Durant cette phase initiale qui prendra fin en mai 2015, une analyse du genre sera effectuée dans les zones cibles du projet dans six pays de la Grande muraille verte où les actions de terrain seront mises

[1] *http://rea.au.int/en/content/second-africa-dry-land-week-n%E2%80%99djamena-c*
[2] *http://www.angmv.sn*
[3] *Mécanisme mondial de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification*
[4] *http://www.fao.org/news/story/fr/item/261517/icode/*

en œuvre pour assurer une planification et conception attentives des activités à l'échelon national qui prennent en compte la parité hommes-femmes dans la mise en œuvre du programme.

Il est peut-être trop tôt pour tirer des conclusions du travail effectué jusque là et ce qui reste à faire, toutefois, l'on peut observer que la Commission de l'Union africaine et ses pays membres ainsi que leurs partenaires au développement, y compris les 13 pays exécutants, la FAO, l'UE et le Mécanisme mondial de la CNULD, ont démontré un engagement évident envers les idéaux de l'Initiative, et sont très certainement sur la bonne voie pour améliorer les moyens d'existence des communautés à l'aide de leurs programmes et projets, en particulier à travers l'autonomisation des femmes et des jeunes dans les pays de l'IGMVSS.

Références et documents complémentaires

Chidumayo, E.N. & Gumbo, D.J. (eds). 2010. The dry forests and woodlands of Africa: managing for products and services, London, Earthscan (available at: www.cifor.org/publications/pdf_files/Books/BGumbo1001.pdf).

http://www.fao.org/partnerships/grande-muraille-verte/grande-muraille-verte-accueil/fr/ Site web de la FAO sur l'Initiative de la Grande muraille verte http://www.greatgreenwallinitiative.org. 2014. Une plateforme de partenariat et de savoir lancée lors de la réunion du Comite de pilotage de la Grande muraille verte de la Commission de l'Union africaine à Dakar au Sénégal en novembre 2014.

Berrahmouni, N., Taposba, F., Bertes, C. J. 2014. The Great Green Wall for the Sahara and the Sahel Initiative: building resilient landscapes in African drylands. In «Bozzano et al, (eds)., 2014. Genetic considerations in ecosystem restoration using native tree species. State of the World Forest Genetic Resources – thematic study. Rome, FAO and Bioversity International. See page (15-18) (available at: http://www.fao.org/3/a-i3938e.pdf)

FAO. 2010. Guidelines on sustainable forest management in drylands of sub-Saharan Africa. (available at: http://www.fao.org/docrep/012/i1628e/i1628e00.pdf

PAYS À LA UNE: La République-Unie de Tanzanie

Les arbres des femmes rurales tanzaniennes produisent de la nourriture

Anja Fasse[1] et Etti Winter[2]

Résumé

Les données sur les ménages en zone rurale en Tanzanie ont servi à interpréter les données différenciées selon les sexes pour une analyse de la sécurité alimentaire. Les préférences des femmes en matière d'arbres et l'importance relative de ceux-ci pour la création de revenus démontrent l'expertise locale des femmes et leur rôle vital dans l'obtention de la nourriture pour la famille. Malgré leur accès limité aux ressources, les ménages dirigés par les femmes pauvres étaient plus productifs que ceux ayant des hommes pauvres à leur tête. Des stratégies de moyens d'existence sexospécifiques et les obstacles à la pénétration des marchés lucratifs ont été identifiés. Il est postulé que la pertinence des outils analytiques tels que le concept de la Matrice de comptabilité sociale (MCS) et les modèles de planification économique tels que les Modèles d'équilibre général calculable (MEGC) bénéficieraient de la dimension genre.

Introduction

Il est bien connu que l'agroforesterie peut améliorer la sécurité alimentaire des ménages ruraux et urbains et pourrait réduire la pression exercée sur les ressources naturelles (Sunderling *et al*. 2005; Godfray *et al.* 2010; Tscharntke *et.al*. 2012). Récemment, l'importance d'une dimension genre dans le cadre de la sécurité alimentaire et de la gestion des ressources naturelles est devenue une question émergente (FAO, 2013). Toutefois, les données et les recherches analytiques effectuées sur les rôles sexospécifiques dans l'agroforesterie et ses chaines de valeur connexes, sont rares (Kiptot *et al*., 2014). Les résultats obtenus par une étude préalable en Tanzanie indiquent que les systèmes agroforestiers qui sont bien intégrés dans l'économie villageoise, génèrent des multiplicateurs de revenus par rapport aux cultures vivrières et commerciales de l'agriculture traditionnelle pour l'ensemble des ménages ruraux (Fasse *et al*., 2014). Dans la lutte contre la pauvreté, les cultivars les plus favorables aux pauvres sont les arbres alimentaires desquels les ménages peuvent récolter du bois et des fruits soit pour la vente ou la subsistance (Fasse *et al*., 2014). Sur la base de ces conclusions, l'étude était particulièrement centrée sur une enquête sensible aux sexospécificités concernant les stratégies de moyens d'existence dans la région étudiée et l'impact sur la sécurité alimentaire des ménages. Les questions suivantes sont d'un intérêt particulier : Quel est le rôle de l'agroforesterie dans l'éventail des moyens d'existence des ménages dirigés par des femmes en particulier, et quelles sont les barrières spécifiques auxquels les femmes sont confrontées pour avoir accès au marché ?

Enquête sur les ménages et discussions du groupe de réflexion

L'étude utilise des données primaires d'une enquête menée auprès des ménages en 2013 dans le village de Tandai situé dans la circonscription de Kinole, District de Morogoro en Tanzanie. La population d'arbres dans les champs des agriculteurs, intercalés de cultures vivrières et commerciales, a été le principal critère de sélection pour l'inclusion dans l'étude. Le village borde une réserve forestière gouvernementale considérée comme un point chaud de la biodiversité dont l'accès est interdit à la population locale (Finch *et al*., 2009). Après la proclamation de cette réserve comme zone protégée, l'agroforesterie a été encouragée sur les terres privées afin d'assurer un approvisionnement suffisant en produits forestiers ligneux et non ligneux.

Trente deux pour cent des 1015 ménages du village étudié ont été interviewés à l'aide d'une procédure d'échantillonnage aléatoire basée sur la liste des ménages. L'enquête a interrogé le chef de famille sur les activités économiques effectuées dans le village

[1] *Anja Fasse, Institut de l'économie environnementale et du commerce mondial, Université Leibniz d'Hanovre, Allemagne. Königsworther Platz 1, 30455 Hanovre, Téléphone : +49 (0)511-762-19966*
Courriel : fasse@iuw.uni-hannover.de
[2] *Etti Winter, Institut de l'économie environnementale et du commerce mondial, Université Leibniz d'Hanovre, Allemagne. Königsworther Platz 1, 30455 Hanovre, Téléphone : +49 (0)511-762-19966*
Courriel : winter@iuw.uni-hannover.de

étudié, surtout la participation des paysans à la production de cultures vivrières et commerciales et l'utilisation des arbres. Les principales informations concernaient les espèces d'arbres ainsi que le nombre, l'âge, l'origine et les affectations des arbres gérés sur les propriétés appartenant au ménage. Dans la plupart des cas, les arbres ont été intercalés avec des cultures vivrières et commerciales. Les arbres sont généralement utilisés à au moins une des fins suivantes : pour lutter contre l'érosion du sol, pour le bois de chauffe, comme plante hôte (piment noir, vanille), pour la production de cultures de rente (clou de girofle, cardamone, cinnamone) et pour la production de fruits (mangue, jaque, fruit à pain).

***Figure 1: Marché hebdomadaire à Tandai en Tanzanie**, 2010 (Photo courtoisie d'Anja Fasse)*

Méthode

Une analyse factorielle et un partitionnement à deux étapes ont été utilisées comme méthode de réduction des données statistiques afin d'identifier les principales stratégies de moyens d'existence des divers ménages agricoles. Une stratégie de moyens d'existence constitue un ensemble d'activités lucratives qui dépendent des biens disponibles tels que le capital naturel, physique, financier, humain et social (Brown *et al.,* 2006 ; Soltani *et al.,* 2012). L'accès aux biens appartenant à la famille dépend des normes sociales et peut être extrêmement sexospécifique. L'identification des contraintes spécifiques au groupe qui pourraient enfermer les groupes de ménages dans des situations moins avantageuses du point de vue économique, est très importante pour en déduire les implications politiques (Ellis & Mdoe, 2003 ; Angelsen *et al.*, 2011).

Résultats

Stratégies de moyens d'existence du point de vue du genre

Quatre différents groupes de stratégies de moyens d'existence ont été identifiés (Tableau 1). Les statistiques montrent deux groupes de ménages pauvres, un groupe de ménages dirigés par des femmes (Groupe 2) et un groupe de ménages dirigés par des hommes (Groupe 2). Le Groupe 4 représente le 'revenu moyen des ménages dirigés par des hommes' spécialisés en cultures de rente et en activités commerciales. Le Groupe 1 représente les ménages dirigés par des hommes riches hautement spécialisés dans la production de cultures de rente et l'emploi dans le secteur des travailleurs qualifiés non-agricoles.

Le Tableau 1 montre que les ménages dirigés par des femmes disposent d'équivalents limités de main d'œuvre adulte, comme en témoignent le nombre des adultes, les ressources naturelles (arbres, terres agricoles), et les terres de très mauvaise qualité. Il est intéressant de noter qu'ils génèrent le même niveau de revenus que ceux du Groupe 3. Cela indique que bien qu'ils soient moins équipés en matière de capital productif et naturel, les ménages dirigés par les femmes sont capables de produire au même titre que ceux dirigés par les hommes, démontrant ainsi qu'ils sont plus efficaces.

Tableau 1: Identification des stratégies de moyens d'existence

	Groupe 2 (n=44)	Groupe 3 (n=49)	Groupe 4 (n=126)	Groupe 1 (n=67)	Total (n=287)
Variables socio-économiques					
Ménages dirigés par des femmes (%)	100a	0b	0b	0b	0
No. d'adultes (n)	2,84 a	3,55 b	3,38 b	3,61 b	3,38
Activités créatrices de revenu					
Principal producteur vivrier (%)	20,5 a	12,2 b	7,9 b	4,5 c	9,8
Principal producteur commercial (%)	27,3 a	40,8 b	50,8 c	49,3 c	44,9
Travail non-qualifié/occasionnel (%)	36,4 a	100 b	0 c	0 c	22,6
Travail commercial (%)	9,1 a	2,0 b	15,1 c	14,9 c	11,8
Travail qualifié (%)	6,8 a	10,2 b	10,3 b	29,9 c	14,3
Distance jusqu'au marché (min.)	24 a	41 b	38 b	41 b	37
Capital naturel					
Terres agricoles (hectares)	1,7 a	2,3 b	2,8 c	3,3 d	2,6
Terres fertiles (%)	14,1 a	22,6 b	30,9 c	34,6 c	27,7
Arbres (n)	93 a	137 b	149 b	545 c	230
Variables des résultats					
Revenu par habitant (TZS par jour)	663 a	598 a	992 b	1690 c	1045
Part de la subsistance dans le revenu (%)	44,1 a	39,5 b	39,1 b	32,5 c	38,3

Notes: Tests statistiques: Test non paramétrique sur deux échantillons ; variables binaires : test du Chi carré
Des lettres différentes (a, b, c) indiquent une différence notable de sens (α = 0.10)
Source : Anja Fasse et Etti Winter, 2010

Tous les groupes de ménages travaillent hors des champs pour gagner des revenus supplémentaires quoique leurs activités diffèrent. Les ménages dirigés par des femmes exécutent surtout des travaux saisonniers non-qualifiés (36,4%) et s'adonnent au commerce dans le marché local (9,1%). Seulement 6,8% de ces ménages travaillent dans le secteur non-agricole qualifié. Les ménages dirigés par les femmes sont plus engagés dans les activités non agricoles (Groupe 3 : 100% non-qualifié ; Groupe 4 : 15% commerce ; Groupe 1 : 14,9% commerce et 29,9% travail qualifié). Bien que les ménages dirigés par des femmes vivent beaucoup plus près du marché local le plus proche par rapport au groupe des ménages moyens et riches, la part des femmes pauvres participant au commerce des cultures vivrières et commerciales est relativement limitée. Cela pourrait s'expliquer par la capacité des ménages dirigés par les hommes et appartenant aux Groupes 4 et 1 à gérer le transport de leurs propres produits vers des marchés régionaux plus importants à Morogoro et Dar es Salaam où des quantités plus importantes de produits peuvent être vendues à des prix plus élevés que dans les marchés villageois.

La Figure 2 montre la composition du revenu des Groupes. Les résultats montrent que les ménages dirigés par des femmes (Groupe 2) travaillent surtout dans le secteur agricole et dépendent davantage de l'agroforesterie (14%). Ce pourcentage est nettement plus élevé par rapport à celui de tous les groupes de ménages dirigés par des hommes. Cette conclusion est en harmonie avec l'hypothèse selon laquelle l'agroforesterie joue un rôle clé dans la création de revenu des femmes, ce qui implique dans le cas d'espèce, surtout l'utilisation de bois de feu et de fruits pour la vente ou la consommation domestique.

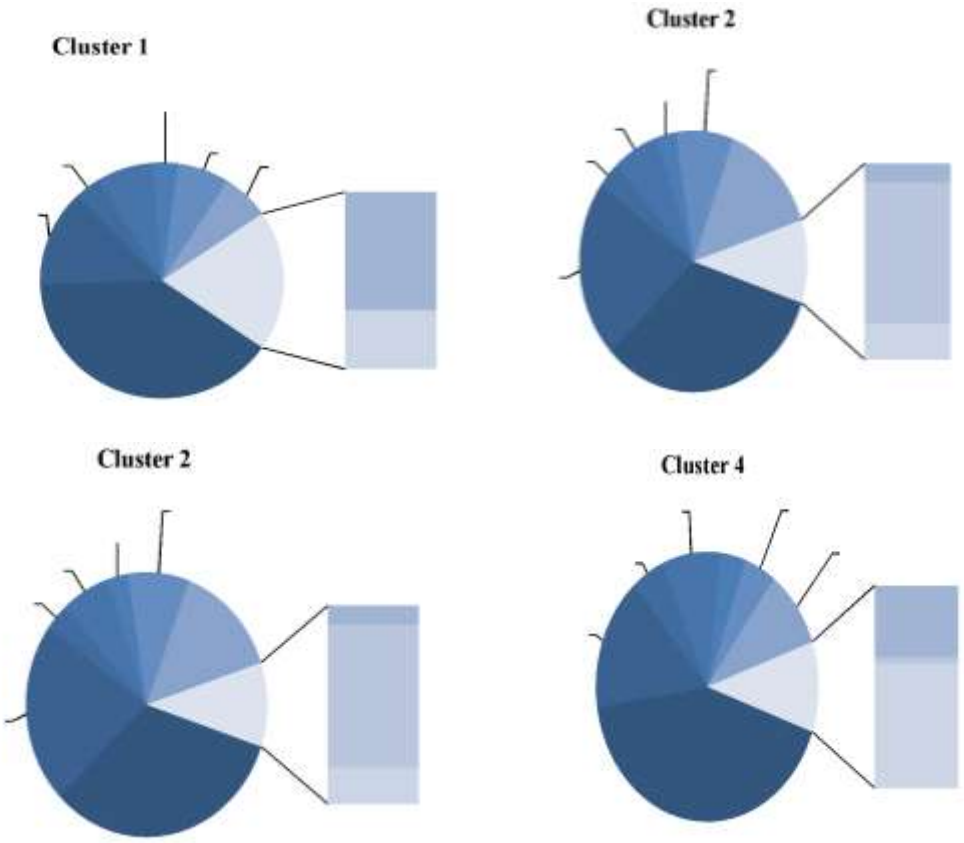

Figure 2: Répartition des revenus des groupes

Source: Anja Fasse et Etti Winter, 2010

Préférences en matière d'arbres

Les discussions du groupe de réflexion ont montré que les préférences en matière d'espèces d'arbres sont dans une large mesure liées au sexe (Tableau 2). Les femmes préfèrent les espèces d'arbres fruitiers qui fournissent également du bois de feu de meilleure qualité et moins fumant, notamment le *Mangifera indica*, tandis que les hommes préfèrent les essences ligneuses de grande valeur telles que l'Acajou africain (*Khaya* spp). Il est intéressant de noter que les femmes préfèrent également le *Faidherbia albida*, un arbre légumineux fixateur d'azote qui est dormant durant la saison humide et perd ses feuilles durant la saison sèche contribuant ainsi à améliorer l'accès à l'azote des cultures associées. Ses feuilles sont sur les arbres et sont luxuriantes durant la saison sèche et l'arbre fournit ainsi un ombrage et du fourrage pour le bétail durant les périodes critiques de la sécheresse. Il a été démontré dans plusieurs essais documentés que les rendements des cultures de l'espèce *Faidherbia* sont beaucoup plus élevés que sans cet arbre (FAO, 2013, FAO 2014). Ce fait souligne le savoir local des femmes et par conséquent leur rôle vital dans la sécurité alimentaire de la famille.

Tableau 2: Les arbres préférés des ménages

Les arbres préférés des femmes	Les arbres préférés des hommes
Mangue (*Mangifera indica*)	Teck (*Tectona grandis*)
Jaque (*Artocarpus heterophyllus*)	Acajou africain (*Khaya anthotheca*)
Fruit à pain (*Artocarpus altilis*)	Chêne soyeux d'Australie (*Grevillea robusta*)
Clou de girofle (*Syzygium aromaticum*)	Cèdre (*Cedrela odorata*)
Acacia albida (*Faidherbia albida*)	Avocat (*Persea americana*)
Cinnamone (*Cinnamomum zeilanicum*)	Jaque (*Artocarpus heterophyllus*)

Source: Anja Fasse et Etti Winter, données d'enquête non publiées, 2010

Perspectives

Les résultats de l'étude menée au village de Tandai en Tanzanie révèlent que les observations différenciées en fonction du sexe sont véritablement significatives dans l'identification des barrières et opportunités pour améliorer la sécurité alimentaire. La conclusion la plus importante selon laquelle malgré leur accès limité aux ressources, les ménages dirigés par les femmes pauvres étaient plus productifs que les ménages dirigés par les hommes pauvres, devrait susciter à l'avenir des recherches plus approfondies sur les rôles sexospécifiques dans le secteur agricole. Cela requiert d'abord des données et des outils ethnographiques qui informent sur la propriété et le contrôle sexospécifique des biens et des ressources naturelles, ainsi que l'allocation intrafamiliale des aliments et des tabous alimentaires (Doss, 2014). L'analyse de la composition des revenus souligne encore une fois l'importance de l'agroforesterie pour l'alimentation et la création de revenus pour les ménages dirigés par ses femmes. En conséquence, les outils d'évaluation participative sensibles au genre seraient plus adaptés à la conception d'interventions respectant l'équilibre entre les sexes. Enfin, la pertinence des outils analytiques tels que le concept de la Matrice de comptabilité sociale (MCS) pourrait également bénéficier d'une dimension genre en incluant les comptes différenciés selon le sexe à l'échelon du village. Les modèles de planification économique, notamment les Modèles d'équilibre général calculable (MEGC) dérivés d'un tel village SAM peuvent ensuite évaluer les interventions sexospécifiques respectives et leur impact sur les groupes et membres des ménages (Winter *et al*., 2014 ; Alavalapati, Mercer 2005). À l'avenir, ces extensions pourraient être évaluées dans le cadre d'études.

Références

Alavalapati, R.R., Mercer, D.E., 2005. Valuing Agroforestry Systems — Methods and Applications. Springer Verlag, Berlin.

Angelson A., Larsen H., Lund, J., Smith-Hall, C., Wunder, S. 2011. Measuring Livelihoods and Environmental Development; Methods for Research and fieldwork.

Brown, D.R., Stephens, E.C., Ouma, J.O., Murithi, F.M., Barrett, C.B. 2006. Livelihood strategies in the rural Kenyan highlands. Afr J Agric Resour Econ Vol. 1(1), pp. 21–35.

Doss, C. (2014). Data Needs for Gender Analysis in Agriculture. Quisumbing, A., Meinzen-Dieck, R., Raney, T., Croppenstedt, A., Behrman, J., Peterman, A. (Eds.) Gender in Agriculture Closing the Knowledge Gap (2014).

Ellis, F., Mdoe, N. (2003). Livelihoods and Rural Poverty Reduction in Tanzania. World Development, Vol. 31 (8), pp. 1367–1384. http://dx.doi.org/10.1016/S0305-750X(03)00100-1

FAO 2013. Forests, food security and gender: linkages, disparities and priorities for action. Rome. http://www.fao.org/forestry/37071-07fcc88f7f1162db37cfea44e99b9f1c4.pdf

FAO 2014. Climate Smart Agriculture – Agroforestry. Rome. http://www.fao.org/climatechange/climatesmartpub/66248/en/

Fasse, A., Grote, U. 2013. The economic relevance of sustainable agroforestry practices — An empirical analysis from Tanzania. Ecological Economics, Vol. 94, pp. 86-96. http://dx.doi.org/10.1016/j.ecolecon.2013.07.008

Fasse, A., Grote, U., 2013. Exploring the role of Jatropha curcas in livelihood strategies: empirical evidence from Tanzania. Journal of Regional Environmental Change. http:// dx.doi.org/10.1007/s10113-013-0494-7 (in press).

Fasse, A., Winter, E., Grote, U. 2014. Bioenergy and rural developement: The role of agroforestry in a Tanzanian village economy. Ecological Economics, Vol. 106, pp. 155-166. http://dx.doi.org/10.1016/j.ecolecon.2014.07.018

Finch, J., Leng, M.J., Marchant, R., 2009. Late Quaternary vegetation dynamics in a biodiversity hotspot, the Uluguru Mountains of Tanzania. Quaternary Research 72, 111–122.

Kiptot, E., Franzel, S., Degrande, A. (2014). Gender, agroforestry and food security in Africa. Current Opinion in Environmental Sustainability, Vol. 6(1), pp. 104-109.

Soltani, A., Angelsen, A., Eide, T., Naieni, N., Shamekhi, T. 2012. Poverty, sustainability, and household livelihood strategies in Zagros, Iran. Ecological Economics Vol.79, pp.60-70.

Sunderling, D., Angelsen, A., Belcher, B., Burges, P.,

Santoso, L., Wunder, S. 2005. Livelihoods, Forests, and Conservation in Development Countries: An Overview, World Development 33(9), pp 1383-1400.

Tscharntke, T. Clough, Y., Wanger, T.C., Jackson, L., Motzke, I., Perfecto, I., Vandermeer, J., Whitbread A. 2012. Global food security, biodiversity conservation and the future of agricultural intensification. Biological Conservation, Vol.151(1), pp. 53-59. http://dx.doi.org/10.1016/j.biocon.2012.01.068

Winter, E., Fasse, A., Frohberg, K. (2014). Food security, energy equity, and the global commons: a computable village model applied to sub-Saharan Africa. Regional Environmental Change (in press). http://dx.doi.org/10.1007/s10113-014-0674-0

Activités et Resultas de la FAO

La femme nourrit les familles même en temps de crise: L'égalité des sexes serait-elle un facteur clé pour le développement agricole de l'Afrique?

Nadia Nsabimbona[1]

Introduction

En jetant un regard sur la plupart des milieux ruraux et périurbains de l'Afrique, de la période de semis à la récolte, de la conservation et la transformation au marché, de la cuisine à l'assiette, c'est cette même image de la femme africaine qui s'impose du levé au coucher du soleil. Cette femme travailleuse de la terre dans des régions souvent assujetties à des tensions alimentaires exacerbées, ne cesse d'entreprendre des actions de développement à effets multiplicateurs. Ces actions comprennent l'irrigation, l'embouche bovine, l'élevage de petits ruminants, le maraîchage, les activités génératrices de revenus, le petit commerce, le crédit mutualisé, la gestion de boutique d'intrants, etc.

A la veille de la date butoir pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) que les Etats s'étaient fixée, le rôle de la femme dans la prise de décision reste toujours marginalisé. La plupart des plans nationaux et régionaux d'orientation générale concernant l'agriculture et la sécurité alimentaire mentionnent désormais les questions de parité hommes-femmes, mais celles-ci sont reléguées dans un chapitre séparé consacré aux femmes, au lieu d'être intégrées dans les politiques et les programmes. Ceci est important étant donné que selon le même rapport, les femmes représentent en moyenne 43% de la main-d'œuvre agricole pour les pays dits en voie de développement, cette proportion variant de 20% en Amérique Latine à 50% en Asie de l'Est, du Sud-est et en Afrique subsaharienne.

De plus, les politiques de gestion des ressources naturelles ne font pas souvent mention des femmes comme principales utilisatrices et gestionnaires des activités des ressources naturelles. Cet écrit vise donc à montrer le rôle majeur que joue la femme dans l'agriculture et la gestion des ressources naturelles et à inviter les coopératives et les différents Etats et Organisations Africains à continuer de lutter pour que la question de genre ne fasse pas entrave au développement du continent.

Le cas du Zimbabwe

Dans les zones rurales de bien des pays en voie de développement, les femmes sont le plus souvent responsables de l'utilisation et de la gestion quotidienne des ressources naturelles. Au Zimbabwe par exemple, elles font un impact à travers la culture des jardins communautaires.

Florence Murairwa Muzorori, mère de trois enfants, fait partie du projet d'un jardin communautaire de légumes établi avec l'appui de la FAO au Zimbabwe. Selon Florence, auparavant, les femmes étaient les seules à faire tout le travail vu que le jardinage était considéré comme un travail réservé aux femmes. « *Mais quand après un an de travail acharné, nous avons pu acheter une pompe à diesel et un petit camion pour transporter des marchandises sur le marché, les hommes nous ont rejoints immédiatement",* a-t-elle dit lors d'une de nos entretiens.

Cette adhésion des hommes au groupe a très vite eu des effets sur la productivité du jardin communautaire et a encouragé les femmes à s'adonner davantage à leurs activités quotidiennes car elles ne se sentaient plus marginalisées ou seules à faire ce genre de travail. Par ailleurs, le fait que les hommes aient accepté de se joindre à elles, leur a donné un sentiment d'importance car pour elles, s'ils ont pu se rallier derrière leur initiative, c'est que quelque part, leurs opinions et prises de décisions ont été prises en compte.

Aujourd'hui, la communauté produit environ 200 caisses de légumes par semaine, ce qui leur permet de gagner environ 3 000 USD. «*Le seul problème que nous avons est comment répondre à la demande. Les commerçants viennent de 130 km et font la queue pour s'approvisionner de nos tomates.*

[1] *Nadia Nsabimbona, Spécialiste de la mobilisation des ressources et des communications, Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'agriculture (FAO), Bureau régional pour l'Afrique, P.O. Box GP 1628, Accra, Ghana. Téléphone : +233 302 675 000 Poste. 42118*
Courriel: Nadia.Nsabombona@fao.org
Skype: nadiabimbona

Nous n'avons pas besoin de chercher les clients. Ils viennent nous trouver ici», a-t-elle ajouté.
Ces femmes ont su faire bon usage de cette parcelle de terrain pour pourvoir non seulement aux besoins de leurs familles mais aussi de beaucoup d'autres en vendant leurs légumes aux commerçants. Elles auraient cependant pu mieux faire et augmenter leur production pour répondre à la demande si elles recevaient un peu plus d'aide, que ce soit en termes de main d'œuvre ou d'aides techniques. Comme dans le cas du Zimbabwe, les hommes devraient donc continuer à soutenir et encourager les femmes dans leurs activités agricoles car ensemble, leur contribution pour un développement agricole durable et une meilleure gestion de ressources sera plus considérable.

Le cas du Niger

Nonobstant toutes ces difficultés rencontrées par les femmes dans leur quête d'épanouissement et d'autonomisation, elles ne se laissent pas vaincre. C'est le cas des femmes de certaines régions du Niger, qui ont décidé de prendre leur destin en main à travers l'expérience acquise lors d'un programme quinquennal de la FAO sur la gestion de la petite hydraulique et la sécurité alimentaire. Ce programme entreprend des actions de développement agricole et social en Afrique de l'ouest « Initiative Eau et Sécurité Alimentaire » et a touché environs 20 000 bénéficiaires dont 58 % était des femmes avec une présence à 47% dans les comités de gestion.

La présidente du groupement d'un groupement féminin d'une des communautés du Niger a fait savoir ceci: « *Les femmes de notre groupement ont maintenant l'expérience de la gestion. Au départ, nous n'étions qu'une poignée, mais aujourd'hui notre nombre s'est considérablement accru. Nous avons plus de 9 millions de francs CFA (environ 18 000 USD) dans notre compte, et cet argent, nous le redistribuons aux femmes qui veulent s'investir dans le petit commerce, le maraîchage, l'embouche bovine ou ovine. Nous avons même payé une parcelle pour leur offrir l'opportunité de mener des activités de production tant en cultures pluviales que pendant la contre-saison».*

Toutefois, le tableau n'est pas toujours aussi joli pour toute la communauté selon le témoignage de la directrice du groupement des femmes: *«Avant le projet, on était vraiment à la peine car les pluies étaient insuffisantes, nos récoltes étaient trop insignifiantes. Aujourd'hui, la gestion des infrastructures hydro-agricoles pour la sécurité alimentaire, a changé notre vie même si toutes les femmes de notre village n'ont pas encore bénéficié de ses bienfaits».*

Ses propos révèlent que malgré l'intérêt avéré de la FAO à élargir les seuils de la rentabilité économique et sociale du projet, les femmes éprouvent toujours des difficultés à s'autonomiser et à vivre leur différence. Il faudrait donc diversifier les activités et viser à toucher beaucoup d'autres parties de la communauté afin que plusieurs autres femmes bénéficient de plus d'aide.

D'autre part, bien que le projet de cette région ait touché majoritairement les femmes, les hommes n'ont pas été tenus hors de ses apports. Car dans le cadre de la recherche des solutions idoines pour la sécurité alimentaire et la meilleure valorisation et gestion des ressources en eau de l'Afrique, il faut bien que les problèmes des hommes aussi bien des femmes soient résolus. Dans les communautés cibles, les hommes ont donc vu leur rendement agricole s'améliorer à travers l'aide en termes d'aménagement de terres et la construction des infrastructures permettant l'approvisionnement et la bonne gestion d'eau pour leurs cultures.

Le cas du Tchad

Un regard vers une autre partie du continent, précisément dans la région du Kanem, située à l'extrême ouest du Tchad à la frontière avec le Niger où la sècheresse faisait rage (2009), montre comment certaines femmes ont encore fait preuve de bravoure et ont montré leur esprit de combat en s'efforçant malgré toutes les difficultés à pourvoir le pain quotidien à leurs familles.

C'est le cas de Zarah Ali Abdoulaye, une femme de 40 ans, veuve et mère de trois filles et deux garçons, qui a fait de son mieux pour nourrir sa famille, et envoyer ses enfants à l'école. Un entretien avec elle a révélé qu'en dépit de tous ses efforts, elle n'avait pu envoyer que trois de ses enfants ainés à l'école, faute de moyens du a une maigre récolte agricole.

Vu les effets néfastes que les aléas climatiques avaient sur la production alimentaire dans cette région, la FAO décida de leur venir en aide à travers le projet « Appui au maraîchage » avec le soutien des structures gouvernementales locales. Ce projet

qui a touché environ 18 600 ménages vulnérables, dont 35,4 pour cent de familles soutenues par des femmes a permis à travers plusieurs activités de diversifier et améliorer la diète alimentaire.

Cette assistance leur a également permis d'améliorer leur condition économique en engendrant la création d'un groupement appelé « kher », ce qui signifie « le bonheur » en français. «*Nous avions formé une délégation qui s'est rendue à Mao pour formaliser notre constitution en groupement. L'appui a été très important: la FAO nous a d'abord aidés à nous constituer en groupement avec un bureau qui le dirige. Pour la première fois, nous avons pu effectuer des démarches administratives et retirer de l'argent à la banque* », a dit Zarah qui a adhéré le nouveau groupe.

Que faire pour promouvoir l'égalité homme-femme ?

Pour atteindre un développement durable à travers l'agriculture, il faut aider les femmes cultivatrices qui sont seules à soutenir leurs familles à être résilientes face aux aléas climatiques qui entravent leurs efforts. Pour y arriver, il faut ne pas bien sur mettre les hommes à l'écart car sans cette parité de sexes dans toutes les initiatives contre l'insécurité alimentaire, tout effort sera vain, ce qui explique pourquoi tout projet comme celui-ci cible les hommes aussi bien que les femmes. Toutefois il nous revient de nous poser ces questions:

- Que devraient faire les coopératives pour aider les femmes cultivatrices à améliorer leurs conditions de vie à travers une meilleure gestion des ressources naturelles ? Quelles politiques devraient être adoptées par les gouvernements dans des différents pays d'Afrique pour que les priorités des femmes soient prises en compte dans les prises de décisions qui ont trait à l'environnement, la bonne gestion et la préservation des ressources naturelles?
- Quelles dispositions mettre sur pied pour s'attaquer aux normes sociales sous-jacentes qui limitent leur accès aux ressources sociales et économiques dans certaines parties du continent?

Tenter de répondre à ces questions révèle qu'il est quasi impossible d'éradiquer la pauvreté en Afrique sans améliorer la condition de la femme. C'est pour cela que les objectifs du millénaire sur l'égalité des sexes (OMD 3) et la pauvreté et la sécurité alimentaire (OMD 1) se renforcent mutuellement. La société a de ce fait tout à gagner à combler ce fossé afin d'augmenter la productivité agricole, de réduire la pauvreté et la faim et de promouvoir la croissance économique.

De plus, la FAO estime que les agricultrices pourraient augmenter leur rendement de 20 % à 30 % si les femmes avaient le même accès aux ressources productives que les hommes, ce qui ferait croître la production agricole totale dans les pays en développement dans une proportion allant de 2,5 % à 4 %, et permettrait de mettre 150 millions de personnes à l'abri de la faim.

C'est dans cette même optique qu'il y a de cela vingt ans (1995), la conférence de Beijing sur les femmes mit l'égalité des sexes au cœur du développement en élaborant un programme d'action qui fut adopté par les Etats membres de l'ONU. L'adoption de ce programme a bel et bien contribué à mettre cette lutte au premier rang puisque les Etats membres de l'ONU ont inclus dans leurs lois des politiques qui permettent à la femme d'avoir certains privilèges et le droit à accéder à certaines fonctions.

Conclusion

Vu les enjeux de la question d'inégalité des sexes dans l'agriculture, les Etats, les partenaires financiers, les acteurs du développement ainsi que la société toute entière ont le devoir de considérer la femme comme une actrice principale du développement agricole et de la croissance économique de l'Afrique Subsaharienne. Selon une des citations sur la vision de la femme de Gandhi Mahatma, « *Appeler les femmes 'le sexe faible' est une diffamation; c'est l'injustice de l'homme envers la femme. Si la non-violence est la loi de l'humanité, l'avenir appartient aux femmes !* ».

Bibliographie

FAO, La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture: Le rôle des femmes en agriculture : Combler le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement, Rome, 2011

Stratégie du Canada sur la sécurité alimentaire, 2009 (http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/NAT-108153853-R2U)

Agence suédoise de coopération au développement international. Women's Economic Empowerment: Scope for Sida's Engagement, 2009.

Banque mondiale. Rapport sur le développement dans le monde 2012: Égalité des genres et développement.

Deloitte. The Gender Dividend: Making the Business Case for Investing in Women, 2011.

Forum économique mondial. Rapport mondial sur les différences entre les sexes 2012.

Organisation de coopération et de développement économiques. Indice Institutions sociales et égalité homme-femme (ISE), 2012.

Programme des Nations Unies pour le développement. Powerful Synergies: Gender Equality, Economic Development and Environmental Sustainability, 2012.

http://www.unwomen.org/fr/how-we-work/intergovernmental-support/world-conferences-on-women

Nouvelles

La transformation agricole effective intelligente face au climat : l'approche sexospécifique incontournable

Le cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) l'a déclaré sans ambages : le changement climatique est une réalité et les communautés vulnérables, en particulier dans les Pays les moins développés, doivent être tout à fait équipées pour pouvoir s'adapter aux impacts et incertitudes de plus en plus croissants du changement et de la variabilité climatiques. Au moment de la rédaction de cet article, les pays délibéraient lors de la **20ème Conférence des parties (COP 20) à Lima au Pérou** pour la formulation d'un accord juridiquement contraignant pour combattre ensemble la menace du changement climatique. En même temps le Fonds environnemental mondial (FEM) et le Fonds vert pour le climat passent à la vitesse supérieure pour mobiliser le financement climatique nécessaire et répondre aux besoins des pays afin de renforcer leurs initiatives d'adaptation et d'atténuation nécessaires.

Le moteur du secteur agricole en Afrique subsaharienne (ASS) se trouve essentiellement entre les mains des agricultrices. En particulier, la situation de la sécurité alimentaire des familles individuelles dépend de ce que ces femmes produisent elles-mêmes pour leur consommation quotidienne. Dans la mesure où les femmes n'ont pas souvent le même accès que les hommes aux ressources telles que la terre, les informations, les intrants et les technologies, elles sont contraintes de cultiver de petites parcelles de terre dégradée loin de leurs maisons et très vulnérables aux effets du changement climatique. Les recherches montrent que les femmes cultivent souvent 20 à 30% moins cultures vivrières que les hommes malgré leurs efforts, et l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'agriculture estime que la production agricole totale des pays à faible revenu s'accroit de 2,5 à 4%, ce qui pourrait réduire le nombre de personnes affamées de 12 à 17%. Par conséquent, si les femmes avaient un accès approprié aux nouvelles technologies, informations et ressources, elles pourraient devenir les principaux moteurs de l'amélioration et de la productivité et améliorer la résilience de leurs moyens d'existence ainsi que celle des écosystèmes dont elles dépendent.

Toutefois, l'intégration de la parité dans le secteur agricole n'est pas une nouveauté. Depuis de longues années, les organisations de développement, la société civile et les contreparties du gouvernement tentent d'assurer que l'égalité et l'équité entre les sexes ont été intégrées dans leurs programmes avec des résultats plus ou moins heureux. Le changement climatique est un thème transversal et exige une approche véritablement intégrée (horizontalement et verticalement) pour pouvoir réagir de manière efficiente et durable aux effets et incertitudes sans cesse croissantes.

Ainsi, la Planification nationale des activités d'adaptation et l'élargissement de l'Agriculture intelligente face au climat à travers la région, offre la base idéale pour assurer qu'une attention appropriée et spécifique est accordée aux divers besoins et opportunités des agriculteurs et agricultrices. Le Programme de recherche sur le changement climatique, l'agriculture et la sécurité alimentaire a indiqué que des efforts accrus sont nécessaires pour collecter des données sexospécifiques afin de mieux comprendre la vulnérabilité, les différences des capacités locales et les besoins spécifiques en matière d'adaptation, pour faire face aux risques et incertitudes liées aux climat.

Le développement des capacités du personnel principal au sein des divers ministères chargés de la parité et de l'agriculture doit être associé à la collaboration améliorée avec les institutions nationales et régionales de recherche et les ministères qui peuvent orienter les mécanismes de financement existants pour les interventions de lutte contre le changement climatique pour favoriser des actions sexospécifiques. Plusieurs pays tels que le Ghana et l'Ouganda déploient actuellement leurs stratégies et plans d'actions du changement climatique qui ont été formulés de manière participative tout en offrant l'environnement favorable au dialogue entre les ministères chargés du genre, de l'agriculture et de l'environnement. Les pays doivent maintenant assurer que cette approche intégrée est retransmise au niveau local avec des allocations

budgétaires claires reflétant les différentes options d'adaptation et d'atténuation sexospécifique. La stratégie habituelle ne saurait demeurer l'approche principale si nous voulons vraiment nous attaquer aux défis d'envergure mondiale tels que le changement climatique.

Par Benjamin DeRidder, Cadre associé, Changement climatique, Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'agriculture (FAO) ; Bureau régional de la FAO pour l'Afrique P.O. Box GP 1628, Accra, Ghana ; Courriel : Benjamin.DeRidder@fao.org

Méli-mélo: Pourquoi le football féminin a été interdit en 1921 ? Le football féminin était très populaire durant la 1ère guerre mondiale, attirant des foules de 53 000 fans même après la fin de la guerre. Pourquoi a-t-il donc disparu totalement ? Pour lire la réponse à cette question, visitez la page suivante: http://www.bbc.com/news/magazine-30329606

David A. Harcharik
« Le meilleur d'entre nous s'en est allé »

Éloge funèbre par Mafa E. Chipeta[1] (Malawi)

Beaucoup d'entre nous ont certainement appris la nouvelle du décès de David Harcharik survenu à son domicile aux États-Unis le 3 décembre 2014. Plus connu sous le diminutif '*Dave*', Harcharik a pris sa retraite de la FAO en tant que Directeur général adjoint de la FAO en 2007, un poste qu'il a assumé en 2003 après avoir servi comme Sous-directeur général chargé des forêts depuis 1995. Il a occupé divers autres postes au sein de la FAO qui ont été mentionnés dans plusieurs oraisons déjà publiées et à venir[2]; toutefois, la plupart des forestiers l'on connu lorsqu'il était SDG. Jean-Paul Lanly, Directeur de la Division des ressources forestières pendant longtemps, l'a dit mieux que quiconque quand il a déclaré dans son message à ses collègues forestiers retraités de la FAO : « Le meilleur d'entre nous s'en est allé »

Le décès de Dave a provoqué une effusion, non seulement de tristesse et d'impuissance, mais également d'appréciation pour ce qu'il représentait en tant qu'homme et en tant que professionnel. Dave a pris la tête du Département des forêts de la FAO l'année où la communauté internationale venait juste de décider que le processus de suivi de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement - CNUED (Sommet de Rio) dans la politique forestière devait être abrité par le Siège des Nations unies plutôt que par la FAO, l'agence spécialisée leader. Quelques années plus tôt, la FAO avait pris un coup dans une guerre 'territoriale' concernant le leadership du Plan d'action de la foresterie tropicale et les amours-propres étaient blessés : il a fallu à Dave, cet homme calme, du sang-froid et du pragmatisme pour accepter cette décision brutale et forger malgré tout un rôle important de leader, quoiqu'indirect, pour la FAO dans l'appui apporté au dialogue forestier après la CNUED. D'autres hommes au caractère impétueux se seraient lancés dans une protestation futile et un territorialisme mesquin : l'esprit de collaboration de Dave lui a valu de se faire des amis personnels et a permis à la FAO de continuer à jouir du respect de tous en tant qu'institution.

Dans cette situation, et dans plusieurs autres, Dave a fait montre d'un sens de l'équilibre et de l'équité à toute épreuve. D'autres qualités que possédait Dave, et qui nous poussent à célébrer son existence plutôt qu'à pleurer sa mort, sont illustrées dans ces quelques phrases tirées de courriers échangés entre les retraités de la FAO :

- Jim Carle (Nouvelle Zélande): « *Dave était un professionnel aguerri qui a démontré du leadership et de l'humanisme – la FAO en a bénéficié. Nous avons tous bénéficié de sa sagesse, de son calme et de son sens de l'humour…. Il a encouragé les idées innovantes des générations plus jeunes lorsque le moral était au plus bas durant l'un des nombreux processus de réforme de la FAO. Un géant de la forêt est tombé, créant ainsi un grand vide, mais son style paternel assurera l'émergence d'une régénération dynamique pour soutenir l'écosystème forestier* »

---

[1] *Mafa Chipeta*
Conseiller en sécurité alimentaire
Limbe, Malawi. Courriel: emchipeta@gmail.com

[2] *Au moment de la rédaction, les nécrologies (et photos) suivantes étaient déjà disponibles en ligne :*
http://www.mywebtimes.com/obituaries/david-a-harcharik/article_004cbcb7-759e-5eac-b895-bf4c50547d22.html
http://www.colonialfuneralhome.com/fh/obituaries/obituary.cfm?o_id=2841702&fh_id=11079
Christel Palmberg-Lerche, une collègue de longue date de David depuis les débuts de sa carrière à la FAO, a également préparé un projet de nécrologie qui sera finalisé pour l'Association des anciens fonctionnaires de la FAO et des autres agences de l'ONU par Steve Dembner, Rédacteur retraité d'Unasylva.

- Hosny El Lakany (Égypte/Canada) : « *Il faut le reconnaitre, un ami et collègue incomparable s'en est allé* »
- Jean-Louis Blanchez (Belgique) : « *Lorsque Dave est devenu SDG du Département des forêts (FO), un vent nouveau a soufflé dans les corridors du Bâtiment D, un nouveau style est né à FO. 'Bonjour Dave ! Est-ce que je peux te demander ….. ?' Hélas, pour la première fois, il ne pourra plus répondre. Il était aimé et respecté.* »
- Tage Michaelsen (Danemark/Chili) : *« Une personne remarquable s'en est allée. Même durant les moments les plus difficiles, c'était toujours un plaisir de travailler avec Dave et d'être proche de lui. Ce qu'il a fait pour rétablir la réputation de la FAO est incroyable ».*
- Jose-Antonio Prado (Chili) : *« Nous nous souviendrons de lui comme d'un grand forestier mais surtout comme de la l'être humain extraordinaire qu'il était.* »
- Pape Djiby Koné (Sénégal) : *« Nous nous souviendrons toujours de Dave comme d'un grand leader, juste et simple, plus enclin à déceler et encourager le talent plutôt qu'à réprimander. Son appui et sa présence à la 10ème Session de la CFFSA à Sanbonani en Afrique du sud (1995) a créé un élan qui a relancé les activités de la Commission, et plus généralement, les activités des forêts et de la faune sauvage d'Afrique. Je me souviendrai toujours de la réunion parallèle qu'il a organisée durant le CFM à Antalya en Turquie (1997) entre la délégation sud africaine, feu Jean Clement (ancien Coordonnateur de TFAP) et moi-même, représentant RAF, pour explorer les possibilités d'accroître la participation du pays de Mandela au renforcement de la coopération régionale sur les Forêts et la faune sauvage en général, et en particulier sur les programmes nationaux forestiers.* »

Les forêts et les populations: investir dans un avenir durable

ANNONCE

APPEL À ÉVÉNEMENT

XIVe Congrès forestier mondial

7–11 septembre 2015, Durban, Afrique du Sud

Rejoignez-nous à Durban: Organisez un évènement!

Pour les forestiers et partisans des forêts du monde entier, le XIVe Congrès forestier mondial sera une occasion importante de se réunir, partager leurs expertise s et expériences, et projeter une nouvelle vision pour l'avenir des forêts et de la foresterie.

Faites entendre votre voix en organisant un évènement parallèle, un évènement de réseautage, un lancement ou une performance sur les six sous-thèmes retenus pour le Congrès et qui reflètent le thème central «Les forêts et les populations: investir dans un avenir durable»:

- Les forêts pour le développement socioéconomique et la sécurité alimentaire
- Renforcer la résilience grâce aux forêts
- Intégrer les forêts et les autres utilisations des terres
- Encourager la création de nouveaux produits et le commerce durable
- Surveiller les forêts pour améliorer la prise de décisions
- Améliorer la gouvernance grâce au renforcement des capacités

DATES CLÉS Á RETENIR

27 février 2015:	**Date limite pour la proposition d'événements**
Mars 2015:	**Note aux organisateurs si l'événement parallèle proposé a été our non retenu**

Pour plus d'informations et pour soumettre un événement, veuillez consulter www.fao.org/forestry/wfc/fr.

Délai supplémentaire pour soumettre votre résumé

L'appel à résumés pour le Congrès forestier mondial XIV a été prolongé et vous avez maintenant jusqu'au 30 Janvier 2015 pour soumettre vos idées d'articles, affiches et vidéos. Nous vous invitons à présenter des résumés en rapport avec le thème central et les sous-thèmes du Congrès.

DATES CLÉS À RETENIR

30 janvier 2015:	**Date limite pour soumission des résumés**
15 février 2015:	**Les auteurs recevront une évaluation de leurs résumés et des instructions complètes pour la présentation des articles, affiches ou vidéos**
15 avril 2015:	**Date limite pour la soumission des articles, affiches et vidéos**
15 juin 2015:	**Les auteurs sélectionnés recevront une notification les invitant à préparer une présentation pour le Congrès**

Pour plus d'informations et pour soumettre un résumé, veuillez consulter www.fao.org/forestry/wfc/fr.

Informations pratiques

Le Congrès accueille la participation de personnes de tous les pays, régions et secteurs, qu'il s'agisse de représentants d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales, de sociétés privées, d'organismes universitaires scientifiques ou spécialisés, d'associations forestières, de praticiens locaux, ou simplement d'individus qui ont un intérêt personnel à y assister et à contribuer à un événement important qui aura une grande influence sur le développement du secteur forestier.

Le programme du Congrès sera enrichissant tant au plan professionnel que culturel, avec une variété de sessions, d'événements et de dialogues, pour assurer que tous les participants prennent part à la définition d'une vision et de stratégies pour l'avenir durable des forêts et du secteur forestier.

Plus de détails, y compris les modalités d'inscription, sera bientôt disponible sur le principal site web du XIVe Congrès forestier mondial.

Nous nous réjouissons de vous accueillir à Durban!

Diffusez le message

Diffusez le message à ceux qui aimeraient en savoir plus sur le XIVe Congrès forestier mondial, participez à la discussion sur les médias sociaux avec le hashtag #WFC2015.

Les informations préliminaires sur le Congrès ainsi que les bannières et logos téléchargeables, peuvent être consultées sur le site FAO du Congrès forestier mondial.

Hester Obisi
Secrétaire générale
du XIVe Congrès forestier mondial
Département de l'agriculture, des forêts et des pêches
Afrique du Sud

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Contact
WFC-XIV-Info@fao.org

Tiina Vahanen
Secrétaire générale associée
du XIVe Congrès forestier mondial
Département des forêts
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Thème et date limite pour la soumission des manuscrits pour le prochain numéro

Le prochain numéro du magazine Nature & Faune sera présenté officiellement lors du Congrès forestier mondial (CFM) à venir qui constitue la plus importante réunion du secteur forestier. Le Comité de rédaction est ravi de la tenue du prochain CFM sur le continent africain, plus précisément à Durban en Afrique du sud, du 7 au 11 septembre 2015. En conséquence, le présent journal explore un thème en rapport avec le thème général du CFM (« Les forêts et les populations : investir dans un avenir durable ») quoique dans le contexte du continent africain. Le prochain numéro de Nature & Faune comprendra donc des articles brefs qui abordent le thème principal : « Les forêts et les populations : investir dans un avenir durable pour l'Afrique ».

Le journal invite toutes les parties prenantes, les départements gouvernementaux, les organisations non gouvernementales, les universités, les instituts de recherche, la communauté du développement, la société civile et les personnes opérant dans le secteur forestier et ses domaines connexes, à contribuer des articles succincts à ce numéro du magazine. Les auteurs sont invités à explorer ce thème de diverses perspectives et à partager leurs expériences, défis et rêves quant à l'avenir des forêts d'Afrique en rapport avec le peuple d'Afrique et son avenir durable. À cet égard, les auteurs devront mettre en exergue les aspects socio-économiques et de gouvernance des forêts et leurs impacts sur la sécurité alimentaire durable, la nutrition et l'emploi des jeunes.

Pour approfondir l'analyse, les sous-thèmes suivants pourront être abordés lors de la préparation des articles :

- Les forêts pour le développement socio-économique et la sécurité alimentaire
- Renforcer la résilience grâce aux forêts
- Intégrer les forêts et les autres affectations des terres
- Encourager la création de nouveaux produits et le commerce durable
- Surveiller les forêts pour améliorer la prise de décisions
- Améliorer la gouvernance grâce au renforcement des capacités pour la gestion durable des forêts

La date limite pour la soumission des articles du prochain numéro de *Nature & Faune* est fixée au 1er mai 2015

CFM2015
XIVe Congrès forestier mondial
Les Forêts et les Populations: Investir dans un Avenir Durable

7-11 septembre 2015
Durban, L'Afrique du Sud

Directives à l'intention des auteurs, Abonnement et Correspondance

À l'attention de nos abonnés, lecteurs et contributeurs:

- **Directives à l'intention des auteurs** – Afin de faciliter les contributions des auteurs potentiels, nous avons compilé des directives pour la préparation des manuscrits pour la Revue *Nature & Faune*. Les articles courts et précis sont privilégiés (maximum de 1500 mots, environ 3 pages). Prière visiter notre site web ou nous envoyer un email pour recevoir une copie des Directives.

- **Soumission d'articles** - Nous vous invitons à nous envoyer vos articles, nouvelles, annonces et rapports. Nous tenons à exprimer à quel point il est important et plaisant pour nous de recevoir vos contributions et vous remercions de votre appui constant à la Revue *Nature & Faune* dans le cadre de nos efforts communs pour étendre la portée et l'impact des initiatives de conservation en Afrique.

- **Abonnement/désabonnement** – Pour vous abonner ou vous désabonner de prochains éditions, veuillez nous envoyer un courriel.

Contact:

La Revue *Nature & Faune*
Bureau régional de la FAO pour l'Afrique
Gamel Abdul Nasser Road
P.O. Box GP 1628 Accra, Ghana

Téléphone: (+233) 302 610 930 Extension 41605
Téléphone cellulaire: (+233) 246 889 567
Télécopie: (+233) 302 668 427
Courriels: nature-faune@fao.org
Ada.Ndesoatanga@fao.org
Site Web: http://www.fao.org/africa/resources/nature-faune/fr/

La *Revue Nature & Faune* est une publication révisée par les pairs, d'accès libre, internationale et bilingue (anglais et français) consacrée à l'échange d'informations et d'expériences pratiques dans les domaines de la gestion de la faune sauvage et des aires protégées, et de la conservation des ressources naturelles sur le continent africain. Elle a fait l'objet d'une large diffusion depuis 1985. La *Revue Nature & Faune* dépend de vos contributions libres et volontaires sous forme d'articles et d'annonces portant sur l'amélioration de la gestion rationnelle des ressources naturelles renouvelables pour la sécurité alimentaire en Afrique.

Prière adresser vos observations et requêtes à :

La Revue *Nature & Faune*
Bureau régional de la FAO pour l'Afrique
Gamel Abdul Nasser Road
P.O. Box GP 1628 Accra, Ghana

Téléphone: (+233) 302 610 930 Extension 41605
Téléphone cellulaire: (+233) 246 889 567
Télécopie: (+233) 302 668 427
Courriels: nature-faune@fao.org
Ada.Ndesoatanga@fao.org
Site web: http://www.fao.org/africa/resources/nature-faune/fr/

ISSN-L 2026-5824